

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION GENERALE.**

**PREMIERE PARTIE: CADRAGE GENERAL ET THEORIQUE SUR LES CONCEPTS DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT.**

**CHAPITRE I: FONDEMENT DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT.**

**CHAPITRE II: LA RELATION ENTRE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT.**

**DEUXIEME PARTIE: CONTRIBUTION DE LA DECENTRALISATION AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ANKADIKELY ILAFY.**

**CHAPITRE III : DECENTRALISATION ET CONTEXTE DE LA COMMUNE.**

**CHAPITRE IV: LES RESSOURCES DE LA COMMUNE ET RESULTATS D'ENQUETE.**

**TROISIEME PARTIE: APPORTS ET PERSPECTIVE DE LA COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.**

**CHAPITRE V: APPOINT DE LA DECENTRALISATION.**

**CHAPITRE VI: PERSPECTIVE DE LA DECENTRALISATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.**

**CONCLUSION GENERALE**

**BIBLIOGRAPHIE**

**TABLE DES MATIERES**

**LISTE DES TABLEAUX**

**ACRONYMES**

**ANNEXES**

**PREMIERE PARTIE :**  
**CADRAGE GENERAL ET THEORIQUE**  
**SUR LES CONCEPTS DE**  
**DECENTRALISATION ET DE**  
**DEVELOPPEMENT.**

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **I. GENERALITES**

Le développement fait l'objet de convoitise entre l'Etat et les organismes mondialisant œuvrant pour celui-ci. Il ne se limite pas à un développement économique mais doit tenir compte du plan humain et social. Le développement est un long processus à partir de lequel on part d'un point de départ pour arriver à une autre. Pour cela, il est souvent mélangé avec le terme « croissance ». Pourtant, croissance ne vaut pas toujours dire développement. Nous ne pouvons donc réduire le développement au sens purement économique, ou au sens du besoin (Maslow) mais d'inclure la dimension sociale et humaine du développement qu'est l'épanouissement de tout un chacun par sa définition abstraite ; sans exclure les multitudes acceptations du concept et les divergences entre les analystes en ce qui regarde ce dernier.

Par ailleurs, étant donné que Madagascar est un pays démocratique, ce qui veut dire que *le pouvoir appartient au peuple, par le peuple et pour le peuple* ; c'est-à-dire que dans tous processus décisionnels, il faut tenir compte de l'ensemble de la population sans discrimination. Même si, la majorité des peuples malgaches sont des ruraux, leur participation est d'une nécessité dans les diverses décisions à prendre pour la priorisation et la réalisation des différentes œuvres pour l'épanouissement et l'autonomisation du pays. Par conséquent, tout projet et/ou programme de développement proviennent des divers décisions politiques, pour qui, la stratégie efficace pour atteindre ce but est de partir de la base sociale c'est-à-dire partir d'un développement local, tout en tenant compte de la réalité culturelle et sociale ainsi que les potentialités de la communauté.

Donc, afin de mieux gérer le territoire, il existe deux modes d'organisations administratives à Madagascar, à savoir la *déconcentration* et la *décentralisation*. La première met l'accent sur la centralisation du pouvoir à travers la nomination d'un agent déconcentré, tandis que la seconde tient compte du système de vote ou d'élection. C'est cette dernière qui nous intéresse le plus puisqu'elle exprime bien la notion de démocratie d'autant plus qu'elle est la meilleure stratégie de manière qu'elle tient compte de la participation du peuple dans la

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

façon de gouverner le pays malgré l'existence des collectivités décentralisées dans notre système d'organisation étatique (La constitution stipule que les Régions et la Communes sont des collectivités ; personnes morales du droit public, décentralisées or il n'y jamais de l'élection au niveau de la Région).

Nous insistons plus sur cette efficacité des collectivités décentralisées parce que, la non atteinte de l'objectif qu'est le développement durable est peut-être corollaire de la défectuosité de notre système de décentralisation ou sa désuétude.

Afin de promouvoir une gestion et une administration territoriale plus prometteuse, le Gouvernement Malgache a fusionné deux départements ministériels à savoir l'Aménagement du territoire et la Décentralisation qui est actuellement devenu Ministère de l'Aménagement du Territoire et de Décentralisation Territoriale ou MADT.

### II. MOTIF DU CHOIX DU THEME ET DU TERRAIN

Concernant le choix de notre thème, nous avons opté pour la « **Contribution de la décentralisation au développement local: Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy** ». Cette sélection s'est faite puisque pour favoriser un développement global, il faut d'abord partir des différents stades de collectivités locales, c'est-à-dire du développement local. De plus, à Madagascar, il existe deux niveaux de décentralisation, à savoir au niveau des Régions et des Communes. Donc, tout développement doit passer par un développement local c'est-à-dire en démarrant par la base de la communauté. Et, sachons que la Commune est la collectivité territoriale qui s'avère la plus proche de la population aussi c'est une division administrative, d'où ressort les processus décisionnels concernant le territoire, mais aussi c'est une sorte d'entreprise au service des citoyens.

Ensuite, la raison pour laquelle nous avons choisi la Commune d'Ankadikely Ilafy, c'est parce que c'est une Commune rurale. Alors que, la majeure partie de la population malgache sont des ruraux. Aussi, même si elle se trouve dans la périphérie, elle ne s'écarte pas totalement de la ville. D'autant plus, l'une des raisons qui a poussé ce choix c'est qu'elle est la terre de mes ancêtres. Et pour cela, il est très important de savoir son fonctionnement ainsi que ses potentialités.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## III. OBJET DE RECHERCHE

Dans la majeure partie des cas, l'objet de recherche se coïncide toujours avec notre centre d'intérêt, c'est-à-dire lié à l'étude que nous allons faire, Dès fois, pour avoir plus de connaissance dans un domaine donné ; mais aussi, pour apporter sa propre contribution face aux réalités du pays grâce à l'élaboration des travaux de recherches.

### a. Objectif global.

L'objectif global de notre étude concorde souvent avec l'objectif national, qu'est la bonne gouvernance, mais aussi et surtout d'atteindre un certain degré de développement sur tous les plans pour avoir une certaine autonomie nationale.

### b. Objectifs spécifiques.

Pour parvenir à notre objectif général, nous nous proposons des objectifs spécifiques comme l'intégration et la participation de la population à travers les prises de décisions dans la conduite des affaires publiques et/ou la gouvernance locale, l'autonomisation et l'indépendance de la Commune, la performance des projets de développement local ayant des impacts sur la vie de la communauté.

## IV. PROBLEMATIQUE.

Etant donné que notre thème se rapporte à « *la Contribution de la décentralisation au développement local, Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy* », cela nous conduit à poser la problématique: **Est-ce que l'application de la décentralisation au niveau d'une Commune en tant que collectivité territoriale décentralisée peut favoriser un développement local ?**

## V. HYPOTHESE.

Pour essayer de répondre à notre problématique et pour valider notre recherche, nous avons supposé un ensemble d'hypothèse :

- Priorisation des projets au niveau de la population locale ;

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

- Participation de la population dans les activités locales ;
- Efficacité du Budget Communal ;
- Efficacité du Plan Communal de Développement ou PCD ;
- Autonomisation financière de la Commune.

### VI. METHODE D'APPROCHE

Comme méthode d'approche, nous allons nous illustrer sur des théories et des approches de divers auteurs afin de mieux connaître les réalités sur le terrain.

#### a. Base théorique.

Pour pouvoir mieux expliquer la réalité sociale qu'est le sous-développement et la pauvreté qui frappe notre pays, nous allons emprunter d'une part la théorie de **Talcott Parsons**, comme quoi, toute organisation remplit une fonction spécifique et donc occupe une place centrale au niveau de la société ; c'est-à-dire que la société est considérée comme étant un système structuro fonctionnel, un ensemble de structure et de fonctions interdépendantes et inter reliées de manière à former un tout équilibre qui se maintient.

Et d'autre part, les théories de **Michel CROZIER**, **Max WEBER**, **Olivier de SARDAN**, **Georges BALANDIER** etc. Puisque la sociologie des organisations fait partie du courant individualiste et non holiste. D'une autre manière, notre démarche se focalise sur une approche systémique en raison de la complexité de la thématique, c'est-à-dire, une imbrication d'approches.

#### b. Approche.

Alors, pour cette recherche, nous avons choisi, d'une part **l'approche fonctionnaliste** dit « **structuro-fonctionnalisme** » qui a pour principe d'analyser les fonctions de la décentralisation pour le développement de la Commune, et d'autre part, soit une approche développementiste, soit la sociologie des organisations comme outil épistémologique.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Premièrement, il vaut mieux regarder notre retard par rapport aux pays nantis et industrialisés sous le point de vue de la sociologie dynamique (**G. Balandier**) et l'approche développementiste (**O. SARDAN**).

Deuxièmement, selon **M. Crozier** dans *sociologie des organisations*, « la forte concentration et centralisation de pouvoir dans les systèmes d'organisation est typique de administration française ». Ce qui nous incite à opter pour la sociologie des organisations pour l'analyse parce que, l'administration malgache, ainsi que les textes en vigueur qui y régissent sont hérités du modèle français et colonial. Ainsi, avec cette dernière approche, nous pourrions aussi saisir les attitudes qui tendent vers la résistance du personnel des administrations et les sentiments de non appartenance à la prise de décision de certains.

### VII. METHODOLOGIE.

Pour la réalisation de ce travail de recherche, il nous a fallu l'association de plusieurs méthodologies d'enquête. Pour cela, nous avons choisi les techniques suivantes :

#### ➤ Techniques documentaires:

C'est une technique qui consiste à la lecture de quelques ouvrages tels que les rapports de stages, les mémoires de licence, les mémoires de maîtrises et de DEA, les divers ouvrages en sciences sociales plus particulièrement des ouvrages sociologiques, les textes de lois, les articles, les revues ainsi que les sites web.

#### ➤ Techniques vivantes :

Parmi les diverses techniques vivantes, nous allons privilégier l'*observation et l'interview*. Premièrement, l'**observation** est très essentielle à la réalisation d'un travail de recherche comme la nôtre puisqu'elle permet d'abord de voir la réalité qui se trouve sur le terrain, c'est-à-dire pour la description des lieux, elle permet aussi d'évaluer d'un point de vue global les activités déjà fait ainsi que les efforts encore à réaliser au niveau de la Commune où l'on s'intéressait.

Deuxièmement, pour la scientifcité de notre travail, il est important d'avoir des données réelles voir des chiffres qui ne sont pas obtenues aussi facilement qu'à travers les

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

entretiens avec les diverses autorités compétentes. Pour cela, les entretiens doivent suivre certaine formalité telle que l'élaboration des questionnaires sous-formes soit d'entretien dirigé, soit d'entretien semi-dirigé ou encore de questions ouvertes, des questions fermées, des questions à choix multiple etc.

### ➤ **Echantillonnage:**

Compte-tenue de la difficulté de faire une étude exhaustive de tout le personnel de la Commune d'Ankadikely Ilafy, de tous les usagers, ainsi que des différentes entités qui entrent en relation de manière étroite avec elle, cela par faute de disponibilité mais aussi par retentions d'informations de certains, alors nous allons procéder notre étude par un échantillonnage qui consiste à sélectionner une partie de la population mère pour une entretien afin de tirer les informations nécessaire pour l'élaboration de ce mémoire.

Alors, nous avons choisi la méthode probabiliste avec un échantillonnage aléatoire simple. D'abord, ce choix s'est fait au hasard et de façon indépendante, puisque nous ne connaissons pas toute la population mère, aussi notre entretien dépend de la venue des usagers auprès de la commune ou de leur Fokontany respectif. Mais, cela n'exclut pas pour autant que nous avons tenu le même nombre des enquêtés (c'est-à-dire, le nombre d'échantillon est le même pour chaque population étudiée).

De plus, ce choix est dû au fait que les aspects très divergents de la réalité locale ne doivent pas masquer la généralisation à laquelle nous devons nous livrer.

Cette technique consiste donc à s'assurer de la représentativité de la population mère. Pour cela, il est très important de connaître, voire même d'avoir des données statistiques de la population de base. Aussi, l'idée de cette méthode, c'est d'avoir une structure identique à la population mère.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Voici le tableau reflétant la population

Nom du Fokontany	sexe		TOTAL	Nombre des enquêtés
	H	F		
Ambohitrarahaba	6425	6525	12950	20
Ankadikely	4524	5439	9963	16
Mandrosoa	5018	4876	9894	15
Andrononobe	4599	5259	9858	15
Manjaka	3752	5154	8906	14
Andafiavaratra	4110	4460	8570	13
Belanitra	3453	3847	7300	11
Ilafy	3243	3239	6482	10
Ambohipanja	2688	2777	5465	9
Antanandrano	2281	2399	4680	7
Antanentibe	2085	2136	4221	6
Antsampandrano	1220	1250	2470	4
Masinandriana	1166	1106	2272	3
Manazary	698	684	1382	2
Ambohibe	640	665	1305	2
Ambohitraina	465	482	947	1
Antsahamarofoza	434	509	943	1
Andranovelona	320	401	721	1
<b>TOTAL</b>	<b>47121</b>	<b>51208</b>	<b>98329</b>	<b>150</b>

Source : Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

### VIII. LIMITE DE LA RECHERCHE.

Pendant notre travail sur terrain, nous avons rencontré pas mal de problème. A savoir, l'indisponibilité des personnes à qui nous devons nous entretenir, la difficulté d'approche à cause de la méfiance, des non-dits ou les retentions d'informations aussi par faute de temps. Donc, c'est plutôt un obstacle de nature scientifique, quant à la fiabilité de cette recherche, elle pourrait être sujette à des contestations même si nous avions déployés des procédés scientifiques les plus rigoureux...

Pour ce présent mémoire d'étude, nous allons présenter notre plan comme suit, dans la première partie : **le cadrage général et théorique sur les concepts de décentralisation et de développement** ; dans la deuxième partie : **contribution de la décentralisation au développement de la Commune d'Ankadikely Ilafy**, dans la dernière partie **la perspective de la Commune pour le développement local**.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

9

## PREMIERE PARTIE: CADRAGE GENERAL ET THEORIQUE SUR LES CONCEPTS DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT.

Dans cette première partie, nous allons voir d'une part, le fondement de la Décentralisation et du développement; et d'autre part, la relation entre décentralisation et le développement.

### **CHAPITRE I: FONDEMENT DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT**

La décentralisation et le développement sont deux concepts bien différents mais complémentaires. La première est envisagée comme une solution qui permet d'atteindre la deuxième. Dans l'histoire de la pensée économique, la décentralisation a été développée vers les années 80, tandis que le développement a vu le jour au lendemain de la colonisation.

Pour avoir une vision plus claire de ces deux notions qui fut l'objet de notre travail de mémoire, mais aussi avant de procéder à l'analyse de liens entre ces deux notions, il est nécessaire de les appréhender une à une. Pour cela, nous allons d'abord discuter autour du concept de la décentralisation, puis ensuite évoquer le concept de développement qui est d'une actualité.

#### **SECTION I: CONCEPT DE LA DECENTRALISATION.**

Dans cette section, nous allons délimiter ce concept géographiquement aussi allant du point de vue global au national, mais aussi, discuter des éventuels objectifs de ce mode d'organisation.

« La décentralisation est un transfert de compétences de l'État à des institutions distinctes de lui, en l'occurrence, les collectivités territoriales. Celles-ci bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget (principe de libre administration) sous la surveillance d'un représentant de l'Etat (l'autorité de tutelle). Ce

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

dernier n'est pas un supérieur hiérarchique, il vérifie simplement la légalité des actes émis par les collectivités territoriales. Ce contrôle est la contrepartie nécessaire au principe de libre administration des collectivités et rappelle le caractère unitaire de l'État. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

La décentralisation se différencie de la déconcentration. La première consiste en une attribution de compétences à des agents ou organismes locaux, mais qui relèvent de l'administration d'État. La deuxième, à la différence de la décentralisation, elle est soumise à son autorité et ne disposent d'aucune autonomie.

A propos de décentralisation proprement dite, il est plus commode de dire explicitement Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD) qui se distingue de l'administration territoriale « tout court ».

D'abord, une collectivité territoriale est définie par trois critères:

- Elle est dotée de la personnalité morale, qui lui permet d'agir en justice. Appartenant à la décentralisation, elle profite à la collectivité territoriale de l'autonomie administrative. Elle dispose ainsi de son propre personnel et de son propre budget. Au contraire, les ministères, les services de l'État au niveau local ne sont pas des personnes morales. Il s'agit seulement d'administrations émanant de l'État ;

- Elle possède des compétences propres relatives aux « affaires locales » qui lui sont confiées par le législateur (Parlement). Une collectivité territoriale n'est pas un État dans l'État. Elle ne détient pas de souveraineté et ne peut s'attribuer, par sa seule initiative, d'organes de décision nouveaux ;

- La CTD exerce un pouvoir stratégique et opérationnel, par délibération au sein d'un conseil de représentants élus. Les décisions sont ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux.

Les collectivités territoriales ne suivent, cependant, pas toutes les mêmes règles de fonctionnement et n'ont pas toutes le même statut.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## **1. Historiques et objectifs:**

### **a. Décentralisation dans le monde.**

L'histoire de la décentralisation remonte au Moyen-âge. Selon la littérature, elle trouve son origine en France mais cela n'exclut pas l'existence des pays traditionnellement décentralisés comme l'Allemagne. Dans ce travail, son historique se réfère à celle de la France. En effet, durant le Moyen-âge, le territoire français fut divisé en 44.000 paroisses, érigées en une communauté chrétienne qui partage les mêmes bassins de vie.

La délimitation des Communes françaises reprennent la quasi-totalité de celle des paroisses.

A travers ce bref rappel historique, il est constaté que la décentralisation constitue un processus continu et de longue haleine. Elle n'est pas figée et est vouée à évoluer dans le temps, selon les évolutions du contexte sociopolitique, économique du pays considéré.

Aussi, ce processus endogène, a un ancrage historique dans la construction même du pays, en l'occurrence la France.

### **b. Décentralisation en Afrique.**

La décentralisation en Afrique, surtout dans les pays francophones, est importée de France et « collée » sur un fonds historique local. Les systèmes de décentralisation y sont profondément marqués par les principes d'administration territoriale à la française : toutes les collectivités locales de même niveau ont les mêmes compétences, elles ont les mêmes attributions, tous les départements aussi, etc.

Ce qui la différencie de la décentralisation dans les pays africains anglophones - une décentralisation sur mesure les collectivités ont un statut distinct dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Les compétences données aux collectivités varient selon leur appartenance aux zones urbaines ou aux zones rurales et dans ces zones, entre les collectivités selon leur importance. Il existe des « compétences obligatoires » il s'agit des responsabilités attribuées à toutes les collectivités décentralisées quelles que soient leur taille et leur capacité, qu'elles appartiennent au monde rural ou au monde urbain ; mais aussi des « compétences discrétionnaires » attribuées en fonction des critères définis : certaines sont reconnues aux

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

collectivités urbaines et non à celles rurales, à celles disposant d'une capacité suffisant et non aux autres, etc.

Plusieurs éléments historiques, politiques et sociaux expliquent la mise en œuvre des réformes de décentralisation en Afrique. Certains sont communs à la majorité des pays, et d'autres spécifiques entre eux. Parmi ces causes figurent les déceptions de la population au lendemain de l'indépendance, l'échec des programmes de développement intégré, la demande de démocratie et, les conditionnalités au fonds d'aide financière française.

- Faillite de l'Etat au lendemain d'indépendance.

Au lendemain de l'indépendance, les nationaux ont l'enthousiasme de prendre en main leur propre développement. Marquée par les vastes réformes comme la nationalisation des entreprises longuement gérées par les colonisateurs, la responsabilisation des cadres nationaux dans la gestion des affaires publiques entraînent une « défaite totale » des services étatiques et locaux. La faillite financière a été également connue dans certains pays,...

Cette situation est vite transformée en une déception grandissante des populations. Ces dernières se désintéressent de l'administration nationale, laquelle est considérée comme défaillante et souvent prédatrice.

Les années 70 marquent, dans la plupart des pays, le début de faillite de la gestion centralisée des affaires publiques.

Les États centraux ont de grandes difficultés financières et techniques à répondre aux besoins d'équipements et d'infrastructures des populations urbaines et rurales. Le leitmotiv est l'enrichissement personnel des dirigeants. Connaître les besoins des citoyens n'est pas prioritaire. Souvent autoritaires, les États installent au niveau local des services techniques et administratifs plutôt dans une optique de commandement.

- Echec des programmes de développement intégré.

Pour répondre aux contraintes financements et techniques des services de l'état et accélérer le développement des zones rurales, les États, appuyés par l'aide internationale, mettent en œuvre massivement, dans les années 80, des programmes de développement intégrés. Majoritairement sur financement extérieur, gérés par administration centrale et mis

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

en œuvre par les services techniques, ces programmes ont pour objet d'appliquer sur terrain les orientations nationales en termes de développement économique et social.

Malgré les moyens financiers conséquents injectés, et hormis quelques succès, ces programmes se révèlent globalement un échec. Les choix d'investissements, d'appuis techniques, trop centralisés, trop extérieurs aux volontés et initiatives des habitants, ne déclenchent pas une dynamique durable de développement. Si l'État était plus présent sur le terrain, il ne serait pas cependant parvenu à gagner sa crédibilité parfois déconnectés de la réalité sur le terrain et surtout des réels besoins des habitants.

- Demande de démocratie.

Au début des années 1990 naît un mouvement de fond dans les sociétés africaines. La demande d'expression devient plus pressante. Les régimes autoritaires s'effondrent les uns après les autres. Les conférences nationales appellent la mise en œuvre de processus démocratiques. En plus du multipartisme, il fut exigé une implication plus grande des populations dans les décisions concernant leur vie quotidienne. C'est le pluralisme politique.

La demande de démocratie provient des partenaires techniques et financiers et constitue un ensemble de mesures à la fois politiques, économiques et sociales. La décentralisation, le multipartisme et la démocratie en général sont les attentes exprimées par François Mitterrand (Conférence de la Baule du 20 juin 1990). Analysée sous cet angle, et selon certains analystes, la décentralisation est un mode de gouvernance imposé par les principaux bailleurs de fonds profitant de l'endettement grandissant des pays africains. C'est ce même ordre d'idée que défend Fau-Nougaret dans son analyse :

*« L'appui aux politiques de décentralisation et à la gestion des municipalités africaines est devenu une des priorités importantes de la communauté internationale, et les bailleurs de fonds multilatéraux tels que la Banque mondiale, la CEE ou la BAD, ou bilatéraux et notamment la France, y consacrent chaque année une part croissante de leur aide ».<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Fau-Nougaret (M.) : *La conditionnalité démocratique. Etude de l'action des actions internationales*, Thèse de doctorat en droit, Bordeaux, 17 décembre 2004, 604 pages.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### c. Décentralisation à Madagascar.

La décentralisation n'est pas une idée nouvelle. Elle a aussi connu une évolution sur le territoire malgache puisque les diverses Républiques avec leurs dirigeants qui se sont succédés ont mis en œuvre, chacune à sa manière, un aspect de la décentralisation selon leur vision politique.

Alors, nous allons présenter brièvement ci-dessous les différentes visions de ces gouvernants.

**La Première République (1960-1972)** a opté pour une décentralisation fondée sur deux collectivités territoriales (provinces et Communes), lesquelles étaient réduites à des simples exécutions des mesures décidées au niveau central.

**La Deuxième République** a préconisé, suite à une contestation populaire en 1972, un régime de décentralisation fondé sur le Fokonolona (communauté villageoise). Pendant cette période, nous avons remarqué l'existence de trois niveaux de décentralisation, à savoir les provinces, les préfectures ainsi que les sous-préfectures. La pratique administrative se distinguait par l'appropriation du pouvoir par le peuple. Mais les dérives du centralisme démocratique ont faussé l'accès censé être effectif du citoyen à la démocratie participative. Une nouvelle crise politique est survenue en 1991.

Les politiques s'alimentaient de nouveaux principes de la *bonne gouvernance* avec la décentralisation effective. La Constitution de la **Troisième République**, véhiculant les nouvelles valeurs de la démocratie parlementaire, a été adoptée par voie référendaire le 18 septembre 1992.

En renonçant aux anciennes institutions fondées sur le Fokonolona, les constituants de la Première législature ont créé de nouvelles collectivités territoriales décentralisées à trois niveaux (Région, Département et Commune). Seules les Communes ont été installées en 1996, avant qu'une nouvelle élection présidentielle, précipitée par la destitution du Président de la République n'intervienne en 1997 pour inaugurer l'avènement de la Seconde législature.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Par une révision Constitutionnelle en mars 1998, celle-ci préconise l'approfondissement de la politique de décentralisation, initiée, précédemment, par le processus d'autonomisation des provinces. Ce mouvement de démocratisation est censé opérer une vague de réformes de grande ampleur au sein des institutions publiques avec comme collectivités territoriales décentralisées six provinces autonomes, les régions et les Communes. La mise en place effective des provinces autonomes a débuté en 2001 et s'est arrêté avec la crise de 2002.

Pour les dirigeants de la troisième législature de la Troisième République (2002-2009), une nouvelle réorganisation s'avère nécessaire pour plus de participation de la population. Les régions et les Communes sont des Collectivités Territoriales Décentralisées. Cette législature est marquée par la mise en place de 22 régions en 2004 et cela a été confirmé par la Constitution révisée de 2007. Et pour la première fois dans l'histoire du pays, la réalisation d'élections régionales le 16 mars 2008. On note que depuis 2007, il y a une volonté d'accorder une plus grande importance aux Fokontany (cellule communautaire de base) sans que ceux-ci soient indiqués comme un niveau de décentralisation.

Par décentralisation, entendons mise en place des nouvelles institutions publiques territoriales qui représentent l'ensemble des institutions administratives participant à administration du territoire, qu'il s'agisse des administrations déconcentrées de l'Etat ou des collectivités locales.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

**Tableau n°1 : Récapitulatif des niveaux de déconcentration et de décentralisation à Madagascar pendant la Première République au Troisième République**

Républiques successives	Administration Déconcentrée	Collectivités Territoriales Décentralisées
Première République 1960-1972	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture (18) ;</li> <li>- Sous-préfecture (92) ;</li> <li>- Arrondissement (43) ;</li> <li>- Cantons (705).</li> </ul>	<p><u>Niveaux:</u> les Communes et les provinces.</p> <p>Les Maires sont élus par les administrés locaux, le chef de province est nommé par le pouvoir central.</p>
Deuxième République 1975-1991	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité administratif dirigé par le Secrétariat Général du Faritany ;</li> <li>- Comité administratif dirigé par le Délégué administratif au niveau du Fivondronana et du Firaiana ;</li> <li>- Responsable permanent faisant office de représentant de l'Etat avec visites périodiques des inspecteurs du Ministère de l'intérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Faritany (provinces) ;</li> <li>- 111 Fivondronana (préfectures) ;</li> <li>- 1252 Firaiana (sous-préfecture).</li> </ul> <p>Ces trois niveaux sont pourvus de conseil populaire et d'un comité exécutif élu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13455 Fokontany (communauté villageoise). Tout est basé sur le Fokonolona.</li> </ul>
Troisième République 1 <sup>ère</sup> Législature 1993-1996	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture ;</li> <li>- Sous-préfecture ;</li> <li>- Délégué d'arrondissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions ;</li> <li>- Départements ;</li> <li>- Communes.</li> </ul>
Troisième République 2 <sup>ème</sup> Législature 1997-2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de province ;</li> <li>- Délégués administratifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Provinces autonomes ;</li> <li>- Communes.</li> </ul>
Troisième République 3 <sup>ème</sup> Législature 2002 à nos jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation générale du Gouvernement ;</li> <li>- District ;</li> <li>- Délégué d'arrondissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions ;</li> <li>- Communes.</li> </ul>

Source : La Décentralisation à Madagascar. [madavenir.fr.gd/OrganisationAdmtranistrative.htm](http://madavenir.fr.gd/OrganisationAdmtranistrative.htm) du 10.12.13.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### Tableau n°2 : Les compétences et les ressources de collectivités.

Les transferts de compétences et de ressources découlent au profit des Collectivités, des moyens matériels, humains et techniques nécessaires.

### **2- Principes et mécanismes de la décentralisation.**

Pour être efficace, la décentralisation suppose le respect de quelques principes fondamentaux de vision et d'organisation :

#### a. Principes de vision.

La conception de décentralisation précise que le développement est une affaire de tous. Le maître-mot devient « N'attendez plus l'Etat — prenez d'initiatives ». Toutes les institutions, les organisations qui font partie intégrante de la nation doivent concourir au processus de développement. Ce sont les degrés et formes de participation au processus qui fait la différence. Les habitants sont supposés participer dans les prises de décision importantes via leurs associations/représentants: orientations du développement local, localisation d'investissements... Autrement dit, ce principe traduit le modèle de société inclusif.

La *subsidiarité* : Cela concerne le degré de participation et de prise de décision d'une action quelconque à chaque niveau d'acteurs est mis en avant. Ce qui peut être accompli au niveau des Fokontany doit être réalisé localement ; ce qui ne peut pas l'être localement et qui sollicite des moyens, des capacités non disponibles sur place, incombe à la Commune. Si l'action souhaitée demande des capacités ou des moyens que la Commune ne détient pas et que les effets attendus intéressent un territoire plus étendu que celui de la Commune, il revient à la Région d'agir. Si l'action est d'intérêt national, il appartient à l'État de la mettre en œuvre.

L 'élection : C'est un mouvement qui va relier les offreurs et les demandeurs d'actions politiques pour un territoire donné. Les habitants élisent librement et selon des modalités transparentes ceux qui seront chargés de diriger leurs collectivités. Cela entraîne la tenue d'élections au suffrage universel selon les modalités législatives et réglementaires.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

L'inexistence de tutelle administrative : le fondement de l'élection veut que les dirigeants élus n'aient pas de chef hiérarchique. En revanche, ils doivent rendre compte à la population qui les a élus.

### b. Principes d'organisation.

La décentralisation à elle seule n'a pas de valeur si elle n'est pas suivie de certaines mesures. Celles-ci consistent à rendre les orientations du choix politique opérationnelles, à savoir : transfert de pouvoirs, transfert des compétences, transfert de ressources financières, transfert de savoir-faire et déconcentration.

Le *transfert de pouvoirs* consiste à donner aux acteurs locaux et aux Collectivités Territoriales Décentralisées la possibilité de faire, d'entreprendre. Le transfert des pouvoirs s'exprime à travers des réformes qui conçoivent leur participation à la proposition des lois et règlements et à l'organisation des élections. Le transfert de pouvoirs devra donner une plus grande capacité aux collectivités décentralisées d'intervenir.

Le *transfert de compétences* vise à mettre en œuvre les pouvoirs obtenus de l'Etat central. Ces pouvoirs n'ont pas leur raison d'être s'ils ne sont pas utilisés dans un cadre bien défini. C'est une éventualité pour les collectivités de répondre aux attentes et/ou aux besoins des populations locales en matière de développement. Ces compétences sont antérieurement fournies par l'Etat central selon le champ d'intervention concerné.

Le *transfert des ressources financières* consiste à mettre à la disposition des Collectivités Territoriales Décentralisées des moyens financiers utilisées par l'Etat afin de mettre en œuvre des actions qui sont du ressort des pouvoirs et des compétences attribués. Ces ressources constituent l'une des conditions sine qua non de l'effectivité des différentes formes de transfert émanant de l'Etat central.

Le *transfert de savoir-faire* consiste à augmenter les ressources humaines susceptibles de représenter les pouvoirs et compétences transférés. En effet, les hommes sont indispensables dans la mise en œuvre du processus de décentralisation.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

La *déconcentration* ressemble au transfert de certaines compétences décisionnelles à des unités régionales ou locales qui représentent le gouvernement central auprès des CTD.

Le principe de la déconcentration se fonde sur la réforme institutionnelle en matière d'appui technique à tous les niveaux de l'administration publique. Une meilleure planification technique est travaillée pour une convergence de vues sur les actions de développement, de suivi, de statistique, de surveillance technique et financière. Cet ensemble de principes forme une sorte de charte de la décentralisation,

### c. Dimensions de la décentralisation.

En général, la décentralisation comprend deux grandes dimensions : *dimension qualitative*, qui rassemble les capacités des collectivités à prendre une décision et la *dimension quantitative* qui touche la notion financière.

#### ➤ Décentralisation de la décision.

La décentralisation de la décision réunit la décentralisation administrative, la décentralisation fonctionnelle, la décentralisation politique et la décentralisation verticale.

##### • Décentralisation administrative.

Dans cette sous dimension de la décentralisation, deux courants d'idées se sont commencés à se former.

Le premier courant défend la décentralisation administrative définie par la reconnaissance d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière au profit des collectivités locales uniquement.

Le deuxième courant réclame pour le transfert de certaines compétences de l'Etat aux instances infranationales en matière d'exécution de fonctions publiques ou d'activités de développement, y compris les services techniques déconcentrés de l'Etat. A cet effet, la décentralisation administrative peut prendre trois aspects la déconcentration, la délégation et la dévolution.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

La déconcentration se rapporte à un transfert de certaines fonctions effectuées vers des unités locales qui représentent le gouvernement central. Le transfert s'effectue au sein de la hiérarchie de l'Etat central, appelé Service Technique Déconcentré de l'Etat (STD). Ces services sont dirigés par des représentants nommés par le pouvoir central qui rendent compte au département et/ou ministère qu'il représente. Certains auteurs décrivent que la déconcentration vient en complément à la décentralisation.

La décentralisation sans déconcentration est vouée à l'échec, car c'est la déconcentration qui garantit les activités de consolidation des compétences des collectivités.

La délégation: c'est le transfert des compétences s'exécutant vers des autorités qui disposent d'une certaine autorité vis-à-vis du pouvoir central tout en restant sous sa responsabilité.

La dévolution : C'est la forme la plus prépondérante de décentralisation, appelée aussi décentralisation du pouvoir, vers des collectivités locales autonomes. Ces collectivités locales disposent du pouvoir de délibérer. En pratique, la dévolution est appelée décentralisation à proprement parler.

Dans la décentralisation administrative, chaque entité (STD, collectivités, délégataire) possède de compétences bien déterminées. Elle travaille donc dans le cadre de ses compétences.

- Décentralisation fonctionnelle

La décentralisation fonctionnelle ou « décentralisation par services » est une méthode qui consiste à accorder, à certains services, la qualité de personne morale de droit public.

Aussi c'est une technique de gestion administrative qui peut se mettre en pratique à des services de l'Etat également qu'à des services des collectivités territoriales, et qui a pour seul point commun avec la véritable décentralisation l'octroi de la personnalité morale à certaines entités.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Des auteurs, comme **René CHAPUS**, considèrent que la décentralisation fonctionnelle peut dans certains cas n'être qu'une « déconcentration camouflée » mettant l'accent sur l'autonomie de gestion.

La mise en exergue de la décentralisation fonctionnelle, qu'à la déconcentration, est liée en partie à des soucis politiques. En effet, les autorités étatiques peuvent se retrancher derrière l'autonomie juridique et la personnalité morale données au service décentralisé pour ne pas avoir à subir la responsabilité de certains choix retenus par le service en question.

Or, il suffit que le contrôle exercé sur le service soit suffisamment limité pour imposer aux dirigeants du service les choix politiques globaux intéressant leur secteur d'activité. Ainsi, la décentralisation fonctionnelle peut n'être qu'un instrument pratique au pouvoir central.

Mais elle peut aussi avoir un tout autre sens et être une décentralisation authentique lorsqu'elle s'exerce à des institutions de type corporatif. En effet, elle permet à un groupe de personnes de garantir la gestion des affaires répondant à la spécialité de l'institution, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, à l'exemple des chambres professionnelles (chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, des métiers) ou des universités.

Il s'agit là de deux exemples de catégorie des établissements publics, à savoir, la catégorie traditionnelle de personnes publiques spécialisées à laquelle s'applique la décentralisation fonctionnelle. Cette modalité de décentralisation est également à l'origine de l'apparition, à compter de 1982, mais aussi d'une nouvelle catégorie de personnes publiques : les groupements d'intérêt public.

### • Décentralisation politique

La décentralisation politique peut être appelée aussi dévolution. Elle s'efforce de trouver la participation de la population aux prises de décisions importantes, qui autrefois étaient gérées par l'Etat central, relatif à la vie de la collectivité : élection des autorités locales, formulation de besoins, choix des orientations stratégiques, interpellation des responsables

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

locaux,... Ces actions sont marquées dans un cadre légal offert par les différentes réformes de l'administration du territoire, politiques...

Concernant les ressources humaines locales, la décentralisation politique peut provoquer des processus « d'apprentissage par la pratique » qui, grâce aux initiatives prises par les autorités locales, les aident à relancer leurs capacités.

La décentralisation politique est une forme de la décentralisation administrative pour laquelle la contribution des citoyens est très avancée. La notion d'affaires locales et les deux lois d'autonomie et de participation sont alors supportées pleinement par les habitants.

En Europe, l'affermissement des dimensions fonctionnelles et politiques a largement participé à renverser la tendance économique de nombreux pays qui ont accepté la décentralisation.

- Décentralisation verticale

La décentralisation verticale met en relief l'importance des différents niveaux de territoire en matière de planification du développement, les éléments composants chaque niveau de territoire, les relations hiérarchiques entre eux, et la notion d'autonomie, d'engager une activité quelconque par rapport à chaque niveau. En réalité, cette dimension de décentralisation n'a pas un rôle décisif sur l'impact de la décentralisation sur l'économie.

- Décentralisation financière

D'après les principes et mécanismes de la décentralisation, celle-ci doit être suivie d'un transfert financier de l'Etat central vers les collectivités décentralisées.

Ce transfert financier devra donner une possibilité aux CLD de réaliser correctement les activités qui lui ont été confiées. D'une manière générale, la décentralisation financière est l'acte par lequel, l'Etat central distribue, accorde les ressources financières publiques disponibles entre l'Etat et les collectivités locales. Cette répartition prend en considération les ressources affectées en totalité aux collectivités, les ressources à partager (équitablement ou en pourcentage inégaux) entre l'Etat et les collectivités et, enfin, les

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

transferts financiers de l'Etat central aux collectivités locales décentralisées. Dans la pratique, on distingue trois formes de transfert financier par le gouvernement central aux CTD : le transfert inconditionnel, le transfert conditionnel et par péréquation.

Le transfert inconditionnel : il s'agit de mettre au service de toutes les collectivités (sans exception) des ressources financières leur donnant la possibilité de prendre en charge un certain nombre de dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement. La plupart du temps, les ressources affectées au transfert inconditionnel résultent de l'aide publique au développement. Le caractère éphémère et non prévisible d'aide entraîne une contrainte sérieuse à la planification et à tous les niveaux.

Le transfert conditionnel : comme son nom l'indique, il dépend de la majorité des cas d'accomplissement et/ou de prestations de certaines conditions prédefinies. Pour le cas d'une subvention d'investissement, les collectivités sont priées de constituer un document de projet répondant aux besoins locaux des habitants.

Le transfert de péréquation (péréquation financière) est destiné à diminuer les inégalités horizontales entre les collectivités pauvres et ceux qui sont plus riches. En Afrique subsaharienne, ce type de transfert représente une partie très infime du montant global des subventions du gouvernement central.

Dans la plupart des pays qui ont opté la décentralisation, cette dimension constitue un handicap difficile à éviter pour son effectivité. Bien que l'Etat central affecte à 100% aux collectivités un certain nombre de ressources, elles sont quelquefois difficilement recouvrables (parce qu'impopulaires).

Parfois, l'Etat central se retire en matière d'accompagnement des collectivités pour maîtriser ce problème. De plus, quand les subventions de l'Etat sont plus conséquentes, les recettes découlant des sources propres des collectivités chutent. La décentralisation financière est accompagnée des procédures financières ajustées aux collectivités locales. Dans les pays d'Afrique francophones, ces procédures supposent la responsabilisation d'autres entités - le Trésor public. Ce dernier gère les finances des collectivités ; les Maires restent les ordonnateurs de la dépense.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## SECTION II: CONCEPT DE DEVELOPPEMENT.

Le concept de développement est un terme souvent discuté que ce soit dans les pays riches que dans les pays pauvres. Dans la vie courante, le développement veut dire, « *évolution vers un stade plus avancé* » ou encore « *évolution vers la maturité* ».<sup>2</sup>

À travers l'histoire et le temps, nous pouvons dire que ce terme a connu ses évolutions. Alors, en premier lieu, nous allons apporter plus de clarté sur ce thème d'après les points de vue de divers auteurs, et aussi son évolution du point de vue diachronique.

### **1. Définitions.**

Plusieurs questions ont été formulées autour de la notion de développement. Celles-ci touchent à la fois sa signification exacte, son évaluation, mais aussi à porter ses contributions dans la vie quotidienne des ménages et les perspectives d'avenir. Le développement est tant ambitionné par les différents pays dans le monde sous formes de discours. Les actions concrètes entreprises en faveur du progrès n'annoncent pas un effet positif, du moins dans les pays du Sud. L'examen du concept requiert un éclaircissement sur la signification « exacte » et les définitions autour de ce mot.

Plusieurs idées ont été proposées, elles sont parfois complémentaires et quelques fois contradictoires. Mais « une bonne définition doit être celle qu'un martien, sans connaissance aucune sur notre société, est à même de comprendre »<sup>3</sup> ; dont ci-après quelques définitions et analyses du concept de développement.

« *Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la Nation apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global* ».<sup>4</sup>

**Pour Tremblay**, le concept de développement a plusieurs sens, il fait allusion à plusieurs dimensions à la fois théoriques et même idéologiques. « *Le développement est*

---

<sup>2</sup> Microsoft Encarta 2008

<sup>3</sup> [www.boribana.over-blog.com](http://www.boribana.over-blog.com)

<sup>4</sup> Perroux. (F), *L'économie du XXème siècle*, p.155, Paris, PUF, 1964.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

*assimilé au processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle. »<sup>5</sup>* Cette idée permet d'annoncer qu'il est inéluctable et incontournable. Mais son rythme peut être modifié d'un pays à l'autre. Pour certains, il est plus rapide, moyen, tandis que pour d'autres, il est plus lent. Tout dépend de l'existence ou non des conditions nécessaires à son évolution. Partant de la même définition de Tremblay, le développement a plusieurs principes fondamentaux, tels que la directionalité, la continuité, la cumulativité et l'irréversibilité.

Autrement dit, il ressemble à un processus continu, ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et orientés vers un but précis. Telle que celle-ci n'est autre que la satisfaction du bien-être de l'être humain.

**Pour les occidentaux**, « *le développement apparaît comme un idéal à atteindre, un concept prêt à porter ou prêt à utiliser ou une recette qui peut être apprêlée dans toutes les parties du globe en suivant le modèle d'emploi donné par les occidentaux et par leurs représentants* ».

Dans le cadre d'une analyse d'une population autochtone de Canada (Inuits et métis), le développement est perçu comme « *un outil important de diminution de la pauvreté et des autres conditions sociales menant à une mauvaise santé* ». <sup>6</sup> Cette dernière constitue un point important de concourir au processus du développement.

La santé est en même temps une finalité et un moyen. En plus, le développement économique réunit une gamme de pratiques visant la promotion d'une activité économique plus intensive et avancée incluant le développement macroéconomique et les développements économiques locaux et communautaires. Ces développements économiques doivent véhiculer une amélioration de revenu des habitants qu'ils usent, et ensuite, améliorer les services sociaux ainsi que la santé et le bien-être global des communautés. Ces revenus améliorés peuvent également protéger ‘autoconsommation, redoubler les capacités, améliorer la résilience des communautés et des individus. Comme l'argument de Tremblay (développement comme évolution naturelle), le développement dans un contexte autochtone requiert également un pré-requis.

---

<sup>5</sup> TREMBLAY Suzanne, *Du concept du développement au concept de l'après développement : trajectoire et repères théoriques* - Université de Québec à Chicoutimi, collection « Travaux et études du développement régional », décembre 1999.

<sup>6</sup> [www.nocah.ca](http://www.nocah.ca) (*Un développement économique : un déterminant social de la santé des premières nations, Inuits et métis – Canada*)

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Il s'agit de concevoir des conditions permettant une autodétermination des habitants locaux. Ce sont « *les droits des collectivités autochtones d'assumer un véritable contrôle de leurs propres affaires et d'assumer la responsabilité de conception, de la mise en œuvre et de la gestion de leur politique de développement socio-économique* ». Cette définition révèle le but du développement - l'homme - celui qui doit être un acteur responsable et incontournable du processus. Le développement est aussi traduit comme un outil nécessaire à l'homme pour vaincre la pauvreté.

Autrement dit, combattre la pauvreté, c'est opter le développement. Le rapport mondial sur le développement humain 1991 (*Programme des Nations Unies pour le Développement — PNUD*) en a rappelé une autre signification et a mené son analyse vers l'objectif principal du développement humain.

L'objectif principal tend à agrandir une série des choix offerts à la population, qui consentent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent inclure des possibilités d'atteindre au revenu et à l'emploi, à éducation et aux soins de santé, et à un environnement propre n'exposant pas de danger. L'individu doit en conséquence avoir la potentialité de participer entièrement aux décisions de la communauté et apprécier des libertés humaines, économiques et politiques.

Une idée complémentaire au développement mérite d'être appuyée. Il concerne la croissance économique. Ce dernier est une évolution quantitative, dans le temps, avec pour indicateur macroéconomique - le Produit Intérieur Brut (PIB). La croissance économique est la voie de développement mais insuffisante, comme le souligne cet auteur : « *Même si la croissance demeure le préalable à tout effort de développement dans la mesure où toute amélioration du niveau de vie ou de bien-être social passe nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus, il s'avère important de préciser que le développement est bien plus que la croissance.* ».<sup>7</sup> Donc, l'absence de développement est nommée sous-développement. Aussi il y a lieu de bien dissocier développement économique et économie de développement. Cette dernière est une branche de

---

<sup>7</sup> LEGOUTE. (J-R), *Définir le développement : historique et dimension d'un concept plurivoque*, cahier de recherche volume I.n°1, p 15-16, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université de Québec, Février 2001.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

l'économie qui s'intéresse aux caractéristiques de la pauvreté et du sous- développement ainsi qu'aux politiques à entreprendre pour sortir ces pays de leur sous- développement.

En résumé, « *le développement est un processus de transformation quantitatif et qualitatif*. Il allie progrès économique et transformations sociales. Il ne saurait se réduire à la seule croissance du produit, ni à la seule couverture des besoins biologiques de l'homme. Il implique des changements structurels et l'atteinte d'objectifs clairement exprimés. »<sup>8</sup>

### **2. Evolutions.**

Le développement, dans sa conception contemporaine, trouve son source dès la colonisation. Pendant cette période, le développement est mélangé à un ensemble de moyens permettant à l'occidentalisation du monde. Effectivement, il consiste à véhiculer un mode de vie « moderne et supérieur » de l'occident vers les pays non occidentaux dont le développement est considéré comme « un devoir moral pour le bien- être général de l'humanité ».

Juste après la colonisation, le développement est marqué dans un cadre de partenariat bilatéral entre pays anciens colonisateurs et pays colonisés. Ces derniers garantissent une offre continue de matières premières stratégiques comme le pétrole et l'uranium. Ces anciens pays colonisés forment un marché non négligeable pour vendre les produits manufacturés (modernes) de l'occident avec l'aide financière de ces derniers. Ceci marque le début de l'économie extravertie des pays du sud.

L'année 1949 véhicula une nouvelle façon de voir le développement, En effet, durant la guerre froide, fut créée l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord** (OTAN) - une organisation Commune de défense - pour faire face à la menace soviétique. Et dans ce cadre de l'OTAN que le Président des Etats-Unis d'Amérique d'alors (Truman) répand pour la première fois, la notion du « sous-développement » - un antonyme du développement, appellation donnée pour surpasser le rapport « colonisés/colonisateurs », couvrant une situation non évolutive au lieu de la nouvelle dichotomie « développés/sous-développés ». Ce

---

<sup>8</sup> ABDELMALKI L.(P). MUNDLER, *Economie du sous-développement-Les théories, les expériences, les perspectives*, p.32, Hachette, Paris, 1995.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

rapport remet la possibilité pour les pays sous-développés d'arriver au stade ultime de nations « développées » contre un appui (technique, financier,...) et à l'autodétermination de ces pays.

**La conférence de Bandung** des peuples afro-asiatiques du 18 au 25 avril 1955 en Indonésie rétablit à l'ordre du jour, la notion de développement comme une obligation universelle respectant les droits fondamentaux de l'homme. Pour y parvenir, il faut arrêter sans condition à la colonisation et à toutes ses manifestations la dépendance: la dépendance, la domination et exploitation des peuples par des « grands puissants », la création d'un fonds des Nations Unies pour le développement économique, l'élaboration des projets communs aux pays représentés.

La plus moderne notion du développement touche ce qui est appelé « développement à particule ». Le Rapport de Brundtland en 1987 et le Sommet de la terre en 1992 apportent une prise en compte du problème environnemental dans le système de production. D'où, la naissance du « développement durable » protégeant les activités économiquement rentables et, en même temps, socialement et environnementalement soutenables.

Par la suite, en 1990, le PNUD introduit la notion de développement humain pour mieux guider les indicateurs sur les aspects qualitatifs. Ces différentes notions créèrent un changement significatif dans sa conception.

### **3. Types de développement.**

Dans ta littérature des Sciences économiques, « développement et développement économique » ont les mêmes sens. Mais l'ambiguïté du concept justifie l'apparition des quantitatifs au concept du développement.

Actuellement, divers termes sont associés au concept de développement tels que développement humain, développement local, développement durable/soutenable, développement social, développement autocentré, développement équitable, etc. La liste est exhaustive.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### a. Développement humain.

Le développement humain est l'élargissement de la notion de développement social, mis en valeur à la fin des années 70 et repris au cours des années 90. Ce dernier est inventé à partir de la prise en considération du capital social dans le domaine économique (cohésion sociale). Pour réduire les disparités sociales et assurer la croissance économique. Les politiques de développement social s'efforcent de satisfaire le minimum des besoins primordiaux de la population.

Le développement humain se prétend être unificateur d'éléments positifs de toutes les approches de développement vulgarisées depuis 70. La justice sociale, la démocratie et l'Etat de droit ne réexaminent pas en question l'accumulation du capital physique et financier au profit de l'être humain, Il est propice à la croissance économique et peut être défini à trois niveaux :

- Sur le plan économique, il est un élément du développement des sociétés ;
- Sur le plan biologique, il montre le développement physique de l'humain au cours de sa vie ;
- Sur le plan psychologique, il est question de changements psychologiques de l'humain au cours de sa vie.

La définition synthétique, communiquée à travers les différentes institutions internationales, précise que le développement humain est une approche pragmatique qui inclut les dimensions économiques, sociales et politiques du développement.

Ces dernières s'appuient sur quatre points indissociables :

- Vivre longtemps et en bonne santé ;
- Avoir accès aux savoirs et connaissances ;
- Vivre dans des conditions de vie décente.
- Participer à la vie de leurs communautés et aux prises de décisions affectant leurs vies.

En dehors des aspects typiquement humains aux valeurs universelles, le développement humain touche également à la manière de prise des décisions affectant la vie des habitants : est-ce qu'ils ont pu y participer ? Consulter ? Comment ? A quels niveaux ? Etc.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

En termes d'actions concrètes, le développement humain suggère de développer les ressources humaines dans les domaines de l'éducation et de la santé, de lutter contre la pauvreté et la marginalisation, de créer des emplois honnêtes, d'approuver les femmes, de gérer l'environnement en sauvegardant le choix des générations futures, de promouvoir la bonne gouvernance politique, économique, sociale et culturelle.

Bref, « *Le développement humain ne se limite pas, loin s'en faut, à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient. Ce concept dépasse ainsi largement celui de croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen aussi important soit-il- d'accroître ces choix* ».<sup>9</sup>

### b. Développement local.

Il s'avère difficile de donner une définition exacte de ce terme. Généralement, la littérature explique que le développement local est un auto-développement, par le bas, allié par et pour la communauté. Les populations locales sont en même temps concepteurs, réalisateurs et bénéficiaires de leur propre développement et du territoire dans lequel elles vivent. Le développement local en est une solution proposée face à la crise à l'échelle nationale. Il est parfois appelé développement territorial.

Selon **Greffé** (1982), « le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales dans un territoire à partir de la mobilisation de ses ressources et ses énergies ».

« *Le développement local est un processus de changements positifs à plusieurs aspects ; ils se manifestent à travers l'amélioration durable et participative des conditions matérielles et situations sociales des populations locales. Ces changements sont basés sur une approche participative pour accompagner l'autopromotion à travers des projets locaux pour la*

---

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2001.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

*satisfaction des besoins pratiques et intérêts stratégiques de tous les genres et catégories des populations locales ».<sup>10</sup>*

D'une manière générale, le développement local est endogène il se fonde sur les ressources propres du local. Pourtant, il a besoin d'éléments déclencheurs, parfois, qui viennent de l'extérieur. Dans la plupart cas, il est le résultat d'une association d'efforts et d'engagements d'acteurs dans une zone autour d'un projet concret et identifiable.

En réalité, le développement local met en œuvre des actions favorisant à améliorer l'accès de la population aux services sociaux de base, tels l'éducation, la santé, les routes,... actions identifiées avec la communauté de base, réfléchies, analysées, priorisées et mises en œuvre, avec appui de financement externe ou non, par les populations locales. Cette méthodologie de travail stimule une dynamique locale et crée un sentiment d'appartenance.

De son côté, le développement économique local produit des richesses à travers la promotion de l'emploi, le développement des activités génératrices de revenus,...

Actuellement, des praticiens discutent sur ces deux notions ; certains affirment que pour discuter de développement local, la notion économique y est déjà inclus mais pour d'autres, il mentionne une lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

### c. Développement durable/soutenable.

Il s'agit d'une prise de conscience de l'être humain face aux conséquences néfastes de la course au développement. Le développement durable cherche à rapprocher l'accumulation des richesses et l'harmonie sociale, qui dès fois aussi appelé développement «soutenable ». Tirant son origine au milieu des années 80 au sein des organisations internationales, ce modèle de développement prend en compte les contraintes économiques, sociales et environnementales. L'homme peut survivre dans son environnement sans secoué son équilibre ni sa pérennité.

---

<sup>10</sup> BOUKHARI, Le développement humain durable, INDH, 22 Aout 05.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Selon la Commission mondiale de l'environnement et dc développement, «*le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »<sup>11</sup>

Deux concepts sont inévitables à cette notion le concept de besoin : le concept de besoin, et plus spécialement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il va falloir accorder la plus grande priorité, et l'idée des restrictions que l'état de nos techniques et notre organisation sociale exigent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

« *Pour les uns, le développement soutenable/durable, c'est un développement respectueux de l'environnement. L'accent est alors mis sur la préservation des écosystèmes. Le développement signifie dans ce cas, bien-être et qualité de vie satisfaisants, et on ne s'interroge pas trop sur la compatibilité des deux objectifs, développement et environnement. Cette attitude est assez bien représentée chez les militants associatifs et chez les intellectuels humanistes. La prise en compte des grands équilibres écologiques, doit aller jusqu'à la remise en cause de certains aspects de notre modèle économique de croissance, voire même de notre mode de vie. Cela peut entraîner la nécessité d'inventer un autre paradigme de développement (encore un! mais lequel? On n'en sait rien). Pour les autres, l'important est que le développement tel qu'il est puisse durer indéfiniment. Cette position est celle des industriels, de la plupart des politiques et de la quasi-totalité des économistes.* »<sup>12</sup>

Le développement durable s'efforce de trouver la manière de mettre en cohérence trois équations difficilement assimilables :

- La prise en compte des intérêts des générations actuelles et celle des générations futures, Dans leur état présent, personne n'est capable de connaître les intérêts manifestes des futures générations. Par contre, il est certain qu'ils auront des éléments incompressibles pour leur physiologique;
- L'équilibre entre les intérêts des pays industrialisés et pays en développement. Il s'agit de reconnaître un système de production permettant de soutenir le niveau de vie « acceptable » des pays riches et de remonter le niveau de vie des pays pauvres ;

---

<sup>11</sup> Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1998.

<sup>12</sup> LATOUCHE. (S), Pour une société de décroissance, Le monde diplomatique, novembre 2003.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

- La conciliation entre les besoins des êtres humains et la protection de l'environnement. Face à une croissance galopante de population, particulièrement dans les pays en développement, cette conception mérite une attention particulière.

Pour les opposants du concept, le développement durable n'est qu'une manière d'échapper les problèmes au profit des pays développés. Il compromet une usurpation du concept à d'autres fins commerciales sans rapport ou presque avec la notion (par exemple « tourisme durable » qui est réservé aux plus riches). Le développement durable permet aux pays riches d'infliger un modèle qui aboutit de ce fait à une répartition plus injuste des savoirs et, par conséquent, des ressources naturelles : eau, nourriture, éducation, santé, emploi, qualité de vie, libertés de la personne, énergies renouvelables.

Après avoir apporté plus de clarté sur le fondement de la décentralisation à travers les historiques, les objectifs et les principes et mécanismes ensuite, nous avons aussi parlé du fondement de développement, à partir de sa définition, de ses évolutions et de ses typologies.

Maintenant, nous allons voir dans le chapitre suivant, la relation entre la décentralisation et le développement.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## CHAPITRE II: LA RELATION ENTRE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT

Dans ce chapitre, nous allons nous rappeler des théories de développement liées à la décentralisation, et ensuite évoquer les enjeux de la décentralisation sur le développement. D'abord, les rapports entre ces deux concepts sont étudiés en matière d'effets de la décentralisation sur le développement. A cet effet, selon **OATES**, deux courants d'idées s'opposent : l'un maintient l'existence d'apports théoriques significatifs de la décentralisation sur le développement à travers ses différentes opportunités (pouvoirs, compétences, ressources) pour les collectivités, tandis que l'autre défend les méfaits de la décentralisation par le biais des connaissances empiriques de ses impacts. Pour ce dernier courant, la décentralisation est une manière de déresponsabilisation des gouvernements et de transfert des échecs aux collectivités.

### SECTION I: THEORIES DE DEVELOPPEMENT LIEES A LA DECENTRALISATION.

Selon **Tremblay**, les théories de développement se fondent sur des principes qui relèvent, en effet, de la théorie économique. Elles concernent des démarches, des méthodologies à utiliser dans un contexte donné pour développer un pays ou une localité définie. Ces démarches sont réalisées soit à partir d'un constat de la situation vécue soit d'une analyse creusée d'une situation donnée. Beaucoup de théories de développement sont présentées et dans le temps, deux grandes périodes de l'évolution des théories de développement dans le monde peuvent être déterminées : avant et après la Deuxième Guerre Mondiale.

Parfois, les théories de développement sont aussi appelées théories de sous-développement en faisant allusion aux causes profondes du sous-développement. Nous allons étudier quelques théories de développement liées aux concepts et mécanismes de la décentralisation.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## **1. Paradigme macroéconomique.**

Cette nouvelle manière de voir le développement dirige les analyses vers la responsabilisation croissante des institutions dans le développement et la promotion des libertés. Cette théorie est née sur les limites de la théorie libérale - Programme d'ajustement et de réformes structurelles - à porter une suite convaincante sur l'économie des pays sous-développés.

Dans le domaine de la responsabilisation des institutions, deux approches ont été présentées : la première approche est le raffermissement du rôle des institutions juridiques comme élément de réduction des coûts de transaction et donc de facilitation des échanges et la deuxième approche est l'extension de la notion du développement à des dimensions non économiques comme l'accès à la culture, la démocratie, l'éducation, la santé et la réduction des inégalités (critères non retenus par le consensus de Washington).

D'après **Douglas North** (Prix Nobel «économie en 1993), l'échec du programme d'ajustement structurel est dû essentiellement à l'absence des institutions devant le supporter. Ce programme est considéré déconnecté de la réalité des pays sous- développés. A cet effet. North suggère de parfaire le consensus de Washington par l'instauration d'une gouvernance des entreprises, la nécessité de lutter contre la corruption et la création d'un « filet de sécurité» sous forme d'une sécurité sociale et la lutte contre la pauvreté. Ces décisions doivent être en parfaite logique avec le contexte local de chaque pays et formalisé dans un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (**DSRP**).

De son côté, **Joseph Stieglitz** convoite développer les objectifs de lutte contre l'inflation (du programme d'ajustement structurel) à une régulation globale du système financier pour lutter contre les crises financières. Stieglitz insiste également sur le rôle capital de l'Etat dans le développement. Enfin, il plaide pour un nouveau modèle de développement qui s'effectue par le bas ; à cet effet, il en propose un processus participatif intégrant les acteurs économiques locaux dans la détermination de ses stratégies.

Ce principe regagne les idées fondamentales du mécanisme de la décentralisation. Par rapport à la notion de libertés dans l'économie, ce concept est dû à l'économiste indien **Amartya Sen**. Il a intensifié la notion des capacités de chaque habitant à profiter pleinement des impacts positifs de développement économique.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## **2. Théorie de développement lié à l'espace.**

### **a. Théories des pôles de croissance.**

C'est une théorie élargie par l'économiste **François Perroux** dans les années cinquante. Pour Perroux, il faut grouper les investissements dans les secteurs moteurs de l'économie, afin de provoquer une croissance généralisée, et suite, à travers des effets d'entrainement et de liaison. Il ne faut donc pas gaspiller le capital dans des branches qui n'auront pas de retombées positives sur toute l'économie. Cette théorie est inventée sur la base d'une analyse de la corrélation forte entre développement et industrialisation.

Les stratégies sont fondées sur le développement de l'industrie lourde. En effet, l'industrie a été vue comme facteur d'externalités positives par des effets d'entrainement sur les autres secteurs de l'économie par 'intermédiaire de gains de productivité, d'une augmentation de la qualification de la main d'œuvre et en éveillant du progrès technique.

Cette théorie est en même temps appelée théorie de croissance déséquilibrée. Elle s'oppose à la conception de **Ragnar Nurske** et de **Paul Rosestein-Rodan** qui analyse qu'il faut développer une croissance équilibrée, afin de garantir simultanément une offre et une demande pour repousser un déséquilibre. « *Selon Philippe Aydalot, la théorie des pôles de croissance est à la fois une théorie de développement économique, mais aussi une théorie de diffusion spatiale de la croissance et du développement... Au plan de la localisation spatiale, la théorie des pôles de croissance tend à montrer que la croissance se concentre dans l'espace, alors qu'au plan du développement économique, le pôle est un mécanisme inducteur de croissance* ».<sup>13</sup>

La théorie de pôle de croissance produit des effets pervers et occasionne une polarisation du développement dans un espace délimité, ce qui participe à créer des espaces marginalisés autour du pôle du développement. Étudiée sous l'angle du développement de l'industrie, elle ne fait que soutenir la dépendance des pays du tiers monde vis-à-vis des pays industrialisés. D'une certaine manière, cette théorie met en avant le rôle fondamental à jouer par une localité (peut être une Région, une Commune) à prendre en main son développement.

---

<sup>13</sup> TREMBLAY Suzanne, Du concept du développement au concept de sous-développement : trajectoire et repères théoriques, p.22, Université de Québec à Chicoutimi, Collection « Travaux et études du développement régional », décembre 1999.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

A Madagascar, cette théorie a été adoptée dans le cadre du Pôle Intégré de Croissance (PIC) dans des villes de Nosy-Be, d'Antsirabe et de Fort Dauphin.

### b. Théories du développement endogène.

Cette théorie est née dans un but de dissimuler les inégalités spatiales du développement et de territorialiser ce dernier. Le modèle s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement. La théorie du développement endogène, parfois appelé autocentré, a connu une réussite dans les pays sous-développés. Le développement est le produit de chacune des composantes naturelle, culturelle, économique et sociale du territoire. Cette théorie du développement endogène fait appel à la participation citoyenne et démocratique.

En termes d'objet, elle s'affronte aux besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, éducation, travail) et non aux besoins de la croissance du marché. Elle met en valeur les ressources locales, la culture locale ainsi que les savoir-faire locaux. Le développement endogène se veut être intégré, s'opérer à petite échelle, et avoir la possibilité de présenter une forme d'autarcie sélective. Cette théorie utilisée davantage en Afrique constitue aussi une source d'inspiration des chercheurs français dans la promotion de la politique de décentralisation française.

### c. Autres théories.

#### ➤ Théorie de la gouvernance.

Cette théorie coordonne les approches de la science politique et de l'économie institutionnelle. Elle vise à prouver que les Etats les plus aptes à promouvoir le développement sont ceux qui exercent les fonctions régaliennes universelles et les seules politiques publiques d'autres acteurs que l'Etat ne serait pas en mesure de dresser à sa place avec la même efficacité.

#### ➤ Théorie de l'identité culturelle.

Cette théorie voit sa source dans la contestation des pays sous-développés à épouser les valeurs occidentales de développement. En effet, le motif principal du sous-

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

développement est perçu comme d'ordre culturel. Les modèles de développement sont considérés comme inefficaces parce qu'ils sont inadéquates aux cultures des peuples auxquels ils sont appliqués. Cette conception revient donc à concevoir un modèle de développement propre à chaque culture, à une histoire d'un peuple,...

La théorie de l'identité culturelle revient à poser la théorie du développement sur une base territoriale et sur le culturel. Elle suggère de préserver du passé tout ce qui peut l'être et de trier dans la modernité tout ce qui ne nuit pas à l'identité. La mise en œuvre de cette théorie fait appel aux élites culturelles des communautés, à une responsabilisation accrue des compétences locales.

### SECTION II : ENJEUX DE LA DECENTRALISATION SUR LE DEVELOPPEMENT.

Dans sa conception théorique, la décentralisation offre beaucoup d'opportunités qui la rendent utile pour le redressement économico-administratif d'un pays. En observant ses principes et mécanismes, elle peut favoriser la bonne gouvernance, perfectionner la prestation des services publics, promouvoir le développement local, promouvoir la démocratie locale et faciliter l'intégration nationale.

La décentralisation est parfois perçue sous l'angle politique (plus de pourvoir et de participation à la base) parfois perçue sous l'angle économique (promotion du développement local) voire perçue sous l'angle socio culturel (promotion du savoir et du savoir-faire local).

La littérature actuelle conteste deux théories en matière de décentralisation, en général, fondée sur le pourquoi de la décentralisation. À titre de rappel, la raison économique de la décentralisation revient toujours à l'incompétence de l'Etat central à répondre décemment aux attentes des besoins réels des habitants. Les interventions de l'Etat sont non seulement inefficaces mais aussi inefficiences.

Deux théories tendent à devenir visible : celles normatives qui développent les atouts des collectivités décentralisées par rapport à l'Etat central en matière d'intervention pour le développement ; celles descriptives qui étudient la situation dans la réalité et qui

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

contestent aux théories normatives de ne pas tenir compte de certains facteurs du contexte dans lequel s'applique la décentralisation et tout ceci ne produit pas toujours les résultats escomptés.

### **1. Accès au bien-être.**

La décentralisation ressort de l'économie publique - une branche de l'économie qui critique les modes d'intervention de l'Etat. Autrement dit, elle porte plus d'intérêt au bien-être collectif sur la base des relations élus-habitants et au triple concept offre - demande - financement. En effet, la décentralisation accepte de :

- Attribuer de façon optimale les ressources pour optimiser le bien-être ;
- Partager équitablement le bien-être entre les individus, les Régions et les générations.

Concrètement, la décentralisation suppose deux niveaux de décision : central et local. Les tâches régaliennes de l'Etat sont analysées, validées et pilotées au niveau national, alors que les activités qui peuvent être réglées localement sont initiées et mises en œuvre par les acteurs locaux. Cette manière de procéder permet de mieux viser les offres de services par rapport aux demandes sur le terrain. Mais il s'agit d'identifier le degré de décentralisation optimal des choix collectifs dans une économie à deux niveaux de décision. Autrement dit, jusqu'à quel stade peut-on décentraliser ? Sans forcément porter une réponse exacte à cette question, OATES a rappelé cinq (5) arguments à l'appui pour que les collectivités locales puissent tirer profit de la décentralisation :

- L'offre décentralisée d'un service public local est plus efficace et plus efficiente qu'une offre centralisée et prend en compte les inégalités locales ;
- Une offre décentralisée de service collectif local est moins onéreuse en information qu'une offre centralisée ;
- L'encouragement à maîtriser efficacement une collectivité publique augmente avec le nombre de collectivités locales rivales ;
- La décentralisation incite l'innovation en matière de services collectifs locaux ;
- L'agrandissement de collectivités locales aux compétences étendues renfort la transparence des choix de localisation.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Ces principes transportent trois conséquences immédiates :

- Le choix du niveau de décision doit coïncider à celui du territoire jouissant du bien collectif : les biens consommés par les habitants d'une ville doivent être financés par des impôts municipaux, les biens consommés dans une région par des impôts régionaux. etc. C'est le principe de décentralisation qui définit le partage de compétences ;
- La formation des collectivités est associée à un processus de mobilité des agents et relève de la formation de « clubs » au sens de Buchanan [1965] et Pauly [1968] ;
- La décentralisation optimale du point de vue de l'efficacité est en opposition avec certains principes d'équité, les différentes collectivités territoriales étant définies par des paniers « biens publics locaux - impôts locaux » différents.

### **2. Démocratisation.**

Selon les **théories normatives (ou théories libérales)**, la décentralisation incite une garantie de stabilité, de démocratie, de transparence et de développement en rapprochant gouvernants et citoyens, en installant la participation locale, en mobilisant les ressources locales pour des objectifs de développement.

Les **économistes** de « l'école normative » ont avancé la théorie du « choix public », pour convaincre « qu'un individu est apte à percevoir lui-même si les biens publics locaux fournis rencontrent ses propres préférences ». « Sous condition d'un choix assez libre, la fourniture de certains biens publics est économiquement plus efficace, lorsqu'un grand nombre d'institutions locales sont engagées que lorsque le gouvernement central seul en est le fournisseur (...). Un grand nombre de fournisseurs offrent au citoyen plus de possibilité de choix » (D.A. Rondinelli).

Pour les **gestionnaires** de la même école « la concentration des services soulève une foule de problèmes et réduit la satisfaction des consommateurs. La décentralisation permet de surmonter ces obstacles et soulage les populations, grâce à la fourniture efficace et responsable de biens et services (...). Au sein des organisations décentralisées, les gestionnaires sont plus engagés puisqu'ils disposent de plus de pouvoir »

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Pour **Steinich. M**, la décentralisation convient mieux aux besoins locaux, vu la proximité géographique de la population donnant la possibilité de mieux cerner les besoins.

### **3. Efficacité**

La décentralisation encourage une relation plus directe entre les habitants et les dirigeants locaux. Mieux détecter les besoins des habitants permet de mieux agir ! Les solutions apportées correspondent mieux aux besoins. L'efficience en est accrue, partant du principe de subsidiarité. Tous les acteurs locaux du développement sont mobilisés plus facilement. La décentralisation permet la promotion du savoir et du savoir-faire local et soutient l'émergence d'initiatives locales et la restauration de la confiance aux médiateurs.

Ces différents facteurs sont supposés faciliter l'accès de la population aux services publics de meilleure qualité. Il s'agit de la théorie du choix public, selon laquelle « sous condition d'un choix assez libre, la fourniture de certains biens publics est économiquement plus efficace lorsqu'un grand nombre d'institutions locales se sont investis que lorsque le gouvernement central seul en est le fournisseur ». Depuis cette perspective, la décentralisation renforce donc l'efficience de la subvention des ressources à travers une meilleure détermination des nécessités, une plus grande convenance aux besoins locaux et une réduction des coûts, améliorant l'accès de la population la plus pauvre aux services d'éducation, de santé, d'eau, d'assainissement, etc.

Dans une étude financée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et réalisée par BAK Basel Economics en mai 2009, intitulée « De la subsidiarité à la réussite : l'impact de la décentralisation sur la croissance économique », la liaison fonctionnelle entre le niveau de décentralisation au sein d'un pays et son développement économique est travaillée. La notion du niveau de décentralisation y renvoie le degré d'autonomie des régions. Cette étude a été réalisée au sein de 27 pays de l'Union Européenne, à l'exception de petits pays comme le Luxembourg, la Slovénie, Chypre et Malte mais intégrant des pays non-membres de l'Union européenne (Croatie, Suisse et Norvège). Elle a autorisé la classification des différents pays selon leurs niveaux de décentralisation - s'agit de l'indice de décentralisation - un ensemble des données quantitatives et qualitatives permettant de suivre l'évolution de la décentralisation dans un pays donné. L'indice de la décentralisation devance l'importance de

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

chaque donnée (qualitative ou quantitative) en matière de décentralisation. La notion de décentralisation de décision (décentralisation qualitative) prime la décentralisation financière (décentralisation quantitative).

En considérant l'impact de la décentralisation sur la croissance économique, les résultats acquis rejoignent les idées développées par OATES : les notions d'efficacité, d'efficience et d'innovation, influent sur la croissance économique. L'importance de la décentralisation qualitative prime sur la quantitative. Les responsables locaux peuvent prendre des décisions répondant mieux aux souhaits et besoins locaux. « Les compétences de la prise de décisions sont importantes pour la prospérité économique des régions et non la compétence ou le devoir d'appliquer la politique de quelqu'un d'autre (les décisions prises au niveau national) ».

La décentralisation défend l'innovation qui est un moteur essentiel de la croissance économique. Par le biais du nombre de brevets par habitant, et du nombre de publications universitaires, cette situation est expliquée par la concordance du programme de formation et de recherche aux besoins de l'économie locale. « . . la spécialisation régionale permet d'atteindre plus facilement la masse critique des activités de Recherche & Développement dans les domaines conséquentes pour la région, renforçant ainsi les forces existantes et créant un résultat positif. »

### **4. Civisme et citoyenneté.**

Par définition. « Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment sa loi. Ce terme s'applique dans le cadre d'un rapport à l'institution représentant la collectivité : il s'agit donc du respect de la « chose publique » et de l'affirmation personnelle d'une conscience politique. Le civisme implique donc la connaissance de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société ». Bref, elle peut se définir par le « *souci du citoyen de privilégier les intérêts de la collectivité au détriment des siens propres* »<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Microsoft Encarta 2008

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

L'idée de civisme et de citoyenneté apparaît comme un comportement responsable, une participation active d'un citoyen à l'égard des biens publics. Bref, c'est un bon citoyen. L'analyse théorique de la décentralisation souligne qu'au fur et à mesure que les habitants locaux sont responsabilisés dans leur propre développement, ils optent un comportement d'acteurs à part entière au processus de développement, moyennant un accompagnement rapproché et une pratique du principe de redevabilité des élus envers les populations.

Au niveau local, le civisme et citoyenneté doit se manifester par un paiement accru des impôts locaux par les habitants, à un intérressement accru aux affaires publiques, à une meilleure gestion, maintenance, exploitation des infrastructures publiques,...

Pour que cette entreprise soit appuyée, il faut que les habitants observent une amélioration réelle de leurs conditions de vie et/ou un meilleur accès des habitants aux services publics de base. D'une manière générale, le civisme est une prémissse d'un changement positif de comportement des habitants envers son territoire.

### **5. Développement local.**

En pratique, la décentralisation et le développement local sont deux approches très proches et complémentaires. La décentralisation est une pratique politique redistributive des compétences centrales vers les collectivités tandis que le développement local est une pratique sociale qui part de la base. Le territoire forme le champ de rencontres de ces deux approches.

De par ses principes et mécanismes, la décentralisation avance une opportunité aux collectivités locales la capacité de mettre en place un espace de concertation locale autorisant les acteurs locaux de participer, d'exprimer leurs préoccupations et les besoins de la communauté. La décentralisation peut encourager également la prise d'initiative, la mobilisation et la participation, qui sont des éléments moteurs pour faire marcher les mécanismes du développement local et de la démocratie associative.

En final, la décentralisation peut procurer au développement local un cadre approprié et peut faciliter sa réussite en articulant les logiques institutionnelles, juridiques et

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

instrumentalistes avec les initiatives privées collectives locales existantes (organisations paysannes, associations de ressortissants de localités, autres groupes et entreprises) pour renforcer une démocratie locale et le développement du tissu économique.

### **6. Frein au développement.**

L'analyse empirique constate que la décentralisation n'a pas apporté un résultat palpable au niveau du développement économique des pays qui l'ont pratiquée, surtout les pays africains. Plusieurs raisons sont à l'origine d'une telle inefficacité :

- Elle est potentiellement inégalitaire ;
- Elle réduit le caractère professionnalisant des décisions techniques sensibles;
- Le pouvoir constitue la question clé dans l'examen de la décentralisation.

La décentralisation se veut accorder un maximum de pouvoir dans le cadre de ses compétences aux collectivités et acteurs locaux. Alors que, dans la pratique, ces acteurs ne recevront jamais les mêmes pouvoirs de participation ou de décision dans la vie de leur territoire, à défaut de positionnement et/ou de compétences, ne possédant pas le même niveau d'accès aux informations. Cette situation provoque une frustration et crée une distorsion dans la relation entre les acteurs locaux. Dans la plupart des cas, la participation locale se récapitule à une contribution de façade ou de « suivisme » suivant les orientations de l'Etat central. En matière de prise de décision, les considérations électorales paraissent souvent l'emporter sur les aspects économiques.

La décentralisation est souvent exploitée comme un écran de fumée pour renforcer les pouvoirs établis et les priviléges de certains groupes. Lorsque le pouvoir est rassemblé entre les mains d'une minorité, la décentralisation peut même renforcer le pouvoir des élites, cassant le mythe selon lequel la décentralisation est une garantie de participation et de délégation du pouvoir à la population.

Le transfert de pouvoirs est un moyen pour l'Etat central de se libérer de ses fonctions économiques et sociales et d'affecter les responsabilités - surtout l'échec - aux responsables locaux. A défaut de moyens appropriés (financiers, humains, matériels) par rapport aux missions assignées, les responsables locaux font face à un déséquilibre permanent

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

entre la demande effective et les moyens financiers, techniques dont disposent les collectivités. Cette situation emporte la crédibilité aux responsables locaux vis-à-vis des communautés locales et l'Etat central, car chaque acteur essaie d'attribuer les responsabilités à autrui. **Ouattara** (2003) accentue que les désillusions découlent de l'absence d'impacts de la décentralisation sur les conditions de vie des populations locales. Le vote/sanction est ainsi un indicateur de la carence de vision dynamique de la réforme.

En outre, la majeure partie des ressources financières transférées aux collectivités concerne parfois des ressources difficilement recouvrées et/ou impopulaires, si bien que les recettes collectées parviennent rarement à financer le fonctionnement des collectivités. L'absence des cadres locaux compétents hypothèque la qualité des prestations de services et accentue la décentralisation de la corruption.

Sur le plan économique, très peu d'actes sont influencés par les décisions des collectivités. Les décisions relatives aux ressources stratégiques reviennent toujours à l'Etat central. Pire encore, et au nom de l'unicité de caisse de l'Etat, aucun retour concret des ressources exploitées ne revient sur le local. Cette situation est comparable à la notion du sous-développement causé par le centre-péphérique. Les territoires périphériques sont pourvoyeurs de ressources pour le centre détenteurs des capitaux. En matière d'élection, notons que les habitants locaux élisent de responsables à la tête des collectivités. Mais dans les pays sous-développés, l'expérience manifeste la primauté de la politique politique aux dépens de l'aspect technique. Pire encore, les politiciens locaux sont parfois méfiants envers les techniciens. Cette pratique forme la reproduction des élites locales sous une nouvelle étiquette. Un élu fonctionne dans un monde de marché politique. Il a pour objectif d'assouvir les besoins de son groupe, de son parti avant de se jeter à la mise en œuvre des aspirations locales. Au niveau des habitants, il faut se poser la question sur la réelle capacité politique des pauvres à se manifester et à se faire écouter. De plus, il paraît parfois difficile pour les communautés de séparer leur vrai besoin de leur souhait. Enfin, la décentralisation peut être un danger pour le séparatisme elle peut inférer à une institutionnalisation du morcellement ethnique, une reproduction des politiques discriminatoires du parti majoritaire.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### A. Relation entre décentralisation et déconcentration.

D'abord, il y a une différence fondamentale entre ces deux types d'organisation. Dans le cadre de la déconcentration, le pouvoir local est exercé par un agent de l'Etat, alors que dans le cadre de la décentralisation, ce pouvoir local sera exercé par des organes élus.

La déconcentration agit comme une sorte de relais de la centralisation. C'est « *une centralisation par personnes interposées* » (J. Gicquel). La déconcentration consiste en un transfert de certaines attributions administratives du pouvoir central vers l'échelon local, au profit d'un agent de l'Etat. C'est donc l'Etat central qui va désigner (nommer) un agent pour exercer, en son nom, ses compétences. « *C'est toujours le même marteau qui frappe* » (O. Barrot). Les décisions prises dans le cadre de la déconcentration sont soumises à un contrôle de type hiérarchique.

La décentralisation consiste en une délégation d'attributions administratives du pouvoir central vers l'échelon local (les collectivités territoriales), au bénéfice, d'organes élus. Cette élection est l'élément central de la décentralisation qui est une forme de démocratie locale. Les collectivités territoriales bénéficient du principe de la libre administration c'est- à-dire qu'elles s'administrent librement par des conseils élus : conseil municipal, conseil général, conseil régional. Ces collectivités disposent de la personnalité juridique. Les compétences des collectivités territoriales sont propres et limitées : elles ne sont compétentes qu'en vertu de la loi. Ce sont des compétences d'attribution.

La décentralisation est source d'autonomie mais pas d'indépendance. Si la décentralisation apporte de la souplesse au cadre de l'Etat unitaire, elle doit néanmoins respecter les principes républicains principe « égalité et d'indivisibilité de la république. C'est pourquoi, le représentant de l'Etat dans les collectivités exerce un contrôle sur les actes de ces dernières.

Face à l'accroissement considérable des pouvoirs et des moyens locaux, alors, il est plus que jamais nécessaire de renforcer, dans un souci d'équilibre, ceux de l'Etat au niveau du territoire. En effet, la réalisation des projets de qualification, de mise à niveau, de développement des différents secteurs et différentes activités..., nécessite une bonne gouvernance administrative opérationnalisée par des mécanismes managériaux introduits dans le fonctionnement administratif et une gestion à proximité et de partage.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Les partisans de l'une et de l'autre ont toujours eu le double souci de décharger l'Etat de compétences que les collectivités locales sont mieux placées pour assurer, mais aussi et surtout, de mettre fin à l'omnipotence de l'administration centrale.

Par la déconcentration, l'autorité de l'Etat n'est amoindrie, elle est aménagée. En réalité, la mise en œuvre de la déconcentration doit être perçue et pratiquée à quatre niveaux, à savoir:

- La déconcentration au niveau des rapports entre l'administration et les citoyens;
- La déconcentration au niveau des rapports entre l'administration centrale et les services extérieurs ;
- La déconcentration au niveau des rapports entre l'Etat et les collectivités locales;
- La déconcentration au niveau des rapports entre les gouverneurs et les services extérieurs.

La déconcentration vise à rapprocher l'administration du citoyen en appelant à une nouvelle répartition des compétences et à de nouvelles relations entre l'administration déconcentrée.

Dans le cadre de la consolidation de la démocratie locale, de la concrétisation des libertés publiques et en vue d'associer les citoyens à la gestion des affaires locales. La décentralisation représente un choix irréversible et un chantier prioritaire, a fait l'objet de plusieurs réformes, dont l'objectif est de permettre aux citoyens de disposer d'une administration de proximité, efficace, efficiente et à l'écoute de leurs attentes et aspirations.

Du point de vue de la technique juridique, décentraliser signifie le transfert de compétences de l'Etat vers d'autre collectivités publiques, en l'occurrence les collectivités locales; alors que déconcentrer, c'est confier à des agents locaux de l'Etat, soumis au pouvoir hiérarchique des organes centraux, un pouvoir de décision dans des matières plus ou moins étendues et ce, moyennant une redistribution des compétences à l'intérieur de l'administration de l'Etat, de l'échelon central vers les échelons locaux.

Néanmoins, dans les deux cas, elles sont deux piliers inséparables de toute démocratie locale et de toute réforme de l'administration. L'objectif recherché et le but

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

poursuivi sont analogues; ils s'expriment dans les formules suivantes: « rapprocher l'administration de l'administre » ou encore, « rapprocher la décision de l'usager ».

Décentralisation et déconcentration sont donc intimement liés, sans déconcentration, conçue à la même vitesse, la décentralisation perd en effet de sa signification, du fait de l'obligation de remonter vers les technostuctures centrales, pour leur solution, des questions les plus subalternes et les plus banales. Les deux techniques constituent la colonne vertébrale de la réforme administrative, elles doivent aller de pair et avancer à pas uniformes et synchronisés. La déconcentration est le corollaire de la décentralisation et une condition essentielle de son efficacité.

En somme, le couple synchrone de la décentralisation et la déconcentration est le pari de la mise à niveau qu'il faudra gagner.

### B. Impacts de la déconcentration sur le développement local.

L'administration centrale demeure en charge du contrôle du fonctionnement de toute la machine administrative malgache, tandis que les entités déconcentrées s'impliquent davantage dans la gestion. Le pouvoir décisionnaire de l'État central n'est en rien entamé, malgré les tentations décentralisatrices de certains.

Les mesures de déconcentration sont destinées à alléger les responsabilités des administrations centrales. Elles sont plus perçues comme solution technique que politique.

Du point de vu global, la déconcentration a une forte influence sur le développement local à travers la mise en œuvre des différents politiques sectoriels puisque ces derniers émanent d'abord de la décision de l'Etat central à travers la délégation de pouvoir ou la nomination de ses représentants à tous les niveaux, c'est-à-dire les différentes directions régionales, les services techniques déconcentrés, etc.

Ce sont ces politiques établis au niveau central qui seront plus ou moins adapté au niveau de chaque collectivité territoriale, concernant par exemple l'éducation, la santé (que ce soit dans les hôpitaux ou dans les centres de santé de base), l'insécurité sociale, la

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

construction et la réhabilitation des routes, etc. Et la responsabilité de chaque agent déconcentré, c'est de veiller et de contrôler à ce que toutes les décisions prises au niveau de chaque secteur soient conformes à la loi préétablie.

Se rapportant à la commune d'Ankadikely Ilafy, nous pouvons dire que les agents déconcentrés de l'Etat assurent bien leur rôle au sein de la commune puisque les politiques sectoriels ont été bien respectés, cela peuvent se voir dans les 18 Fokontany qui existent dans la localité.

### **Conclusion de la première partie**

Bref, nous avons vu dans cette première partie qu'est le cadre général et théorique, d'une part le fondement de la décentralisation et du développement; et d'autre part, la relation entre la décentralisation et le développement.

En ce qui concerne le fondement de la décentralisation et du développement, nous avons vu en premier temps les historiques et les objectifs de la décentralisation, suivi des principes et mécanismes de la décentralisation et dans un second temps, nous avons défini le développement sous les différents points de vue de divers auteurs, puis parlé de son évolution, mais aussi de les catégorisés.

Ensuite, parlant de la relation entre la décentralisation et le développement, nous avons évoqué en premier lieu les théories de développements liées à la décentralisation et en second lieu, les enjeux de la décentralisation sur le développement où nous avons parlé des relations entre décentralisation et déconcentration ; les impacts de la déconcentration sur le développement local.

Après avoir vu ces notions d'ordre général, nous allons voir dans la deuxième partie la contribution de la décentralisation au développement de la commune rurale d'Ankadikely Ilafy.

**DEUXIEME PARTIE:**  
**CONTRIBUTION DE LA**  
**DECENTRALISATION AU**  
**DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**  
**D'ANKADI KELY ILAFY.**

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

### DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTION DE LA DECENTRALISATION AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE RURALE D'ANKADIKELY ILAFY.

Dans cette deuxième partie, nous allons apporter les réponses par rapport au résultat de notre enquête sur terrain, ainsi de confirmer ou d'infirmer les problématiques que nous avons posé au début de ce recherche. Pour cela, nous allons voir en premier lieu, la décentralisation et le contexte de la Commune ; en second lieu, nous allons énoncer les ressources de la Commune et démontrer les résultats d'enquête.

### **CHAPITRE III : DECENTRALISATION ET CONTEXTE DE LA COMMUNE.**

Dans ce chapitre, nous allons parler du contexte général de la décentralisation sur le territoire malgache ensuite, nous allons présenter brièvement la Commune d'Ankadikely Ilafy ; et enfin parler des compétences, pouvoirs et ressources accordés aux Communes.

« *La politique de décentralisation constitue un plan d'actions délibérées et coordonnées en vue du développement équilibré et harmonieux du territoire* ». Les niveaux intermédiaires d'analyse sont les stratégies comme ensemble d'objectifs.

#### **SECTION I: CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION**

Depuis 1896, la décentralisation est apparue de façon immédiate dans l'administration publique à Madagascar. Cette réponse aux 34 ans de centralisme (1960 - 1994) est source de dysfonctionnement, à savoir:

- Inadaptation entre offres et demandes de services des habitants. Considérant l'éloignement géographique entre le central et le local, les études ne sont pas méthodiques comme préalable d'une action ;
- Inacceptation des citoyens de l'Etat qui fait tout alors que c'est l'Etat qui décide tout. Une ingérence à outrance de l'Etat cache et réprime l'épanouissement du jeu économique;
- Mauvaise utilisation des deniers publics ;

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

- Mauvaise distribution des ressources : 95% du budget de l'Etat sont dépensés à Antananarivo au sein de différents établissements publics alors que cela n'a pas de retombées directs au niveau de la totalité du pays ;
- Déséquilibre de développement pour le territoire national par faute de mise en place de pôle de développement économique ;
- Absence de la démocratie — défaut de transparence.

Pour guider le processus, plusieurs outils de planification et de pilotage de développement ont été préférés durant cette période. Au niveau national, de 1996—2001, l'Etat central s'est disposé du Document Cadre de la Politique Economique (DCPE) de (2001 - 2007) Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de 2007-2009 Madagascar Action Plan (MAP). Les Régions et Communes ont commencés à élaborer leurs Plans de Développement.

### a. Lettre de la Politique sur la Décentralisation et la Déconcentration (LP2D).

La LP2D est une vision politique du Gouvernement Malagasy dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation à Madagascar. Le rôle principal des collectivités est placé en avant dans le développement national. Sur le plan pratique, elle se divise en trois grandes phases :

- Phase 1 (2006-2008) : Ancrage stratégique des 2D dans le paysage du développement national. La base institutionnelle, politique, sociale de la décentralisation est placée pour une adhésion forte de la population. Il est sollicité à chaque ministère d'avoir une représentation régionale - Direction Régionale pour rapprocher les services de l'Etat et les habitants ;
- Phase 2 (2009-2011): Renversement de tendances dans la logique de développement au profit des Régions et des Communes - les besoins issus des Régions et des Communes imposent les décisions en matière de développement ;
- Phase 3 (2012-2015): Prépondérance de la contribution des Régions et des Communes au développement national : le développement sera projeté par les initiatives régionales et communales.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### b. Le Programme National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D).

Le PN2D est une feuille de route pour l'exécution opérationnelle de la LP2D, à cet effet, trois axes sont privilégiés, à savoir :

- La consolidation de la décentralisation admet dans la clarification des rôles et compétences ainsi que des capacités managériales des Régions et Communes. Une mise en cohérence est opérée entre le dispositif juridique et le processus de décentralisation ;
- La répartition des attributions des STD est éclaircit et leur capacité d'appui fait l'objet de coaching. Le renforcement des appuis des STD aux CTD : La distribution des attributions des STD aux différents niveaux vis-à-vis des Régions et des Communes est clarifiée ;
- Les fonctionnements de dialogue et de concertation entre élus, services techniques et citoyens existant.

## SECTION II : PRESENTATION DE LA COMMUNE RURALE D'ANKADIKEY ILAFY.

### 1. L'identification de la commune.

#### a. Historique de la Commune.

Ilafy, une circonscription gouvernée par Andrianjafy, oncle utérin d'Andrianampoinimerina et constituant le deuxième capitale du clan TSIMIAMOHALAHY après AMBOHITRABIBY.

La colline fut autrefois recouverte par une forêt et dont l'appellation d'origine étant AMBOHIIIRAKANGA.

Le mot ILAFY vient de ce qu'une partie de la Famille Royale de l'Imerina (lafy) en Malagasy, ce qui ne pouvait pas régner, y avait été installée.

L'un des premiers marchés créée par Andrianampoinimerina fut localisé à Ilafy, où étaient formés par ailleurs les troupes de guerre de ce Souverain principalement recrutés dans les familles « HOVA ». La circonscription était formée par deux groupes de villages :

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

- 1<sup>er</sup> groupe: AMBOHINIERENANA-MANGARIVOTRA – AMBOHITRINIALA – ANKADIMALAZA - ANJAKAMIASINANA - ANKADIVORY - ANTANAMASOANDRO ;
- 2<sup>ème</sup> groupe: ANTEHONY- ANKADIMALAZA - ANJAKARIASINA- ANKADIVORY - ANTANAMASOANDRO.

A signaler, qu'Ilafy était une ville industrielle pendant la Règne de Ranavalona, et l'école primaire protestante était une des 12 premières existantes.

C'est aussi à Ilafy que fût enseveli le Roi RADAMA II, la nuit du 11 mai 1863 quand il fût assassiné par le MENAMASO, son corps fût transféré à Manjakamiadana après la colonisation.

### **b. La superficie.**

Elle a une étendue de 36,7km<sup>2</sup>.

### **c. Nombre de Fokontany et de population.**

La Commune d'Ankadikely Ilafy regroupe 18 Fokontany.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Tableau n°3 : Répartition de la population par sexe, par Fokontany - par foyer, par superficie et par densité - année 2013

Nom du Fokontany	Sexe		TOTAL	Nombre de foyer	Nombre de toit	Superficie en km2	Densité à par km2
	H	F					
Ambohitrarahaba	6425	6525	12950	2356		1,28	10117.1875
Ankadikely	4524	5439	9963	2140		2.63	3788.21293
Mandrosoa	5018	4876	9894	1656		0.8	12367.5
Andrononobe	4599	5259	9858	1989	688	1.58	6239.24051
Manjaka	3752	5154	8906	1402	892	1.04	8563.46154
Andafiavaratra	4110	4460	8570	1570	733	0.84	10202.381
Belanitra	3453	3847	7300	1847	704	6.04	1208.60927
Ilafy	3243	3239	6482	1609	943	2.16	3000.92593
Ambohipanja	2688	2777	5465	1232	398	1.75	3122.85714
Antanandrano	2281	2399	4680	1207	756	1.58	2962.02532
Antanentibe	2085	2136	4221	676		0.37	11408.1081
Antsampandrano	1220	1250	2470	469	370	1.62	1524.69136
Masinandriana	1166	1106	2272	388	242	1.75	1298.28571
Manazary	698	684	1382	377	316	4.15	333.012048
Ambohibe	640	665	1305	254	236	1.73	754.33526
Amhohitraina	465	482	947	180	160	1.04	910.576923
Antsahamarofoza	434	509	943	164	124	3.59	262.674095
Andranovelona	320	401	721	285	175	2.75	262.181818
<b>TOTAL</b>	<b>47121</b>	<b>51208</b>	<b>98329</b>	<b>19801</b>	<b>6737</b>	<b>36.7</b>	<b>2679.26431</b>

Source: Monographie 2013- Ankadikely Ilafy.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Tableau n °4 : Répartition de la population par sexe et par age- année 2013

Nom du Fokontany	0 à 5 ans		6 à 15ans		16 à 18 ans		18 à 60ans		Plus de 60 ans		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Ambohitrarahaba	1287	1239	1264	1294	624	652	2997	3060	253	280	12950
Ankadikely	149	178	1040	1099	552	503	2835	2827	220	260	9963
Mandrosoa											9894
Andrononobe	523	571	1713	1779	444	429	1813	1961	398	327	9858
Manjaka	412	652	854	1231	301	357	1861	2483	323	432	8906
Andafiavaratra	420	479	833	904	262	308	2434	2452	230	248	8570
Belanitra	298	342	839	1137	376	429	1712	1700	228	239	7300
Ilafy	374	375	917	928	270	276	1425	1386	257	274	6482
Ambohipanja	127	102	586	649	163	104	1687	1763	125	159	5465
Antanandrano	309	331	291	306	301	189	1291	1476	89	97	4680
Antanentibe	125	191	495	459	85	92	1264	1284	89	110	4221
Antsampandrano	111	127	261	245	91	104	725	728	32	46	2470
Masinandriana	79	75	249	239	65	65	693	694	59	54	2272
Manazary	72	67	202	215	41	43	332	342	36	32	1401
Ambohibe	103	112	144	136	103	98	274	293	16	26	1305
Ambohitraina	26	40	145	110	85	112	248	157	12	12	947
Antsahamarofoza	48	67	165	212	34	57	235	187	16	22	943
Andranovelona	33	41	60	100	13	22	197	228	17	10	721

Source: Monographie 2013-Ankadikely Ilafy

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Tableau n°5 : Indice de développement humain en pourcentage année 2011, d'après l'enregistrement du service de l'Etat Civil

Taux de fécondité	Nombre de naissance	Nombre de personnes décédées	Nombre d'enfants décédées (-de 05 ans)	Taux de mortalité infantile
2011	1339	219	12	
2009	1390	254	19	
2010	1332	304	24	

Source : Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

Tableau n°6: Mouvements migratoires des nationaux donnés par les 18 Fokontany

Nombre des entrants		Nombre des sortants	
2010	2011	2010	2011
3393	3427	1990	1607

Source : Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

### d. Situation géographique

Sa distance par rapport à Antananarivo Renivohitra est de 08 kilomètres.

### e. Les Communes riveraines

NORD	SUD	NORD OUEST	NORD EST	SUD EST
Sabotsy Namehana	CUA: 5ème et 6ème Arrondissement	Antehiroka	Fieferana	Amhohimangakely

### f. Les équipes de la Commune

Ses équipes sont formées par plusieurs personnes :

Le Maire, le 1er et le 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Je Président du Conseil Communal ainsi que le six (06 conseillers).

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### 2. La répartition des activités des habitants par secteur et les catégories socioprofessionnelles des habitants de la commune.

Vu que les habitants de la commune sont nombreux, nous avons pu aussi voir qu'ils sont pluridisciplinaires, c'est-à-dire qu'on peut rencontrer différentes catégories socioprofessionnelles. A savoir :

Tableau n°7 : Répartition des activités des habitants par secteur en pourcentage (%):

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Demandeurs d'emploi	Sans emplois	TOTAL
Nombre de personnes	8173	7430	8544		13002	37149
Pourcentage(%) de la population active	22%	20%	23%		35%	100%
Pourcentage (%) de la population 18 ans et plus	11.84%	10.76%	12.38%		18.84%	53.84%

Source : Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

D'après le tableau ci-dessus, nous avons remarqué que la majeure partie de la population dans la commune, soit 35% sont sans emplois ; suivi 23% qui sont dans le secteur tertiaire 22% qui sont dans le secteur primaire; et enfin 20% dans le secteur secondaire.

Aussi, nous constaté que parmi ces population actives, 18.84% des sans- emplois sont plus de 18ans ; 12.38% des personnes qui se trouvent dans le secteur tertiaire sont plus de 18 ans, 11.84% des personnes actives dans le secteur primaire sont plus de 18 ans; et enfin 10.76% de la population active dans le secteur secondaire sont plus de 18 ans.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Tableau n°8 : Répartition de la population par activité en pourcentage (%)

CSP	Paysans	Commerçant	Fonctionnaires	Salariés privés	Transporteurs	Artisans	Chômeurs	TOTAL
Nombre	21%	5%	15%	42%	2%	8%	7%	100%

Source : Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que 42% de la population étudiée sont des salariés privés ; suivi des paysans, soit 21%; 15% des fonctionnaires ; 8% des artisans ; 7% des chômeurs ; 5% des commerçants ; 2% des transporteurs.

Alors, nous pouvons dire que même si la commune est rurale ; nous pouvons voir que les activités de la population dans ce milieu sont variées, c'est-à-dire ne se limitent pas aux activités à vocation rurale comme l'agriculture.

### SECTION III: COMPETENCES, POUVOIRS ET RESSOURCES ACCORDÉES AUX COMMUNES.

Comme prévenu auparavant, la décentralisation a besoin d'un certain nombre d'exigences pour être efficace. Ces exigences se rapportent au transfert des compétences, des pouvoirs et des ressources de l'Etat central vers les collectivités.

#### **a. Compétences.**

La synthèse des compétences concédées aux Collectivités territoriales décentralisées (Loi n°94-007 du 26 avril 1995, chapitre III, article 15) permet de les catégorisées en trois domaines : administratif, social et économique.

En général, la majeure partie des compétences octroyées aux Communes répondent mieux aux problèmes sociaux (de proximité) des populations. Les compétences reliées à l'aspect administratif consistent à mieux organiser la cité et de rentabiliser (voire pérenniser) les investissements locaux. Par exemple, une meilleure gestion des places de marchés permet d'apporter un service de qualité aux habitants (bien-être social), de perpétuer

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

l'infrastructure et d'améliorer la collecte des droits de place (amélioration des recettes communales). En matière sociale, le devoir de la Commune consiste à exécuter des actions créant un environnement propice à l'épanouissement humain et à la lutte contre les inégalités sociales, Autrement dit, la Commune contribue à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement - lutte contre la pauvreté. Il y a également une compétence qui peut créer un embarras en termes d'interprétation (Identification et mise en œuvre d'opérations liées aux principaux besoins et problèmes sociaux rencontrés au niveau de la Commune). Jusqu'à quel niveau les Communes peuvent s'opérer dans ce sens?

Sur le plan économique notamment, la Commune a un premier rôle d'institutionnaliser des infrastructures marchandes indispensables à la vie quotidienne des habitants dont elle-même pourrait tirer bénéfice (pécuniaire) pour alimenter ses recettes. En outre, l'article 14 de ladite loi stipule qu'en matière de développement économique et social, les compétences de la Commune tiennent des principes de proximité et d'appartenance.

### **b. Pouvoirs.**

L'exercice des pouvoirs est une façon de mettre en œuvre les compétences. Sur le plan politique, l'un des avantages des collectivités est l'absence de tutelle. A Madagascar, les Maires sont élus au suffrage universel direct, fait un compte-rendu à la population. Le Ministère de la Décentralisation a un rôle d'appui, de coordination des interventions et de supervision aux Communes. Dans le cadre de ses compétences, l'article 3 de la loi n°94-007 du 26 avril 1995 est clair dans ces sens - les Collectivités territoriales décentralisées sont souveraines dans le domaine des compétences à elles réservées par la Constitution sauf violation flagrante de l'égalité constitutionnelle. Les Collectivités territoriales sont autonomes les unes par rapport aux autres et tout caractère hiérarchique entre elles restent écarté. L'article 17 complète que la mise en œuvre de ses compétences propres par chaque niveau d'intervention lui appartient entièrement. Cependant, les relations de type contractuel entre deux ou plusieurs niveaux de Collectivités territoriales décentralisées ou avec l'Etat devront jouer parfaitement chaque fois que le besoin se fait sentir. Ces deux lois montrent aux Communes l'opportunité d'entreprendre sans ambiguïté dans la réalisation des compétences. Mais, pour raison d'efficacité, il nécessite des ressources financières adéquates aux pouvoirs accordés. En ce qui regarde l'impôt synthétique en particulier, les pouvoirs donnés aux

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Communes restent actuellement au stade de fournisseur des données ; le traitement des informations et le calcul des impôts sont restés au pouvoir discrétionnaire des STD, en l'occurrence au centre fiscal. Pire encore, les Communes n'ont accès aux bases de données auprès du centre fiscal et ne disposent d'aucun droit de regard.

### c. Ressources financières.

Les ressources financières constituent un détail important du succès de la décentralisation pour la mise en œuvre des compétences attribuées aux collectivités. Les ressources financières des Communes proviennent généralement de trois sources :

- De l'Etat central : ce sont des dotations de fonctionnement et d'investissement, des subventions exceptionnelles, des ristournes anciennement collectées et gérées par l'Etat;
- De la finance locale : ce sont les ressources propres des Communes - impôts (directs et indirects), redevances, droits, et les revenus du patrimoine municipal ;
- Des partenaires techniques et financiers : certains partenaires octroient un appui financier en échange d'un accompagnement technique.

Parmi ses partenaires figurent les différentes ONG et les associations diverses, à l'exemple de Festival Pacom, Tany Meva. Madagascar National Parc, Air publicité, SOBATRA, FID, ORANGE SOLIDARITE, JCI, financement AFD, financement COCA COLA, etc.

Depuis 2007, l'Etat central a entrepris un important chantier de transfert des ressources financières au profit des collectivités ; elles concernent particulièrement les impôts fonciers sur le terrain (IFT) et les impôts fonciers sur les propriétés bâties (IFPB), les impôts synthétiques (IS) et progressivement les impôts de licence (IL). Les lois de finances 2008 et 2009 ont envisagé des transferts financiers directs assez conséquents de l'Etat central mais la réalisation n'était pas acquise faute de ressources disponibles, dû à la crise politique.

Les IFT/IFPB sont gérés entièrement par les Communes depuis 2006. Ces impôts sont consacrés à 100% aux Communes. Ces dernières soutient donc toute la chaîne fiscale (constitution de base des données, traitement, homologation, recouvrement hormis le

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

traitement des contentieux). Politiquement, ce transfert expose une volonté réelle de l'Etat central à accorder aux Communes des ressources propres mais beaucoup de Commune n'arrivent pas à engager une action concrète pour les valoriser, faute d'accompagnement et d'appui technique rapprochés.

Pour les Communes qui ont été suivies par des ONG et/ou des partenaires techniques, l'opération a porté des résultats palpables. Le transfert de ces ressources montre trois types de difficultés. Les STD locaux censés accompagner les Communes n'étaient pas prévenus du changement opéré. Cette situation a occasionné un sentiment de frustration au niveau des délégués d'arrondissement. Un rejet d'appui des Communes en est le résultat. La chaîne fiscale demande une mobilisation de moyens assez conséquents (humains, matériels,...) dont les Communes ne possèdent pas. En dernier lieu, ces ressources sont difficilement recouvrables. Les recettes réunies n'atteignent pas les résultats attendus. A Madagascar, le taux moyen de recouvrement des IFT/TFPB avoisine le 40% des titres émis. Pour une Commune à faible population, ce chiffre ne présente pas un intérêt important par rapport au coût de l'opération.

Pour les impôts synthétiques, il a été reparti en pourcentage entre les communes et les régions à raison de 60% à 40%. LIS touche les activités économiques dont le chiffre d'affaire est inférieur à 20 millions d'Ariary par an. Trois entités travaillent de concert pour faire remarquer ces impôts le centre fiscal, la Région et les Communes. Ces dernières garantissent le recensement des contribuables. La Région guide les Communes. Le centre fiscal définit l'assiette selon le code général des impôts et réalise le recouvrement et la répartition des recettes collectées entre la Région et les Communes.

### **d. Organisation des Communes.**

Sur le plan organisationnel, les Communes sont façonnées en deux organes :

- l'exécutif municipal, en charge de la mise en œuvre de la politique de la Commune, est composé par le Maire (élu) et les techniciens communaux ;
- le conseil municipal délibère des actions à entreprendre par l'exécutif. Les membres sont élus au suffrage universel direct. Il est présidé par un Président du Conseil, voté parmi les membres pour une durée de un an renouvelable pendant leur mandat. Le

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

nombre des conseillers municipaux doit être proportionnel au nombre de la population. Les membres du conseil municipal sont subdivisés en plusieurs commissions selon les tendances de la politique communale. Ces commissions peuvent demander l'aide à des compétences externes dans l'examen de certains dossiers techniques.

Du point de vue de l'exécutif communal, les communes de première catégorie est structurée en trois services, à savoir :

- Service Etat civil qui est responsable de l'opération d'état civil ;
- Service technique, en charge de l'assainissement urbain, voirie, plan d'urbanisme, habitat,...
- Service financier, se consacre aux ressources financières des Communes.

Ces trois services doivent être constitués essentiellement par de techniciens. De plus, le Maire dispose d'une équipe exécutive formée de plusieurs adjoints au Maire nommés et d'un secrétaire général. Ils gèrent les dossiers spécifiques et/ou des services communaux. La plupart du temps, les 4 communes urbaines ne possèdent pas de service ou de responsable chargé directement du développement.

Les activités de développement sont guidées par le Maire et les adjoints et/ou le service technique. Dans la pratique, les Communes garantissent plutôt l'administration administrante et moins les activités de développement.

Après avoir explicité le contexte de décentralisation et de la commune, nous allons voir dans le chapitre qui suit, les ressources de la commune et voir les résultats d'enquêtes si les hypothèses seront confirmées ou non.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## CHAPITRE IV : LES RESSOURCES DE LA COMMUNE ET RESULTATS D'ENQUETE

Dans ce chapitre, nous allons voir l'analyse et diagnostic financier de la commune, les ressources de la commune et enfin les résultats d'enquête, interprétation et analyse.

### **1. Les principes la comptabilité publique et les caractères généraux des budgets locaux.**

La comptabilité publique présente un volet des finances publiques. En ce sens que la comptabilité retrace l'exécution des budgets publics. Selon **Jacques Magnet**, « *Elle est l'ensemble des règles juridiques et techniques applicables à l'exécution, à la description et/au contrôle des opérations financières des organismes publics.* »

#### **a. Les principes de la comptabilité publique.**

Le grand principe du droit de la comptabilité publique, la séparation des ordonnateurs et des comptables date, comme les principes de droit budgétaire, à la restauration. Il a pour but d'autoriser un contrôle de l'exécution du budget. Le principe est aménagé aujourd'hui comme par le passé, mais son maintien de nos jours compromet un certain nombre de tempérament.

##### **❖ L'unité de caisse :**

La collectivité est forcée de placer ses fonds au trésor. Il est interdit d'allouer les fonds provenant d'une recette au paiement d'une dépense déterminée à l'avance.

##### **❖ La séparation de l'ordonnateur et du comptable :**

Les ordonnateurs des budgets locaux sont exécutifs des collectivités territoriales. Le Maire pour la Commune, le Président du conseil général pour le

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Département, le Président du conseil régional pour la Région. Ils ont la possibilité de déléguer leur signature.

Les ordonnateurs détiennent une comptabilité de leurs engagements ils dressent le compte administratif.

Se rapportant aux comptables des budgets locaux, ils sont fonctionnaires d'état nommés par le Ministre des finances après information de l'ordonnateur. Plus exactement, le comptable de la Commune, du département ou de la Région est un comptable direct du trésor ayant la qualité de comptable principal. Il s'agit pour la Commune du Receveur municipal qui est le trésorier, l'ancien perceuteur. Pour le département, le comptable est le payeur départemental, pour la Région enfin c'est le payeur régional. Selon l'article L.1617-1 du CGCT, le comptable de la Région et du Département ne peut être chargé des fonctions de comptable de l'Etat.

### → La séparation des fonctions en matière de dépenses.

C'est le principe fondamental de la comptabilité publique. Il en résulte que les fonctions d'ordonnateur et des comptables sont différentes. Selon l'article 24 de la LOLF, «*Les fonctions d'ordonnateur et celles de comptable sont incompatibles.*» Une même personne ne peut pas à la fois être comptable et ordonnateur. Mais il y a une exception annoncée dans l'article 24 alinéas 2 que «*Toutefois, pour les recettes qu'ils sont chargées de recouvrer, les comptables des administrations financières exercent les activités dévolues aux ordonnateurs.*» Les comptables des administrations financières, ce sont les receveurs des impôts ou douanes. Enfin, l'incompatibilité s'étend au conjoint selon les derniers alinéas de l'article 24 «*les conjoints des ordonnateurs ne peuvent être comptables des organismes publics auprès desquels lesdits ordonnateurs exercent leurs fonctions.*»

### ❖ Phase administrative.

#### *L'engagement:*

Selon l'article 29 du Décret du 29 Décembre 1962 : « l'engagement est l'acte par lequel un organisme public créé ou constaté à son encontre une obligation de laquelle

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

résultera une charge ». Il peut être question d'une commande, d'un contrat. La dépense est engagée dans la limite du crédit ouvert au budget correspondant à la nature des dépenses à engager.

### ***Liquidation :***

Cette phase permet de calculer avec exactitude le montant de la dépense.

### ***L'ordonnancement ou mandatement :***

L'ordonnateur donne l'ordre de payer les dépenses au comptable. Ainsi, c'est ordonnateur qui joue le rôle dans la phase administrative.

#### ❖ Phase comptable

### ***La fonction du payeur :***

Elle se traduit par l'exercice de contrôles. Le comptable vérifie le caractère exécutoire des actes locaux. Cela indique qu'il assure non seulement que les actes sous tendant les dépenses ont bien fait l'objet de transmission au représentant de l'Etat, mais en outre, ces mêmes actes n'ont pas fait l'objet d'une annulation contentieuse. S'il voit une irrégularité, le comptable suspend le paiement et en informe l'ordonnateur.

### ***La fonction caissier :***

La comptable agit au règlement de la dette en payant le bénéficiaire, c'est-à- dire le créancier lui-même, sinon le paiement n'aura pas de caractère libératoire, de plus le comptable assure qu'il n'existe pas d'opposition au paiement.

#### a. La séparation des jonctions en matière de recette

Là encore la procédure d'exécution se divise en deux phases.

#### ❖ Phase administrative.

- L'établissement des recettes :

Le Décret du 29 Décembre 1962 prévoit deux temps:

La constatation des droits permet de vérifier la réalité des faits générateurs de la recette. La liquidation permet de calculer le montant de la recette.

- La mise en recouvrement s'explique par l'établissement d'un titre de recette :

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

S'agissant des créances de la collectivité dérivant d'une décision de justice, l'ordonnateur est tenu d'intervenir dans les deux mois.

### ❖ Phase comptable:

Le comptable après avoir reçu le titre de recette, il prend en charge la recette, c'est-à-dire qu'il procède à son enregistrement comptable.

En résumé, des tâches du Maire, l'ordonnateur de la Commune et le comptable, le Maire décide et fait le choix mais c'est le comptable qui exécute.

### **b. Les caractères généraux des budgets locaux.**

Puisque le montant des dépenses est déterminé par le montant des recettes, il faut obligatoirement fixer les recettes avant les dépenses :

- On apprécie objectivement les recettes estimées réalisables au cours de l'année en prenant comme base les réalisations des trois derniers exercices ;
- Pour les dépenses, on évalue les besoins réels en fonction de la capacité financière de la collectivité et en tenant compte du principe de la hiérarchie des dépenses (dépenses obligatoire et dépenses facultatives).

Pour garantir l'équilibre, il doit être tenu compte des résultats de l'exercice précédent.

Le budget d'une collectivité locale ne peut être confirmé avant ouverture de l'exercice par un acte unique et définitif:

- Le budget primitif doit être suivi par un budget additionnel lorsque les comptes de l'exercice précédent seront arrêtés ;
- Le budget reprend les soldes que font apparaître l'exercice précédent rapportés à travers le compte administratif.

C'est seulement ainsi que l'on procède à l'équilibre véritable du budget.

L'équilibre demande une concordance des recettes et des dépenses non seulement dans leur volume total, mais aussi par nature et par catégorie. Dans la présentation budgétaire, cette exigence est assurée par la distinction entre section de fonctionnement et section

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

investissement. Cette distinction s'aperçoit en recettes comme en dépenses il est interdit d'utiliser les recettes d'investissement pour des dépenses de fonctionnement.

### **2. Le Plan Communal de Développement ou PCD de la Commune.**

**La Vision du futur:** optique de développement que la commune rêve ou projette d'atteindre d'ici fin 2016.

Malgré les différents problèmes que confronte la commune d'Ankadikely Ilafy, sa population représentée par les membres de comité de développement durable et les représentants de toutes les institutions y existant ne se laisse pas gagner par le découragement. Au contraire, elle s'efforce à sortir de cette situation. Cette volonté d'aller vers l'avant est traduit par leur détermination à fixé une vision bien définie :

***« Ankadikely Ilafy: commune phare du District d'Antananarivo Avaradrano en matière de développement dont sa population serait responsable et ses autorités seraient engagées, d'ici 2016 ».***

Pour que cette vision ne reste qu'une optique, la population de la commune a défini les axes stratégiques suivants, à partir desquels des projets et actions répondant aux contraintes et problèmes qui constituent des facteurs blocages de développement de la Commune se sont déclinés :

- Axe 1 : Amélioration de l'autosuffisance alimentaire des ménages dans la commune d'Ankadikely Ilafy ;
- Axe 2 : Amélioration d'accès de la population de la commune aux services sociaux de base ;
- Axe 3 : Amélioration de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ;
- Axe 4 : Promotion d'un système de protection sociale pour les jeunes.

### **Organisation administrative de la Commune:**

Comme dans toutes les collectivités décentralisées, la Commune d'Ankadikely Ilafy comporte deux organes distincts : un organe délibérant et un organe exécutif. L'organe

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

délibérant, appelé également Conseil Communal, est constitué d'un bureau élu par les conseillers.

Quant à l'organe exécutif, c'est le Maire qui est à sa tête. Il est le chef de l'Administration communale. Il désigne les membres du bureau exécutif chargés de le soutenir parmi les responsables des services publics créés et financés par la Commune ou des services mis à sa disposition par l'Etat.

L'effectif des personnels du bureau exécutif de la Commune atteint le nombre de dix-huit incluant le Maire. Ce dernier dispose d'un secrétariat particulier, d'un service financier et d'une direction technique. Cette direction technique contrôle les différents domaines d'interventions de la Commune tels que la voirie, l'urbanisme, la santé et environnement, le développement et les affaires générales.

Selon ces étapes et objectifs du PCD, nous pouvons dire qu'il est un moyen pour accompagner les Maires dans leurs missions de promouvoir le développement local. Avec ce PCD, le Maire peut être informé des besoins et préférences de ses populations pour le bien-être social et aussi les forces, faiblesses, opportunités et menaces de sa commune. Ainsi, à travers ce PCD, le Maire peut préparer plus facilement la politique du développement communal. Donc, sa possession engendre beaucoup d'avantage pour la commune car il a pour objectif d'atteindre le bien être de la population et le développement local.

### **3. La gestion financière et la liberté de la Commune.**

#### **a. L'autonomie financière des collectivités territoriales.**

Elle peut être vue de point de vue juridique et financière.

##### **• L'aspect juridique de l'autonomie financière:**

- Les conditions de vie de l'autonomie financière :

En fait, l'existence de la personnalité juridique est la seule exigence de l'autonomie financière. Dans le domaine de gestion publique, on parle de personnalité morale de droit public. Ces personnalités juridiques sont constituées par des personnes physiques.

- Les effets de la personnalité juridique :

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Elle entraîne l'existence d'organe de gestion propre. En effet, une personne morale dispose d'organe de gestion autre que de ceux de l'Etat. Ainsi, le conseil communal/municipal décide en ce qui se rapporte à la gestion budgétaire et financière d'une commune sans avoir à se référer au parlement. Elle engendre aussi l'existence d'un patrimoine distinct (ensemble de droits et obligation, actif et passif). Ainsi, les personnalités morales des droits publiques disposent d'un patrimoine distinct de celui de l'Etat.

### • Aspect financier de l'autonomie financière

Condition d'existence de l'autonomie financière:

L'unique condition c'est l'existence des ressources propres suffisantes, c'est-à-dire pouvoir faire un autofinancement.

### Les conséquences :

L'autonomie financière présume que les dépenses de la personne publique sont complètement ouvertes par ses propres ressources. Cependant, dans la réalité, les personnes publiques ayant un budget autonome ne décident pas de l'autonomie financière notamment les CTD et les EPA. Ainsi, en principe, seules les EPIC peuvent en bénéficier en ce sens qui exerce des activités économiques lui admettant de procurer les ressources financières suffisantes. En cas de carence, ils peuvent avoir recours aux emprunts auprès du Trésor public.

L'autonomie financière est envisagée comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal. La décentralisation est un processus se résumant pour l'Etat à transférer au bénéfice des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes. Le nouvel article 72-2 de la constitution consolide l'autonomie financière des collectivités :

- Les collectivités « bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement » ;
- Elles « peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures » et la loi peut leur permettre, dans certaines limites, à fixer l'assiette et le taux ;
- « Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de ensemble de leurs ressources ».

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Enfin, tout nouveau transfert de compétences doit s'associer de l'attribution de ressources équivalentes à celles consacrées à l'exercice de la compétence transférée à l'Etat.

La loi organique du 29 Juillet 2004 relative à l'autonomie financière des activités territoriales, prise en application de cet article, décrit leurs ressources propres réduites de certaines impositions). De plus, elle fixe un plancher en deçà duquel le degré l'autonomie financière des collectivités (mesuré par 1e rapport ressources propres sur ressources totales) ne peut descendre. Ainsi, la part des ressources propres ne peut-elle être au niveau atteint en 2003.

La définition juridique et le renforcement de l'autonomie financière des collectivités font preuve de la volonté de mettre un coup d'arrêt à la tendance observée ces derniers années d'importante une dépendance financière des collectivités envers l'État, les débats autour de cette notion ne sont pas clos. En effet, la consolidation de cette autonomie ne saurait bénéficier aux collectivités dont les ressources propres sont faibles.

Voici des tableaux récapitulatifs du Compte Administratif 2009.

Tableau n°9 : Recettes de fonctionnement 2009

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
71 Impôts sur le patrimoine	325 000	325 500	189 315 263	
72 Impôts sur les biens et service	249 495 000	249 495 000	88 752 868	
73 Autres recettes fiscales	18 600 000	18 600 000	15 726 872	
75 Constructions reçues des tiers	64 149 700	64 149 700	12 081 252	
76 Produits financiers	200 000	200 000	220 929	
76 Recette non fiscales	132 527 700	132 527 700	116 294 505	
78 Produits exceptionnels	4 000 000	86 347 123	82 828 243	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 505 219 932</b>				

Source Monographie 2013 - Ankadikely Ilafy.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons remarquer que les impôts sur les biens et services représente la somme la plus élevée parmi les recettes de fonctionnement de la commune, soit 249 495 000Ar; suivi des recettes non fiscales, 132 527 700Ar; ensuite, des constructions reçues des tiers, 64 149 700Ar puis des autres recettes, 18 600 000Ar; des produits exceptionnels, 4 000 000Ar ; des impôts sur le patrimoine, 325 000Ar ; et enfin, des produits financiers. 200 000Ar.

Tableau n°10 : Recettes d'investissement 2009

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
13 Subventions d'équipement	271 527 600	271 527 600	-	
16 Emprunt	10 000 000	10 000 000	-	

### **TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>			505 219 932	
-----------------------------------	--	--	-------------	--

**Source:** Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que les recettes venant des subventions d'équipement sont beaucoup plus élevés soit 271 527 600Ar par rapport à l'emprunt qui est de 10 000 000Ar.

Tableau n° 11: Recette de fonctionnement 2009

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
60 Charges de personnel	235 751 120	223 440 898		169 028 728
61 Achats de biens	49 350 000	52 350 000		28 621 474
62 Achats de services	202 220 000	271 011 045		181 471 439
63 Dépenses d'intervention	30 100 000	40 883 487		14 404 763
65 Transferts subventions	12 799 700	12 799 700		1 728 500
67 Charges divers	78 838 186	89 258 000		67 202 109

### **TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 462 457 013**

**Source:** Monographie 2013 - Ankadikely Ilafy.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

D'après le tableau ci-dessus, les charges de personnel sont les plus grandes charges de fonctionnement de la commune, soit 223 440 898Ar ; suivi des achats de services, 271 011 045Ar ; ensuite des charges divers, 89 258 000Ar ; puis, des achats de biens, 52 350 000Ar ; des dépenses d'intervention, 40 883 487Ar; et enfin, des transferts de subventions, 12 799 700Ar.

Tableau n°12 : Dépenses d'investissements 2009

DESEGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
208 Parts bénéficiaire affecté aux projets	5 000 000	5 000 000		
213 Construction et réhabilitation bâtiment	170 304 282	184 304 712		27 355 019
214 Constructions et réhabilitation voies	157 636 282	145 299 282		6 935 460
215 Constructions et réhabilitation réseau	15 000 000	15 000 000		
216 Installations techniques matérielles et outillage	50 000 000	50 000 000		5 121 000
217 Matériels de transport	60 000 000	60 000 000		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVFSTISSEMENT 39 411 479</b>				
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>				501 868 092

Source: Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

D'après le tableau ci-dessus, parmi les dépenses d'investissements de la commune, la construction et la réhabilitation bâtiment représentent le plus de dépenses, soit 184 304 712 Ar ; suivi de construction et la réhabilitation, 145 299 282Ar, ensuite, des dépenses en matières de matériels de transport, 60 000 000Ar ; puis, des dépenses d'installations techniques matérielles et outillage, 50 000 000Ar ; des constructions et réhabilitations réseau, 15 000 000Ar ; et enfin, des parts bénéficiaires affecté aux projets, 5 000 000Ar.

Arrêté le montant du présent Compte Administratif 2009 à la somme de:

**RECETTES: CINQ CENT CINQ MILLIONS DEUX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT TRENTÉ DEUX ARIARY (505 219 932).**

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

**DEPENSES: CINQ CENT UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE VINGT DOUZE ARIARY (501 868 092).**

Voici des tableaux récapitulatifs Compte Administratif 2010.

Tableau n°13 : Recettes de fonctionnement 2010

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
71 Impôts sur le patrimoine	423 194 985	423 194 985	170 251 267	
72 Impôts sur les biens et service	249 495 000	249 495 000	169 811 192	
73 Autres recettes fiscales	18 600 000	18 600 000	8 538 740	
75 Constructions reçues des tiers	64 149 700	64 149 700	35 760 165	
76 Produits financiers	200 000	200 000	67 524	
76 Recette non fiscales	132 527 700	132 527 700	106 601 971	
78 Produits exceptionnels	4 000 000	7 531 440	4 358 518	

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 495 389 377.**

Source: Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

Le tableau ci-dessus nous montre que les impôts sur le patrimoine représentent la somme la plus élevée des recettes de fonctionnement, 423 194 985 Ar ; suivi des impôts sur les biens et service, 249 495 000Ar ; ensuite, des recettes non fiscales, 132 527 700Ar ; puis, des constructions reçues des tiers, 64 149 700Ar ; des autres recettes fiscales, 18 600 000Ar des produits exceptionnels, 7 531 440Ar ; et enfin, des produits financiers, 200 000Ar.

Tableau n°14 : Recettes d'Investissement 2010

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
13 Subventions d'équipement	110 000 000	110 000 000	9 000 000	
16 Emprunt	10 000 000	10 000 000		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 9 000 000.</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>			504 389 377	

Source: Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Le tableau ci-dessus nous montre que les recettes d'investissement en matière de subventions d'équipement sont beaucoup plus élevées, soit 110 000 000Ar que les emprunts, 10 000 000Ar.

Tableau n°15 : Dépenses de fonctionnement 2010

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
60 Charges de personnel	227 336 800	218536800		158 389 233
61 Achats de biens	47600000	37600000		21 268 634
62 Achats de services	221 600 000	235 100 000		163 744 124
63 Dépenses d'interventions	39480000	41 480 000		18749815
65 Transferts subventions	11 299 700	11 299 700		988 632
67 Charges divers	80531803	83 831 803		73 542 193
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 436 682 631.</b>				

**Source:** Monographie 2013-Ankadikely Ilafy.

Le tableau ci-dessus nous montre que les achats de services sont les plus élevés en matières de dépenses de fonctionnement, soit 235 100 000Ar ; suivi des charges de personnel, 218 536 800Ar ensuite, des charges divers, 83 831 803Ar ; puis, des dépenses d'interventions. 41 480 000Ar ; des achats de biens, 37 600 000Ar ; et enfin, des transferts subventions, 11 299 700Ar.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Tableau N° 16 : Dépenses d'investissements 2010

DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	BUDGET DEFINITIF	MONTANT RECOUVRE	MONTANT LIQUIDE
158 Provisions pour charges	32 702 451			10 760 000
208 Parts bénéficiaire affecté aux projets	5 000 000	5 000 000		
213 Constructions et réhabilitation Bâtiment	110 246 682	184 304 712		26 326 219
214 Construction et réhabilitation voies	93 672 400	145 299 282		5 504 600
215 Constructions et réhabilitation réseau	21 400 000	15 000 000		6 721 400
216 Installations techniques matérielles et outillage	45 000 000	50 000 000		4 914 000
217 Matériels de transport	100 000 000	100 000 000		-
<b>TOTAL DFPENSES D'INVESTISSEMENT 54226219</b>				
<b>TOTAL GENERAL, DES DEPENSES</b>				490 908 850

**Source:** Monographie 2013-Ankadikely Ilafy

Le tableau ci-dessus nous montre que les constructions et réhabilitation bâtiment présentent la plus grosse dépense d'investissement de la commune, soit 184 304 712Ar; suivi de la construction et réhabilitation voies, 145 299 282Ar: ensuite, des matériels de transport, 100 000 000Ar puis, des installations techniques matérielles et outillage, 50 000 000Ar : des constructions et réhabilitation réseau. 15 000 000Ar et enfin, des parts bénéficiaire affecté aux projets, 5 000 000Ar.

Arrêté le montant du présent Compte Administratif 2010 à la somme de:

**RECETTES: CINQ CENT QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX ARIARY.**

**DEPENSES : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE ARIARY.**

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### b. L'autonomie administrative.

Ce qui justifie que l'action administrative des Communes, sans pourtant porter atteinte au rôle de l'Etat qui au contraire peut mieux se consacrer à ses missions essentielles.

Premier élu de la Commune, le Maire est, dans ce contexte, l'un des principaux acteurs de la vie locale. Les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi l'autorisent à administrer et à prendre des décisions en son nom propre et en celui de l'Etat, ce qui fait de lui l'interlocuteur favorisé des citoyens de sa Commune et du représentant de l'Etat.

### → Les rôles de l'Etat auprès des collectivités locales :

#### ❖ L'Etat en tant que financier :

C'est le premier contributeur au budget des collectivités. Entre 1996 et 2009, les appuis financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, hors fiscalité transférée, sont passés de 37 048 à 75 231 millions d'euros. Cette évolution se développe par la prise en charge étatique des multiples allégements, exonérations ou suppressions d'impôts locaux intervenus dans les années 1990.

#### ❖ L'Etat en tant que collecteur d'impôt et garant des recettes :

- L'État est le collecteur d'impôts pour la nation. A la fois pour des raisons historiques, "lever l'impôt" étant le moyen d'approvisionner ses missions régaliennes, mais aussi en raison du principe d'unité de caisse: seul le Trésor public est autorisé à encaisser les recettes des impôts. Ce sont donc les services de l'État qui tiennent à jour les listes des contribuables et qui se chargent de recouvrer l'impôt. L'Etat ponctionne, pour assurer cette collecte, un pourcentage sur les montants reçus ;
- L'État est aussi un garant des recettes pour les collectivités. Il leur assure le montant intégral des impôts votés et si les sommes effectivement perçues se révèlent inférieures au montant prévu, il comble la différence ;
- L'Etat joue également le rôle de péréquater entre les collectivités:

Pour remédier l'inégalité des ressources fiscales. Par exemple, les Communes les plus riches apportent alors des ressources aux plus pauvres.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### SECTION II: LES RESSOURCES DE LA COMMUNE.

#### **1. Les recettes de la Commune et ses services.**

##### **a. Les recettes de la Commune**

Elles sont surtout formées de:

- ***L'impôt*** : c'est un prélèvement effectué d'autorité sur les ressources ou les biens des individus saisis par l'administration ou les collectivités pour financer les dépenses d'intérêt général. Il n'a pas de contrepartie ;
- ***Taxe*** : c'est un prélèvement fiscal ou impôt personnel perçu par l'Etat et les collectivités locales, dû à la disposition, à la possession, à l'achat de certains biens ou propriétés, à l'exploitation, au revenu ;
- ***Redevance*** : c'est un droit payé en contrepartie de l'utilisation d'un service ou d'un domaine public ou privé ;
- ***Droit*** : c'est une somme d'argent dont le montant est déterminé, versé obligatoirement à une personne ou à un organisme ou à l'Etat ;
- Et de **subvention** qui est versée par l'Etat.

Les ressources de la Commune peuvent être groupées en cinq catégories :

→ Impôts directes :

Ils sont formés surtout de trois principaux impôts à savoir :

- Les impôts fonciers et les taxes annexes qui sont composés de :
  - l'impôt foncier sur les terrains (IFT) ;
  - L'impôt foncier sur la propriété bâtie (IFPB).
- Les taxes annexes composées de :
  - La TAFPB ou taxe annexe à l'IFPB ;
  - Le centime additionnel à l'IFPB ;
  - La redevance de collecte et traitement des ordures ménagères ;
  - L'impôt synthétique (IS) qui est un impôt perçu sur les personnes physiques et les personnes morales exerçant une activité indépendante ;
  - Le centime additionnel à la taxe professionnelle.

→ Impôts indirectes:

Sont classés dans les impôts indirects

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

- Les impôts sur les alcools et les boissons alcoolisées saisis par intermédiaire des débits des boissons :
  - Les impôts de licences de vente d'alcools et de boissons alcoolisées récupérés par les contributions indirectes ;
  - l'impôt des licences foraines levé directement par la Commune.
- Les prélèvements sur les maisons de jeux :
  - Les prélèvements sur les produits des jeux dans les maisons de jeux installés par l'Etat et recouvrés par les contributions indirectes ;
  - La taxe sur les appareils automatiques de jeux levée par la Commune.
- Les droits et redevance minière :
  - Les droits miniers recouvrés par les contributions indirectes ;
  - la redevance « Ad Valorem » ou redevance proportionnelle recouvrée par les contributions indirectes ;
  - les droits de délivrance ou de renouvellement d'une autorisation d'orpaillage recouvrés par les Fokontany.
- Les taxes et surtaxes d'eau et électricité et les redevances annexes autorisées par la loi et établies par la commune en vue de financer les dépenses obligatoires, les travaux d'agrandissement et «assainissement sur l'eau et l'électricité :
  - Les taxes et les surtaxes d'eau et électricité ;
  - La taxe d'assainissement ou redevance de rejet d'eaux usées.

→ Les droits et taxes d'enregistrement des actes et mutations :

Ces droits et taxes sont introduits à l'enregistrement et recouvrés par les services de l'Enregistrement et du Timbre, Ils sont au nombre de trois:

- la taxe additionnelle à l'enregistrement des actes et mutations ;
- le droit fixe sur cession d'appareils de jeu et appareil vidéo utilisé à des activités lucratives ;
- la taxe sur les véhicules à moteur.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### → Les droits et taxes :

Sont classés dans les droits et taxes, les droits et taxes directs et indirects autorisés par la loi et aménagés ou levés par la commune. Ils sont nombreux et en général stipulés par la loi n°94-007 relative aux compétences et ressources des collectivités et dont une stabilisée par une ordonnance datée de la Première République, dans ce cas précis, la taxe de séjour et une autre par la loi des Finances initiale 1999 la taxe sur la télévision.

- la taxe annuelle sur les bicyclettes, charrettes, pousse-pousse, vélosmoteurs et autres véhicules non immatriculés ;
- la taxe annuelle sur la télévision ;
- la taxe annuelle sur les appareils automatiques de jeux et à musique fonctionnant dans les centres de loisirs, bar, hôtels, cafés ou autres endroits ouverts au publics;
- la taxe annuelle sur les appareils vidéos utilisés à des lucratifs, billards et assimilés, baby-foot ;
- la taxe sur la publicité ;
- la taxe sur les eaux minérales ;
- les prélèvements sur les extractions de sable, terre, pierre les taxes d'abattage et de visite de poinçonnage;
- les prélèvements et ristournes sur les produits ;
- la taxe de séjour dans les hôtels ;
- la taxe sur les fêtes, manifestations et spectacles ou divertissements donnant lieu à des entrées payantes ;
- la taxe sur les cérémonies coutumières ;
- Les droits relatifs à la circulation des bovidés.

### → Les redevances

Ce sont des recettes non fiscales même si certaines sont prévues par la loi. Elles sont levées sur propre initiative de la commune et sont constituées en général par des redevances d'utilisation des domaines (marché, piste, terrain, loyers) et des redevances de prestation de services (services à caractère administratif, économique, technique).

### → Les subventions

En particulier, il s'agit du FDL, « il est institué un établissement public national à caractère administratif dénommé Fonds De Développement Local ci-après dénommé FDL »

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

selon l'article 1 de l'ampleur du Décret de la nature juridique. Le FDL, est doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, pour lui autoriser de réaliser les missions qu'on lui a confiées.

Il a pour mission d'assurer des actions de renforcement des capacités des communes et de financer des investissements communaux et intercommunaux. Ainsi, le FDL, est adapté à la subvention dans les ressources de la commune. Il est mis sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Décentralisation et sous la tutelle budgétaire du Ministre chargé des Finances et du Budget.

La décentralisation fiscale trop poussée pourrait nuire les différents objectifs de l'impôt. La fiscalité locale intégralement décentralisée risque d'être sentie seulement comme moyen de dégager des ressources nécessaires au financement des services publics locaux : l'action économique et sociale de l'Etat doit découvrir son prolongement à l'échelon local. Une liberté totale dans la fixation des taux finirait à des inégalités de la pression fiscale d'une collectivité à une autre (existence d'émigration des contribuables) : l'Etat doit établir des limites communes aux initiatives des élus locaux.

Ces recettes peuvent partagées en deux sections/

- *Recettes de fonctionnement :*

Elles sont composées par les produits du domaine et ventes diverses, les travaux en régies, les impôts et taxes, les dotations, subventions et participations, les autres produits de gestion courante, les produits exceptionnels, les reprises sur amortissement et provisions, les atténuations de charges et le solde d'exécution (positif) de la section de fonctionnement reporté. Les recettes fiscales doivent être accordées par la loi.

- *Recettes d'investissement :*

Elles sont constituées par les dotations, fonds divers et réserves, les subventions d'investissement, les provisions pour risque et charge, les emprunts et dettes assimilés, les différences positives sur réalisations d'immobilisations non financières, les cessions d'immobilisations incorporelles, d'immobilisations corporelles, d'immobilisations affectées, louées ou mise à disposition, d'immobilisations en cours, d'immobilisations reçues en affectation, d'immobilisations financières, les amortissements des immobilisations, les

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

provisions pour dévalorisation des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution (positif) de la section d'investissement reporté. Les recettes fiscales doivent être permises par la loi.

### b. Les services offerts par la Commune.

#### ➤ Le secrétariat administratif:

Il protège le secrétaire du Maire, des Adjoints, du Conseil et des services.

Les courriers administratifs :

Le courrier est impersonnel, l'auteur écrit en sa qualité de Maire et non en son nom propre. De même, on montre la qualité du destinataire et non son nom.

- *Le courrier « départ » :*

Les courriers de la Commune sont transcrits dans le registre « courrier départ » ou conservés dans un chrono, et envoyés par le service administratif. Pour le chrono, on utilisera un classeur qui permet de classer et de consulter facilement un courrier. La référence et la date des courriers de réponse sont recopiées sur le registre « courrier arrivé ». Constamment, le secrétaire administratif examine les courriers arrivés déposés sans réponse et rappel le service chargé de les traiter.

- *Le courrier « arrivé » :*

Le secrétaire administratif ouvre tous les courriers arrivés à la Commune, à part les correspondances adressées au Maire ou à un Adjoint et revêtues de la mention « personnel » ou « confidentiel », les enregistre dans le registre « courrier arrivée » et les présente au Maire ou au Coordonnateur général, selon les instructions données par le Maire, pour indication du service destinataire.

#### ➤ Les services rendus à l'Etat :

Certaines allocations du Maire relevant des affaires nationales sont exercées sous l'autorité hiérarchique du Représentant de l'Etat. Il s'agit de l'état civil, des élections, du service national et du pouvoir de police.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### ➤ La santé de base et écoles primaires :

Le Décret 96-169 du 6Mars 1996 transfert aux Communes la compétence pour la « réalisation et la gestion » des Ecoles Publiques Primaires (EPP) et les Centres de Santé de Base. Dans cette nouvelle distribution des tâches, l'Etat décide les normes, affecte et administre le personnel, tandis que la Commune dispose des locaux et en garantit les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Les normes enveloppent l'action de la Commune et couvrent divers domaines : normes de construction des bâtiments, politique nationale de santé, normes d'encadrement sanitaire, programme scolaire. L'enchaînement des compétences rend utile une concertation permanente entre la Commune et les services déconcentrés de l'Etat :

Circonscription Scolaire (CISCO) pour l'enseignement primaire, Service de Santé de District (SSD) pour la santé de base. L'autonomie communale enlève aux administrations déconcentrées le pouvoir de décision dans les domaines de compétences transférés, pendant que le Maire n'exerce aucun pouvoir direct sur les administrations déconcentrées de l'Etat. C'est pourquoi la coordination doit prendre une forme contractuelle.

D'une part, le contrat est un engagement réciproque du service déconcentré de l'Etat et de la Commune ; d'autre part, présenté sous la forme d'une convention. La convention détermine :

- les objectifs recherchés en communs ;
- les engagements de l'Etat : personnel affecté, dotation en matériel et équipements techniques ;
- Les engagements de la Commune : locaux affectés, constructions neuves prévues; travaux de réhabilitation, dotation en équipements, crédits de fonctionnement affectation de personnel complémentaire.

Une convention est dressée pour chacun des secteurs d'intervention et détaille les engagements pour chaque école primaire et chaque centre de santé. Les agents effectués apparaissent à la convention avec leur nom, leur fonction, leur lieu d'affectation et leurs obligations de service. Les associations d'usagers ou les structures de « Partenariat pour le

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Développement de l'Ecole Primaire Publique (PADEPP) édifiés par le Décret n° 99-496 peuvent être associées à la convention.

Les engagements de la Commune sont financés par la dotation de l'Etat affectée au financement des EPP et CSB, renforcées par des financements propres. Le projet de convention est soumis à une délibération du conseil municipal/communal. Les engagements financiers doivent être préalablement notés au budget de la Commune. Le Maire vérifie l'application de la convention et prévient le supérieur hiérarchique des absences ou non-respects aux obligations des personnels affectés dans la Commune. Le Maire est alerté de tout déplacement ou absence des personnels affectés dans la Commune. Un rapport témoigne de chaque violation de l'une des parties à la convention. Pour la gestion des CSB il est conseillé de se reporter à « l'instruction permanente sur la mise en place et le suivi de la participation financière des usagers dans les CSB et CHD-1 » publiée par le Ministère de la Santé (Aout 1999).

### ➤ Le développement communal :

La décentralisation expédie aux Communes la responsabilité du développement local. La responsabilité des élus locaux est colossale devant l'importance des besoins exprimés par la population. Le rôle de la Commune consiste à créer un environnement propice aux initiatives privées et au bien-être de la population par :

- La création des infrastructures indispensables à l'activité économique : route, ponts, réseaux d'adduction de l'eau et d'électricité, marchés ;
- L'amélioration des services de base à la population dans le domaine de la santé et de l'éducation ;
- Une distribution de la pression fiscale favorable aux activités économiques : suppression progressive des taxes sur les produits, maîtrise de la fiscalité foncière.

Le grand nombre des sollicitations de la population et la faiblesse des moyens humains et financiers des Communes requièrent une organisation rigoureuse de la programmation et de la préparation des projets.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Le cycle d'un projet comporte les étapes suivantes : l'identification, la programmation, la préparation du dossier, la recherche du financement, l'exécution et l'évaluation.

### ❖ L'identification:

La proximité de la population donne aux élus locaux une bonne connaissance des besoins. Pourtant, avant de prévoir les projets de développement à financer, il est conseillé de lancer la concertation la plus large possible avec la population, par des réunions dans les Fokontany et en Mairie, pour faire une récapitulation exhaustive des besoins. A partir de cette récapitulation, les élus devront guider la population à préciser ses priorités et à éliminer les projets démesurés en proportion des moyens financiers de la Commune. Pour chacun des projets retenus, l'agent chargé du développement a l'obligation de préparer une fiche de projet sommaire comprenant les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le contenu du projet, les modalités de réalisation, l'estimation du coût et les financements extérieurs possibles. Les premiers contacts avec les organismes de financement doivent être organisés sur la base des fiches de projet.

### ❖ La programmation:

A partir des fiches de projet, le Maire suggère au conseil municipal/communal un programme quadriennal révisable chaque année lors du débat d'orientation budgétaire. Ce programme est un tableau qui expose par année les projets compte tenu des priorités établies par le conseil municipal/communal et la contrainte budgétaire, les projets à réaliser dans l'année sont écrits au budget. La programmation devra être accompagnée d'un tableau des coûts de fonctionnement répétitifs créés par les opérations à mener dans les budgets futurs de la Commune.

### ❖ La préparation du dossier de projet :

La préparation des dossiers des projets peut demander des prestations extérieures surtout les projets importants (un bureau d'ingénieur, un cabinet d'architecte) à financer sur le budget propre de la Commune ou sur financement extérieur ; dans ce cas, le financement des travaux préparatoires au projet doit être marqué dans la programmation de l'année précédente. Dans plusieurs cas, les dossiers d'appel d'offre sont élaborés par l'organisme de financement.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### ❖ La recherche de financement :

Le dossier de projet est exposé aux organismes susceptibles de le financer, aux usagers mesure d'apporter une contribution, ou à des entreprises susceptibles d'en devenir le concessionnaire. Ces organismes sont nombreux, cependant, deux programmes semblent particulièrement important : le FID sur financement de la Banque Mondiale et les Micro Réalisations sur financement de la Communauté Européenne. Dès que possible, il est préconisé aux Communes de monter les opérations en partenariat pour le financement initial et/ou pour la gestion de l'équipement. Le partenariat libère la Commune de tout ou partie de l'investissement et de la responsabilité de la gestion. En outre, la présence d'un partenaire garantit de l'intérêt porté au projet par les usagers ou les opérateurs locaux.

### ❖ L'exécution :

Lorsque le projet se concrétise par un marché de prestation ou de travaux confiés à une entreprise extérieure, la Commune entame la procédure des marchés publics. Pour les chantiers importants, la maîtrise de chantier est généralement confiée au bureau d'études qui a élaboré le dossier et le contrôle à un bureau spécialisé. Si le projet est conçu directement par les services de la Commune, le responsable du projet organise un calendrier d'exécution, ordonne les travaux ou la prestation, garantit la surveillance et les approvisionnements.

L'exécution consiste à estimer le taux de réalisation des objectifs fixés et le taux de réalisation financière. Elle énonce les difficultés rencontrées par le projet et permet de prendre les mesures correctrices.

## SECTION III : RESULTATS D'ENQUETE, INTERPRETATION ET ANALYSE.

Dans cette section, nous verrons les résultats d'enquête grâce aux entretiens et aux données que nous avons pu tirer lors de notre descente sur terrain, et ensuite les analyser et les interpréter.

### **1. Les résultats d'enquêtes et interprétation**

D'abord, compte tenu de notre recherche sur la décentralisation et le développement local, les questionnaires que nous avons préétablis devront bien être en

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

rappor avec notre objet de recherche et doit pouvoir vérifier les hypothèses que nous avons supposées auparavant.

Pour une scientificité de notre recherche, nous avons délimité notre échantillon à 150 enquêtés, mais cela tout en tenant compte de la population mère. Alors, nous avons fait en sorte que la population étudiée soit toujours représentative de l'ensemble.

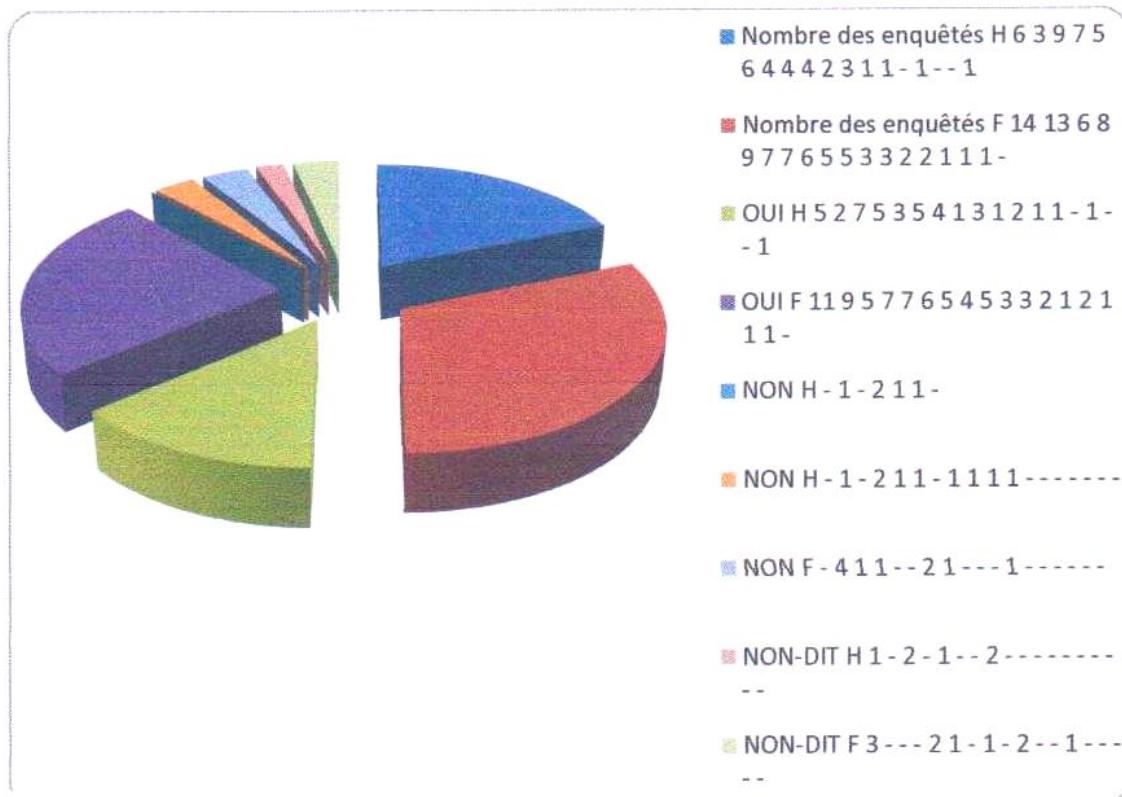
**Tableau n°17 : Liste des enquêtés selon la consultation des habitants dans les priorisations des projets.**

LOCALITE (FOKONTANY)	Nombre des enquêtés		OUI		NON		NON-DIT	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Ambohitrarahaba	6	14	5	11	-	-	1	3
Ankadikely	3	13	2	9	1	4	-	-
Mandrosoa	9	6	7	5	-	1	2	-
Andrononobe	7	8	5	7	2	1	-	-
Manjaka	5	9	3	7	1	-	1	2
Andafiavaratra	6	7	5	6	1	-	-	1
Belanitra	4	7	4	5	-	2	-	-
Ilafy	4	6	1	4	1	1	2	1
Ambohipanja	4	5	3	5	1	-	-	-
Antanandrano	2	5	1	3	1	-	-	2
Antanentibe	3	3	2	3	1	-	-	-
Antsampandrano	1	3	1	2	-	1	-	-
Masinandriana	1	2	1	1	-	-	-	1
Manazary	-	2	-	2	-	-	-	-
Ambohibe	1	1	1	1	-	-	-	-
Ambohitraina	-	1	-	1	-	-	-	-
Antsahamarofoza	-	1	-	1	-	-	-	-
Andranovelona	1	-	1	-	-	-	-	-
TOTAL	57	93	41	73	9	10	6	10
	150		114		19		16	

**Source :** Enquête du mois de novembre-décembre, 2013

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Figure n°1 : Priorisation des projets au niveau de la population locale



D'après le tableau et le schéma ci-dessus, nous avons remarqué que parmi les enquêtes, 114 ont affirmé qu'ils ont été consulté pour la priorisation des projets, 19 ont dit ne pas être consultés, et 6 n'ont pas voulu répondre,

Donc, vu ces données et concernant cette hypothèse sur la consultation des habitants dans la priorisation des projets, c'est-à-dire la prise en compte des attentes de la population, nous pouvons alors dire que notre hypothèse est confirmée.

**« Contribution de la décentralisation au développement local :  
Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »**

---

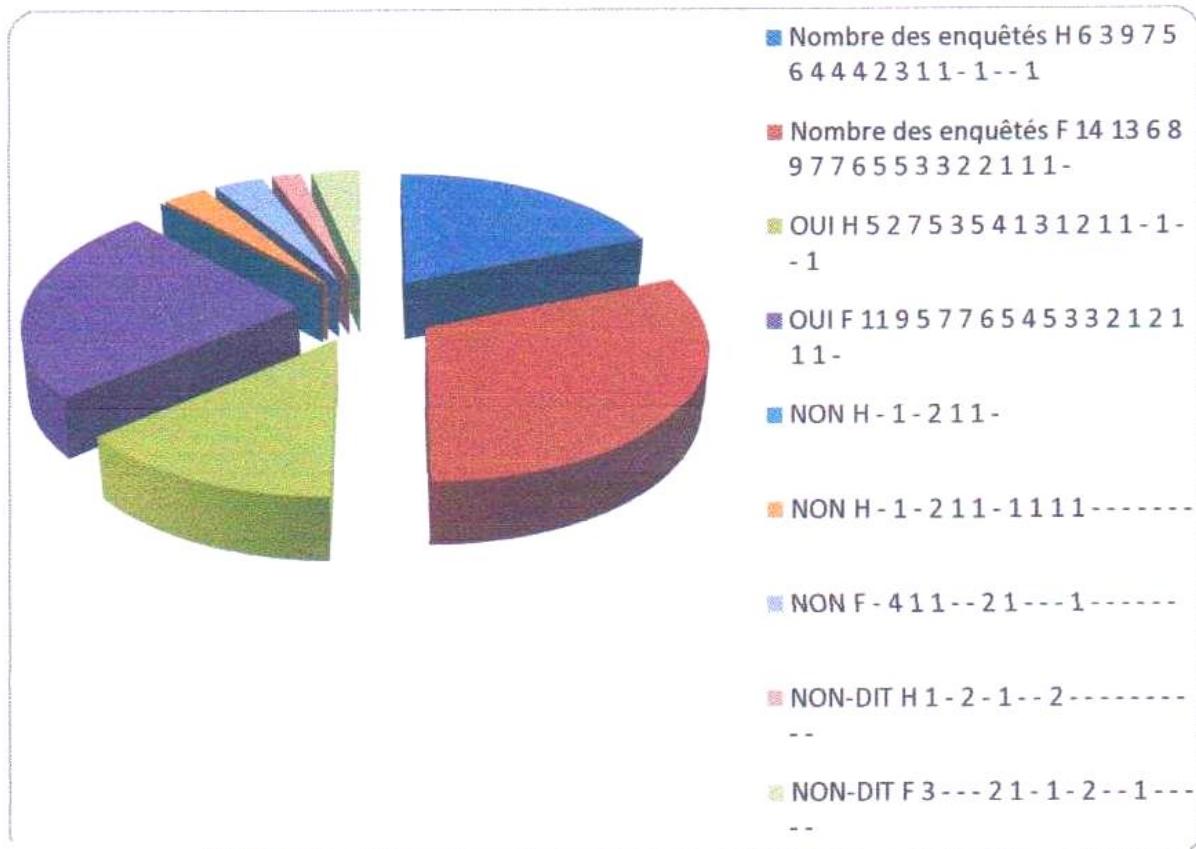
**Tableau n°18: Liste des enquêtés selon le degré de participation des habitants dans les actions communautaires.**

LOCALITE (FOKONTANY)	Nombre des enquêtés		Très actif		Moyennement actif		Peu actif		Pas du tout actif	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ambohitrarahaba	6	14	2	7	1	5	2	1	1	1
Ankadikely	3	13	1	5	2	4	-	3	-	1
Mandrosoa	9	6	4	3	3	2	1	-	1	1
Andrononobe	7	8	3	6	1	2	3	-	-	-
Manjaka	5	9	4	6	1	3	-	-	-	-
Andafiavaratra	6	7	5	5	1	2	-	-	-	-
Belanitra	4	7	2	3	2	4	-	-	-	-
Ilafy	4	6	2	3	1	3	-	-	1	-
Ambohipanja	4	5	3	4	1	1	-	-	-	-
Antanandrano	2	5	2	3	-	2	-	-	-	-
Antanentibe	3	3	2	1	1	1	-	1	-	-
Antsampandrano	1	3	1	2	-	1	-	-	-	-
Masinandriana	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Manazary	-	2	-	1	-	-	-	-	-	1
Ambohibe	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Ambohitraina	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Antsahamarofoza	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Andranovelona	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57	93	33	52	15	32	6	5	3	4
	150		85		47		11		7	

Source : Enquête du mois de novembre-décembre, 2013

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Figure n°2 : Degré de participation de la population dans les activités locales.



D'après le tableau ci-dessus concernant le degré de participation des habitants dans les actions communautaires, nous pouvons voir que 85 des enquêtés sont très actifs, 47 sont moyennement actifs, 11 sont peu actifs, et 7 ne sont pas du tout actifs.

Alors compte-tenu de ce résultat, nous pouvons déduire que cette hypothèse, a été confirmée.

**« Contribution de la décentralisation au développement local :  
Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »**

---

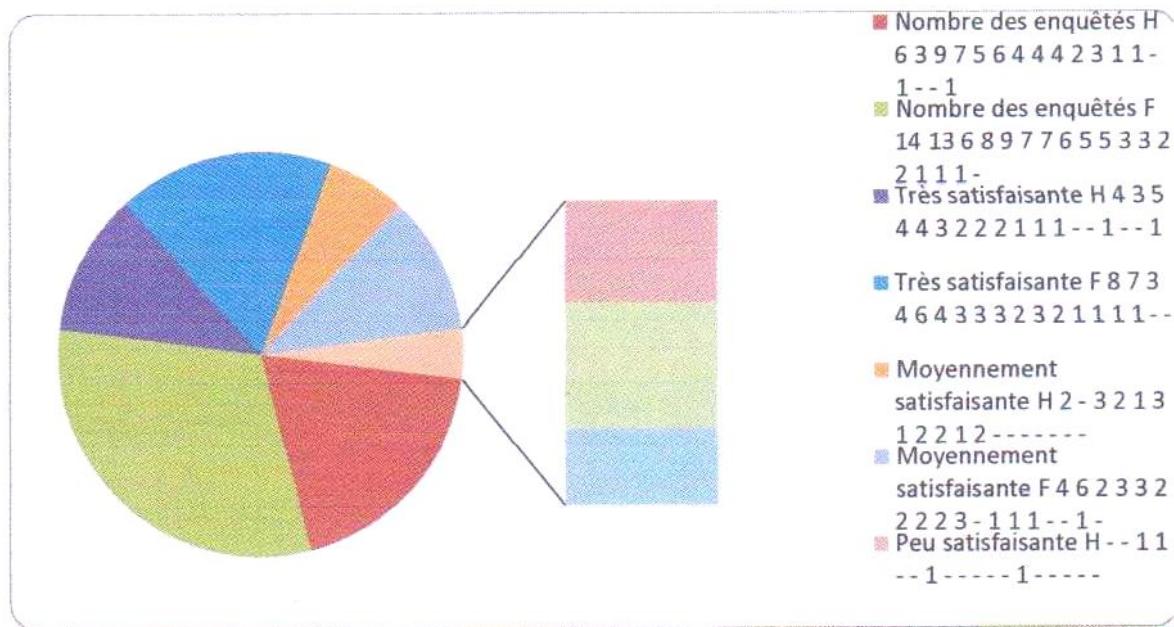
**Tableau n°19 : Liste des enquêtés selon le degré de satisfaction des usagers sur la qualité de service.**

LOCALITE (FOKONTANY)	Nombre des enquêtés		Très actif		Moyennement satisfait		Peu satisfaisante		Pas du tout satisfaisante	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ambohitrarahaba	6	14	4	8	2	4	-	1	-	1
Ankadikely	3	13	3	7	-	6	-	-	-	-
Mandrosoa	9	6	5	3	3	2	1	1	-	-
Andrononobe	7	8	4	4	2	3	1	-	-	1
Manjaka	5	9	4	6	1	3	-	-	-	-
Andafiavaratra	6	7	3	4	3	2	-	1	-	-
Belanitra	4	7	2	3	1	2	1	1	-	1
Ilafy	4	6	2	3	2	2	-	1	-	-
Ambohipanja	4	5	2	3	2	2	-	-	-	-
Antanandrano	2	5	1	2	1	3	-	-	-	-
Antanentibe	3	3	1	3	2	-	-	-	-	-
Antsampandrano	1	3	1	2	-	1	-	-	-	-
Masinandriana	1	2	-	1	-	1	1	-	-	-
Manazary	-	2	-	1	-	1	-	-	-	-
Ambohibe	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Ambohitraina	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Antsahamarofoza	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-
Andranovelona	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57	93	34	52	19	33	4	5	0	3
	150		86		52		9		3	

Source : Enquête du mois de novembre-décembre, 2013

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Figure n°3 : Degré de satisfaction concernant la qualité de service



D'après ce tableau, 86 enquêtés ont été très satisfait de la qualité de service dans la commune, 52 sont moyennement satisfaits, 9 sont peu satisfaits et 3 pas du tout satisfaits.

Parmi les 86 personnes qui ont été très satisfaits, 52 sont des femmes et 34, des hommes ; et parmi les 52 moyennement satisfaits, 33 sont des femmes et 19, des hommes ; et parmi les 9 peu satisfaits, 5 sont des femmes et 4, sont des hommes ; et enfin parmi les 3 pas du tout satisfaits, 3 sont des femmes et pas d'hommes.

Alors, d'après cette donnée, nous pouvons dire que le mode d'administration de la commune est très efficace et efficiente.

**« Contribution de la décentralisation au développement local :  
Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »**

---

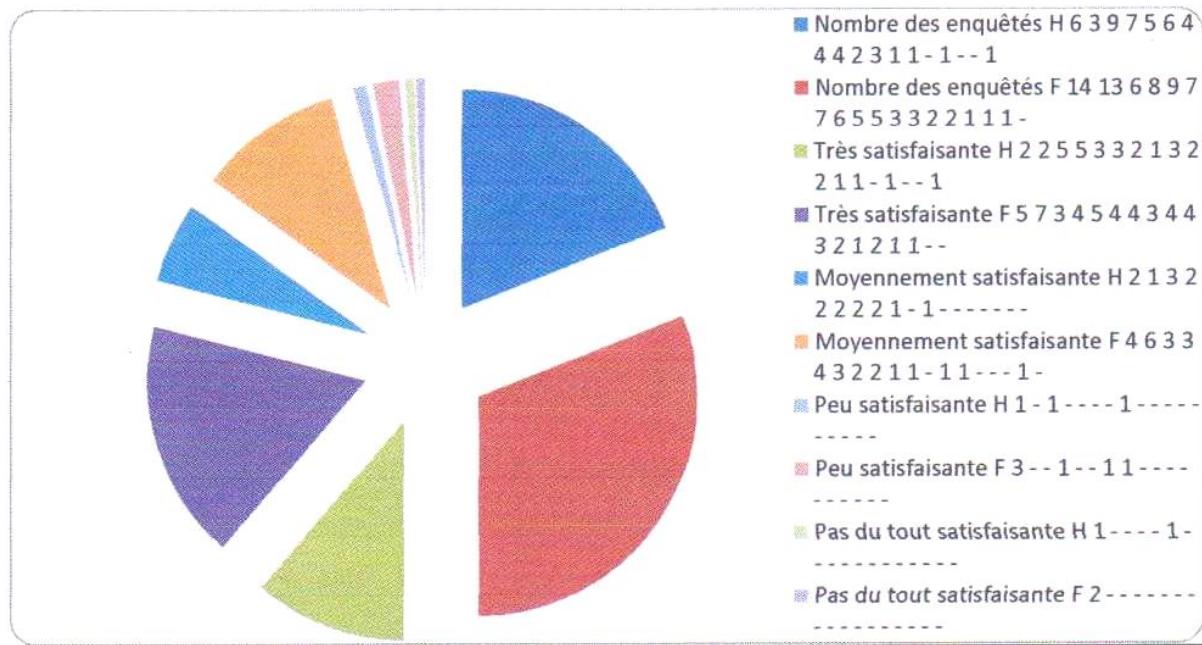
**Tableau n°20: Liste des enquêtés selon leur satisfaction vu les projets déjà élaborés.**

LOCALITE (FOKONTANY)	Nombre des enquêtés		Très satisfaisante		Moyennement satisfaisante		Peu satisfaisante		Pas du tout satisfaisante	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ambohitrarahaba	6	14	2	5	2	4	1	3	1	2
Ankadikely	3	13	2	7	1	6	-	-	-	-
Mandrosoa	9	6	5	3	3	3	1	-	-	-
Andrononobe	7	8	5	4	2	3	-	1	-	-
Manjaka	5	9	3	5	2	4	-	-	-	-
Andafiaravaratra	6	7	3	4	2	3	-	-	1	-
Belanitra	4	7	2	4	2	2	-	1	-	-
Ilafy	4	6	1	3	2	2	1	1	-	-
Ambohipanja	4	5	3	4	1	1	-	-	-	-
Antanandrano	2	5	2	4	-	1	-	-	-	-
Antanentibe	3	3	2	3	1	-	-	-	-	-
Antsampandrano	1	3	1	2	-	1	-	-	-	-
Masinandriana	1	2	1	1	-	1	-	-	-	-
Manazary	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-
Ambohibe	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Ambohitraina	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Antsahamarofiza	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-
Andranovelona	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57	93	34	53	18	32	3	6	2	2
	150		87		50		9		4	

Source : Enquête du mois de novembre-décembre, 2013

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

Figure n°4 : Degré de satisfaction concernant les projets antérieurs



D'après le tableau ci-dessus, 87 sont très satisfaits des projets déjà réalisés dans la commune, 50 sont moyennement satisfaits, 9 sont peu satisfaits et 4 pas du tout satisfaits.

Aussi, parmi les 87 qui sont très satisfaits, 53 sont des femmes et 34 sont des hommes; parmi les 50 moyennement satisfaits, 32 sont des femmes et 18 sont des hommes ; parmi les 9 peu satisfaits, 6 sont des femmes et 3 sont des hommes, c'est-à-dire la moitié des femmes; parmi les 4 pas du tout satisfaits, les hommes et les femmes sont 2, c'est-à-dire à égalités.

Donc, nous pouvons constater que les projets qui ont été mentionnés dans le Plan Communal de Développement ont connu de bon résultat.

### 2. Analyses sur la contribution de la décentralisation au développement de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy.

Madagascar est un pays pauvre et en voie de développement. Malgré la crise qui perdure, son cas s'est de plus en plus aggravé. D'après nos recherches antérieures, cet état est dû à la mauvaise gestion des hauts responsables de l'Etat, de problème d'égocentrisme, de

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

gouvernance, de transparence, et de dépendance etc. Alors, il a été proposé que pour une bonne gestion de l'administration, la décentralisation est le meilleur moyen de diriger en vue d'atteindre le développement. La décentralisation permet à la population d'élire leur représentant, mais aussi c'est un transfert de compétences, de pouvoirs et de ressources de l'Etat au profit des collectivités territoriales. Alors, c'est à travers la décentralisation que les autorités locales seront les plus proches de la population et seront informés des besoins réelles et attentes de la population afin de mieux définir avec elle les priorités pour pouvoir répondre et satisfaire ses demandes.

Selon **Michel CROZIER** dans son ouvrage, « le phénomène bureaucratique », la décentralisation en tant que mode d'organisation administrative, donc bureaucratique, peut être expliquée à partir de la sociologie des organisations. C'est-à-dire que, le fonctionnement de notre administration a été hérité de l'administration française et se manifeste par la centralisation des décisions, qui produit la peur de face à face et finit soit par l'isolement de chaque catégorie hiérarchique soit par le développement de relation de pouvoir parallèles. Le fonctionnement et les dysfonctionnements du système bureaucratique sont alors analysés à travers la façon dont les acteurs choisissent entre le jeu de la coopération ou celui du conflit. Et d'après les réalités que nous avons vues sur terrain et les entretiens fait auprès de divers autorités locales, la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy a opté pour la coopération, afin d'avoir à la fois un environnement harmonieux et pour une bonne gestion de la commune.

Rattaché à la sociologie des organisations, la décentralisation peut être aussi analysée sous l'angle de structuro-fonctionnalisme selon **Talcott PARSONS**, comme quoi tout le personnel de la commune remplit une fonction spécifique en fonction de la structure ; donc, connaît sa place et les tâches qu'il doit réaliser. Aussi, chaque tâche est très bien définie. Si tout le monde effectue convenablement sa part, alors la combinaison de tous ses rôles contribue à la bonne marche de l'administration et peut conduire au développement. Cela s'exprime par la qualité de services offerts par la commune, qui est très satisfaisante puisqu'elle reflète la transparence, l'efficacité et l'efficience au niveau de la commune. De plus, d'après nos entretiens avec les usagers, nous avons pu appris que le traitement de dossier n'est pas lent, et que les coûts de ces services sont minimes alors que la qualité est satisfaisante.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Pour ce qui est des actions communautaires comme le balayage des ruelles au niveau de chaque Fokontany, les petits travaux de réparation ; les habitants sont très actifs puisqu'ils sont conscients que le développement n'est pas seulement un affaire de l'Etat et qu'ils devront apporter ses propres contributions. Cela devra démarrer dans un environnement sain et baser sur la conscientisation et la volonté de la population de changer; d'où, la nécessité de changement de mentalité. Cela peut être expliqué par **Georges BALANDIER** dans son ouvrage «dynamique du dedans et du dehors », que la société se produit continuellement, chaque individu va jouer sur son environnement et participer au renouvellement de la société. D'après cet auteur, ce dynamisme préconise l'aspect d'une œuvre collective jamais achevée et toujours à refaire. D'où, il existe des éléments dynamiques à l'intérieur de chaque société, et que le développement ou la transformation n'est que le travail de ces éléments dynamiques qui existent à l'intérieur de la structure. C'est ce qu'appelle BALANDIER de «dynamiques du dedans ». Mais cela n'exclut pas que d'autres éléments de l'extérieur peuvent modifier la société «dynamiques du dehors ». Se rapportant à notre thème, les modifications ou les transformations peut être perçu à partir des subventions ou des aides venant des partenaires étrangers ou des bailleurs mais qui peuvent tout de même contribuer au développement de la commune.

En rapport avec les recettes de la commune rurale d'Ankadikely Ilafy, la majorité provient des affaires locales, c'est-à-dire des redevances en contre partie des services, mais aussi sur les différentes taxes et impôts, les ristournes. D'après les données que nous avons eues, la commune ne connaît de problème du côté financière, de même que ses recettes sont beaucoup plus élevées que les dépenses. Alors, elle a une autonomie financière et peut même contribuer à l'appui des communes qui ont des difficultés grâce à la péréquation financière.

Compte tenu de ses moyens humains et financiers, nous avons remarqué que le budget communal est utilisé à bon escient. En se fondant sur les interviews avec quelques habitants de la commune, les autorités locales après avoir écouté les demandes de la population, les autorités locales ne se contentent pas seulement à cela comme ce que font les divers politiciens, mais agissent réellement et rédigent tous ces requêtes dans les projets à réaliser, à travers le Plan Communal de Développement de la commune. D'après ces entretiens, les projets qui ont été déjà élaboré ont beaucoup enchanté la population. Certes,

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

tous les projets ne sont pas tous arrivés à son terme, mais d'après son évolution, nous pouvons dire qu'ils sont en bonnes voies.

### **Conclusion de la deuxième partie**

En conclusion de cette deuxième partie qu'est la contribution de la décentralisation au développement de la commune d'Ankadikely Ilafy, nous avons vu en premier lieu, la décentralisation et le contexte de la commune ; en second lieu, les ressources de la commune et les résultats d'enquête.

A propos de la décentralisation et le contexte de la commune, nous avons parlé premièrement du contexte de la décentralisation ; deuxièmement, nous avons présenté la commune Rurale d'Ankadikely Ilafy.

Ensuite, concernant les ressources de la commune et les résultats d'enquête, nous avons élaboré en premier lieu, une analyse et diagnostic financier de la commune ; en second lieu, les ressources de la commune ; troisièmement nous avons terminé par les résultats d'enquête, les interprétations et analyses.

Après avoir répondu notre problématique et vérifier les hypothèses, nous allons voir dans la troisième partie, les apports et perspectives de la commune pour le développement.

**TROISIEME PARTIE:**  
**APPORTS ET PERSPECTIVE DE LA**  
**COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT**  
**LOCAL.**

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

### **TROISIEME PARTIE : APPORTS ET PERSPECTIVE DE LA COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.**

Dans cette troisième et dernière partie, nous allons évoquer d'une part, l'apport de la décentralisation au développement de la Commune et de l'autre part, nous terminerons par les perspectives de la décentralisation pour le développement local.

#### **CHAPITRE V: APPOINT DE LA DECENTRALISATION.**

La décentralisation a plusieurs enjeux théoriques susceptibles de favoriser le développement des Communes. Mais certaines conditions sont indispensables pour l'effectivité de ce concept exogène. En Europe, la décentralisation a suscité la croissance économique des Régions. A Madagascar, la décentralisation est envisagée pour mieux développer les CTD, plus particulièrement les Régions et les Communes. Un effet d'entraînement au niveau national est attendu à partir du développement local. Les dysfonctionnements interprètent la faiblesse du transfert financier de l'Etat central vers les CTD. Le renforcement des aspects structurel et organisationnel au niveau de la Commune rurale d'Ankadikely Ilafy a pu soutenir quelques changements positifs que négatifs. Les efforts consentis à tous les niveaux ont fait évoluer la situation, incluant la contribution des élus et des habitants. Ce chapitre porte une étude des apports des actions entreprises tout en observant la situation avant et pendant la mise en application de la LP2D et du PN2D au niveau local.

#### **SECTION I: APPOINT POSITIF.**

##### **a. Amélioration de la gestion des affaires communales.**

La maîtrise des affaires communales est une notion qualitative. Il n'y a pas de données préalables permettant de faire une comparaison évolutive de la situation. Les services communaux procurent des services aux populations (Etat civil, droits de légalisation, droits de signature,...) en échange d'un coût de fonctionnement. Il faut aviser que la faisabilité du service public n'a pas fait l'objet d'une étude préalable de rentabilité ou économique. Cette

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

insuffisance encourage la corruption. Une telle pratique frappe la situation financière des Communes.

Pour résoudre ce problème, un outil de suivi des dépenses et recettes a été instauré au niveau de chaque service communal. Il a permis de diminuer non seulement la corruption au niveau des services communaux mais aussi de rendre plus efficiente les dépenses de fonctionnement des Communes. La qualité de service proposée aux contribuables est meilleure; le délai de traitement des dossiers est réduit de 50%. Par ailleurs, son résultat a autorisé aux élus de se communiquer aux contribuables sur la situation financière des Communes. La recevabilité ne fait qu'intensifier la confiance mutuelle entre les élus et les habitants - une prémissse vers la bonne gouvernance des affaires publiques.

### **b. Amélioration de la participation citoyenne.**

La participation citoyenne est une marque d'engagement des habitants au développement de leur territoire. Elle s'apparente sous divers formes : paiement des impôts, organisation de réunions de réflexion à propos du territoire, meilleure gestion des affaires publiques locales, etc. Ce sont des indicateurs qualitatifs du changement de mentalité. Sur le plan macroéconomique, la fiscalité fait partie des instruments financiers de développement dans le cadre de la politique générale de l'Etat. Ce dernier peut alors inciter ou enfoncer la demande d'investissement ou encore pencher sur une politique restrictive d'un secteur économique donné. Par exemple, une augmentation de la taxe sur les produits alcooliques mènera les opérateurs économiques à poursuivre dans d'autres secteurs à forte valeur ajoutée, donc plus bénéfique. En outre, la fiscalité a aussi un objectif de redistribution de revenu pour l'ensemble de la population.

Au niveau local, la fiscalité alimente les critères de viabilité et d'efficacité des Communes. Les recettes des Communes leur permettent de garantir le fonctionnement et le financement des services de base. Une Commune modèle est celle qui est en mesure d'appliquer les principes de continuité, d'adaptabilité et de recevabilité des services publics. C'est l'éthique de la réforme dérivant de la base. Les impératifs de résultats des Communes sont la mobilisation des ressources et l'augmentation de la pression fiscale par l'acquiescement des contribuables.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### SECTION II: IMPACT NEGATIF.

#### **a. Dépendance technique et financière.**

La décentralisation à Madagascar donne la possibilité pour les collectivités malgaches d'étendre un partenariat avec les collectivités étrangères. Les chiffres (7.500000 € d'investissement en 2010) présentent un progrès très significatif dans ce sens en matière de création de capital fixe. Regrettablement, la coopération décentralisée est toujours à sens unique. Les CTD du nord sont perçues comme bailleurs et les CTD malgaches sont quémandeuses de fonds. Les échanges de savoir-faire dans l'enrichissement mutuel entre les deux partenaires sont presque absents. C'est un effet négatif culturel.

Le partenariat de la Commune rurale d'Ankadikely Ilafy avec les organismes étrangers témoignent cette unilatéralité des apports. L'assistance technique étrangère devient « pourvoyeuse » de toutes les connaissances vis-à-vis de la localité. Le partenariat ne concourt pas à l'amélioration des compétences locales, mais à l'inverse, engendre une nouvelle dépendance en savoir-faire technique. Le partenariat ouvre la porte de désengagement de l'Etat mais accentue la dépendance financière envers les PFF. La dotation de l'Etat central n'est jamais suffisante, il s'agit de chercher une autre option au déficit en matière de financement de la décentralisation.

Par rapport aux dotations de l'Etat central, trois degrés de problèmes se fondent : premièrement, le pays n'a pas d'indépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Le budget national est limité et la création monétaire requiert l'approbation des institutions financières multilatérales (FMI et/ou Banque mondiale). Deuxièmement, le fait de transférer des fonds aux CTD suppose incontestablement un transfert de pouvoirs et ce processus est irréversible, les techniciens de l'Etat central redoutent d'être déçus par le transfert effectif des fonds aux CTD (enquête). Actuellement, les dotations de l'Etat sont principalement destinées aux CSB et EPP. Aussi au niveau des Communes qu'au niveau des cibles, personnes ne connaissent correctement la destination finale des fonds. La Commune a un simple rôle de comptabilisation et ne contribue pas à la réallocation des subventions.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Il en découle que les ressources financières affectées aux Communes sont largement insuffisantes par rapport au volume d'actions qui devrait être réalisés. Pour le cas de nombreuses communes, les recettes propres parviennent difficilement à couvrir leur fonctionnement (carburant, salaire,...). Cette situation conduit la Commune à tenter de voir d'autres partenariats avec les organismes étrangers et la spirale de la dépendance persiste sans fin.

Tout se passe comme si la finalité des appuis financiers de l'étranger était un calcul de l'avantage comparatif. Face à l'incompétence des pays en développement, de mettre en œuvre leur propre stratégie de développement, les partenaires se trouvent dans l'obligation de prescrire leur conditionnalité de bailleurs. La décentralisation sans autonomie financière serait la logique de la situation.

### **b. Désorganisation au niveau des acteurs.**

L'évaluation du partenariat actuel entre les Communes et les STD locaux incite à la réflexion sur la capacité réelle de ces derniers à fournir un appui technique véritable.

A défaut de donner le minimum, l'action des STD aboutit à un effet pervers. Un goulot d'étranglement tend à devenir visible au niveau local, du processus vertical du développement.

Ayant l'intention de restaurer, être la tutelle des Communes, ils tentent de substituer aux CTD. Les notions de maître de l'ouvrage délégué et de maître d'œuvre changeront les sources d'usurpation de pouvoirs ou de détournement de procédures. Certes, les STD peuvent et désirent collaborer au marché politique local à condition d'honorer le principe de recevabilité devant les citoyens. Les pratiques ci-après feront alors parties de l'histoire. En 2009, un Chef de district a sollicité aux Maires de remplacer les entêtes des documents communaux par les entêtes du Ministère de l'intérieur. Pendant l'inauguration des réalisations communales, certains représentants de l'Etat émettent un discours dissimulant complètement la capacité des Communes/des Maires à financer ces réalisations et attribuent le succès au gouvernement central.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### SECTION III : FREINS ET BLOCAGES A LA DECENTRALISATION

La raison pour laquelle elle n'est encore pleinement réussie dans toutes les Communes.

- Un des premières entraves est l'instabilité politique qui nous renvoie vers un éternel recommencement, la base n'est jamais solide ;
- Les fonctions, rôles et attributions de chaque niveau sont imposés par la loi, mais parfois, les décrets d'applications sont inexistants et fait l'objet de nombreuses interprétations. Ce qui suppose des chevauchements entre les organes déconcentrés et décentralisés ;
- L'Etat central et ses agents sont conscients de l'importance de la mise en place de la décentralisation mais dans la pratique, ceux qui sont au pouvoir trame à activer le processus, à octroyer les moyens adéquats ;
- Les ministères sectoriels sont aussi des principaux facteurs de blocages de la décentralisation car ils ambitionnent chacun protéger leurs « chasses gardées ». Le cas le plus certain est celui de l'intérieur qui se sent découvert alors qu'on inflige des obligations de résultats aux chefs de districts ;
- Les bailleurs ne sont pas un facteur de blocage mais plutôt un facteur d'influence de l'offre de décentralisation. Tout au plus, peut-on leur critiquer d'avoir divers procédures et des objectifs plus ou moins ordonnés ;
- Depuis l'indépendance, les préjugés idéologiques et la volonté de demeurer maître du jeu local ont conduit toutes les entreprises à l'échec.

#### Blocage sur le plan économique

##### - Insuffisance du Budget de la Commune

Chaque Commune bénéficie d'une autonomie financière destinée par la loi 95 005 relatives aux budgets des Collectivités décentralisées.

La grande partie du budget de la Commune est destinée au bon fonctionnement de l'administration de la Commune toute entière, plus précisément en ce qui concerne les salaires des employés. Le budget affecté aux investissements locaux pour le développement se trouve très faible. En effet, la Commune a du mal à exécuter ses projets élaborés dans le PCD. Ce manque de budget communal est causé par le fait que trop de secteur informel existe dans la Commune et surtout du fait du non-paiement des divers impôts et taxes par les contribuables.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### - Trop de secteurs informels

Comme ce qui se passe en l'autre milieu rural, la majorité de la population active dans la Commune urbaine œuvre dans le secteur agricole.

Un secteur qui paraît encore être informel du fait que les acteurs de ce secteur ne sont pas assujettis au paiement d'impôt devant l'administration fiscale.

C'est pourquoi on aperçoit dans le budget communal un faible taux de prévision, de vote et de réalisation en matière d'impôt direct. D'ailleurs, l'Etat a déjà planifié l'instauration du « karam-pamokarana » pour formaliser le secteur agricole. Mais malheureusement, ce système n'est pas encore opérationnel au niveau de la Commune rurale d'Ankadikely Ilafy. Donc, le secteur agricole conserve la majorité de la population de la Commune, et reste encore informel. Des constatations faites sur terrain nous ont permis de classifier à part l'agriculture, d'autres types de professions informels comme le commerce des produits alimentaires, l'artisanal, des divers services.

L'informalité dérive en général de la réticence sur le paiement des impôts et des taxes.

### - Non-paiement des divers impôts par les contribuant(es)

Actuellement, les contribuables ont tendance à fuir le paiement des impôts et des diverses taxes. Pour l'impôt foncier, l'exemple c'est souvent difficile d'opérer le recouvrement de cet impôt auprès des élites rurales et des autres agriculteurs, qui ont l'audace de contester quand le prix des denrées agricoles est bas.

Les grands obstacles au prélèvement d'impôts sont dûs principalement au refus des assujettis. Ces derniers ne sont pas vraiment sur contrainte comme au temps de la royauté, une autre source de difficulté touche le manque de capacité de question des autorités locales.

### Blocage social

Le phénomène de l'exode rural est une des fléaux que rencontre la plupart des territoires qui se trouvent à la périphérie de la ville. L'une des motifs qui poussent les jeunes,

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

c'est le problème de scolarité, c'est-à-dire ils veulent poursuivre leurs études en ville, alors que l'infrastructure ne répond pas à leur attente.

Dans la culture malgache, le plus âgé est le détenteur du savoir et de la sagesse. Les jeunes lui doivent entière respect. Peu à peu, cette structure est devenue une sorte de privilège que les anciens exercent sur leurs contemporains. C'est un des éléments de blocages dans toute région de Madagascar.

Nulle n'envisage plus l'initiative, de peur d'offusquer la « sensibilité » de leurs aînés. Quant à l'usage de parole ; seul les grands y ont droit, les jeunes étaient mis à l'écart des grandes décisions. Quand ils arrivent à l'âge de la maturité ils ne savent plus quoi faire. C'est ainsi que la connaissance se perd et les repères se désorganisent. A chaque génération, une part de la sagesse collective tombe en morceau. C'est la dégénérescence.

### **Blocage sur le plan politique**

#### **- Insuffisance de capacité des dirigeants en matière d'organisation**

La mise en place de la Commune avec les organes administratifs qui s'ensuivent par l'application parfaite du système de décentralisation. Or, une telle décentralisation pourrait nuire au développement escompté, si les dirigeants élus de différentes façon ou découvertes par le pur central se manquent l'exemple surtout en matière d'organisation. Pour ce faire, ses responsables doivent avoir au moins un minimum de connaissance en matière l'administration.

#### **- Problème de Communication**

Les communications entre les dirigeants apparaissent parmi les éléments clefs dans la mise en place du dispositif de gestion de la Commune. Elle a pour fonction d'améliorer les relations entre les acteurs de développement, d'associer leurs perfectionnements et de simplifier la circulation de l'information.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

De fait, le problème de Communication est l'un des principaux blocages de la décentralisation du Commune...

La mise en œuvre de la décentralisation au niveau de la Commune demande une bonne cohérence entre les élus locaux et la population locale, tout en se reposant toutes sur un point de dialogue. Chacun a sa manière d'appréhender les choses comme les idées. L'observation de la Commune prouve que l'absence de cohésion dans la commission forme un obstacle majeur à la mise en œuvre de la décentralisation. Du côté des administrés, les conséquences de l'administration décentralisée sont encore examinées dans la mentalité des habitants les administrés ont l'habitude d'encaisser les ordres de la part de l'administration locale. Cet héritage structurel reste encore bien ancré dans la tête de certains dirigeants.

### 1. Menace à la décentralisation.

L'avenir ne doit pas sous-estimer les menaces du passé et du moment :

- a. Un déclin des communes par le bas suite à un élargissement du rôle des Fokontany (cellule communautaire) qui adopte le même territoire et qui sont des créatures hybrides de l'Etat central. Cette menace serait d'autant plus crédible si on préférait d'échanger le mode de nomination actuelle du chef de Fokontany une circonscription de la Commune.
- b. Un déclin des communes par le haut en conséquence de la montée en vigueur des régions qui étudieront à assumer des fonctions communales et en particulier intercommunales. Elle coïncide à celle qui fut ressenti après la création des provinces autonomes. Toutefois, on doit marquer que les pouvoirs des régions ne sont pas aussi élargi que ceux des anciennes provinces autonomes ce qui diminue ce risque.
- c. Un déclin des régions par le haut. L'Etat leur ôtant quelques-unes de leurs responsabilités. Elle paraît la moins faisable car elle irait directement en contradiction avec des actions récentes du gouvernement.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### **2. Réflexion pour le futur de la décentralisation.**

Avec la situation actuelle qui prédomine à Madagascar et l'ambition d'un nouveau départ, plusieurs scénarios ont été déjà considérés. Seulement, la décision finale doit bien tenir compte de ce qui est profitable à la population.

#### **Quelques recommandations**

- Faire des Fokontany une véritable collectivité territoriale de base et non des services déconcentrés de l'Etat ;
- Renforcer les collectivités en termes de compétences, de ressources et de capacité. Leurs missions sont à clarifier et la fiscalité locale à stimuler. Ce qui consentira à mieux assurer les moyens nécessaires aux fonctionnements et aux investissements des collectivités ;
- Bien décrire les allocations des structures et celles déconcentrées des services publics au niveau des collectivités locales ;
- Mise en place effective des plates-formes de convention communale pour un développement (basé sur la participation citoyenne, encourageant le dialogue et l'entente entre élus et populations) ;
- Simplifier les dispositions administratives et les relations fiscales qui entrent dans le domaine de la gestion décentralisée à Madagascar.
- Des éléments permettant d'être optimiste à moyen terme pour la réussite de la décentralisation sont l'importance croissante de la coopération décentralisée comme source de fonds et la diffusion des nouvelles technologies de l'information qui facilitent la décision décentralisée.

Après avoir énuméré les apports de la décentralisation que ce soit positif ou négatifs et parler des freins et blocages à la décentralisation ; nous allons voir dans le chapitre suivant les perspectives de la décentralisation pour le développement local.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### **CHAPITRE VI: PERSPECTIVE DE LA DECENTRALISATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.**

Dans ce chapitre, nous allons suggérer des solutions pour contribuer au développement local de la commune. Pour cela, nous allons rapporter les perspectives de la commune et ensuite, apporter notre solution personnelle.

#### **SECTION I: PERSPECTIVE DE LA COMMUNE.**

##### **1. Développement des partenariats.**

Le partenariat est un indice de mobilisation et d'interactions d'acteurs dans un territoire. A la fin des deux dernières années, beaucoup de partenariats se sont généralisés. Ils laissent voir à différents niveaux :

Au niveau des services communaux, un mécanisme de coordination, d'appui et de renforcement a été appuyé. Par exemple, pour faire une étude technique d'une canalisation d'assainissement, la commune d'Ankadikely Ilafy peut faire appel au service technique des communes voisines. Ce type de partenariat a permis de raffermir les capacités techniques des techniciens communaux.

En ce qui concerne chaque commune, une association de coopération intercommunale a été conçue pour mutualiser une compétence technique qui fait défaut à une CTD. Actuellement, les Communes ont un technicien supérieur qui les appuie dans le montage de projet et la planification pour obtenir une économie d'échelle au niveau des communes. Une prémissse de partenariat entre les petits acteurs économiques locaux s'aperçoit actuellement par filière (menuiserie, vannerie,...).

Dans une certaine mesure, cette collaboration a renforcé la capacité de négociation des Communes auprès de l'Etat et des PTF.

##### **2. Amélioration des capacités d'intervention de la Commune.**

Cette capacité d'intervention touche à la fois l'autonomie d'action et la capacité d'entreprendre des études antérieures en régie et/ou par un maître d'œuvre.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Les investissements locaux sont effectués par les Communes: surtout l'accès à l'eau potable l'assainissement des déchets solides et liquides, l'éducation scolaire etc. La capacité d'investissement des Communes est dépendante de sa disposition à augmenter les recettes.

### **3. Renforcer les actions d'appui et d'accompagnement.**

Il s'agit de reconduire les actions d'appui aux Communes dans les domaines de l'amélioration des recettes et de la gestion financière, d'appui et d'accompagnement dans la maîtrise de l'ouvrage communale, dans la promotion de la concertation permanente entre élus et habitants, l'amélioration de l'organisation interne. Cette action doit être conciliée entre les ministères centraux, les supposés acteurs dans l'appui aux communes et leurs besoins. Les formations qui ont été donnée doivent être reconduites sur la pratique. Pour crédibiliser à la fois la décentralisation et le gouvernement, il est opportun que la consolidation de la commune soit financée par l'Etat. Actuellement, les communes ont acquis les basiques de leur mission, il est important de renforcer les pratiques, les comportements du personnel communal pour que cette situation ne se dégringolent pas, mais aussi et que les responsables communales aussi ne se contente pas des acquis mais « aillent de l'avant » c'est-à-dire, cherchent toujours à trouver le mieux pour le bien-être de la commune ainsi que pour atteindre un développement durable.

### **4. Opérationnalisation des hypothèses ou vérification des hypothèses.**

D'après les réalités rencontrées sur le terrain, nous pouvons dire que les hypothèses que nous avons posées à l'avance ont été tous vérifiées. Donc, la commune d'Ankadikely Ilafy peut être considérée en tant que modèle de développement par rapport aux autres communes urbaines ou rurales.

Jusqu'alors, elle a bien effectuée sa tâche, c'est-à-dire, une administration de proximité et qui favorise, la participation de la population dans les affaires locales à travers l'acceptation des citoyens dans la priorisation des projets, sa participation dans les différentes activités, etc.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Même si nous avons pu constater que la commune d'Ankadikely Ilafy n'a pas beaucoup de partenaire financière, elle a su utiliser ses ressources, d'où, l'efficacité de son Budget Communal. Elle a pu effectuer presque toutes les activités qui ont été mentionné dans le Plan Communal de Développement. Là encore, nous avons pu voir que les dépenses n'ont même pas excéder les recettes.

En somme, nous pouvons admettre que la période la gestion au niveau de la commune d'Ankadikely est à la fois efficace et efficiente, c'est-à-dire que nous pouvons avoir des meilleurs résultats avec des moindres coûts.

### SECTION II: SOLUTION PERSONNELLE.

#### **1. Formations des autorités locales.**

Il est important de renforcer les formations des autorités locales (chef Fokontany, maire etc.) de manière régulière, de mettre en place des systèmes de suivi et évaluation des formés, mais aussi de catégoriser différentes niveaux, de rassembler dans une même vague ceux qui ont les mêmes aptitudes et les mêmes compétences.

#### **2. Une formation appropriée au niveau intellectuel des responsables à former.**

Il est appréciable que les responsables au niveau de la commune puissent bénéficier des formations. La durée de mise à niveau de ces responsables de la commune dépend des facultés de compréhensions de tout un chacun. D'où, l'instauration des « groupes de niveaux ».

Pour cela, il parait plus sensé de séparer ceux qui ont des niveaux bas, des niveaux moyens, et des niveaux élevés. Mais aussi, il est nécessaire de ne pas oublier un autre facteur qu'est l'âge. C'est-à-dire que la capacité de perception aussi diffère les jeunes des moins jeunes (vieux), puisque d'après les entretiens que nous avons effectués, les jeunes sont plus aptes à comprendre facilement tandis que les vieux ont beaucoup de mal à comprendre. Donc, il leur faut beaucoup de temps et de patience.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Concernant ceux qui ont un niveau suffisant, il est intéressant de les procurer de différents modules, vu la quantité des tâches à effectuer et la responsabilité qui lui incombe. De même, il est préférable qu'ils connaissent même un minimum de base sur la bonne conduite des affaires locales où ils exercent, par exemple les règles et les normes régissant les paperasseries, la maîtrise de l'informatique qui est indispensable à l'heure actuelle vu la mondialisation qui prévaut, la capacité à élaborer son propre budget, la connaissance de langue étrangère pour pouvoir communiquer avec les partenaires et les bailleurs, le suivi et évaluation des différents projets appuyés par ces partenaires ou ces bailleurs, que ce soit au niveau du Fokontany ou au niveau de la commune, tous cela afin de mieux harmoniser la communauté à laquelle il fait fonction.

### **3-Une formation périodique et permanente.**

Compte tenu de la proposition que nous avons énuméré ci-dessus, une formation continue des chefs Fokontany avec ses membres, ainsi que des élus locaux s'avère incontournable car au fur et à mesure que le contexte social évolue, c'est-à-dire que de nouvelles situations se présentent alors les activités des Fokontany ou communes vont se compliquer, d'où la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences.

### **4. Augmenter la capacité de la Commune en autonomie financière.**

#### ➤ Contrôle de l'entrée des ristournes et des impôts.

Les responsables de la commune doivent trouver des moyens pour encourager les habitants à payer les impôts ainsi que les ristournes afin de contribuer à l'accroissement des recettes de la commune, par la suite de favoriser le développement local à travers la réalisation des différents projets, sans pour autant attendre les subventions et/ou financements des partenaires et des bailleurs,

Puisque, d'après nos entretiens dans la mairie, il y a des collecteurs qui échappent au paiement des ristournes. D'où, il est souhaitable de renforcer la compétence des responsables communales dans la gestion des affaires locales. De même avec le problème de chômage ainsi que le problème d'accès à un emploi salarié, beaucoup entre dans le secteur

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

informel, alors que ceux-ci échappent au paiement d'impôts, d'autres procède par la fraude fiscale.

### ➤ Développement les activités touristiques.

Le développement et la vulgarisation des sites touristiques par exemple le « Rova d'Ilafy » est envisageable. Mais avant cela, il faut bien l'entretenir pour attirer l'attention des touristes et/ou des visiteurs. Il faut aussi que nous valorisons notre patrimoine touristique les vestiges historiques. De même, le patrimoine est une richesse et les vestiges en sont les témoins importants qui rappellent les siècles révolus. De ce fait, la politique culturelle malagasy s'est affermie par une loi qui met en application, la préservation du patrimoine national.

## **5. Création d'emploi pour les jeunes, diversification des écoles ou des institutions éducatives et la formation aux paysans.**

### ➤ Création d'emploi pour la jeunesse.

En ce qui concerne la commune, elle n'est pas totalement agricole. Les habitants s'intéressent de moins en moins à l'agriculture et aux travaux de la terre comme l'agriculture, alors là, elle risque de perdre la relève.

Beaucoup de jeunes veulent faire carrière en ville et entrer dans de nouveaux secteurs d'activités comme le secteur industriel. Donc, si les mesures et des solutions ne seront pas apportées, il va y avoir risque d'exode rural.

Pour cela, la solution est d'étendre et de diversifier les activités dans la commune, par exemple de créer des petites industries en rapport avec le domaine des activités d'exploitations.

Par cette initiative, l'exode rural se réduira mais aussi, cela permettra de relancer les activités de la commune et fournir d'autres rentrées d'argent. Il faut remarquer que cette diversification d'activités demande beaucoup de temps et d'efforts, et nécessitent le consentement de tout le monde. C'est un travail qui devrait se faire en équipe, puisque un seul blocage d'un élément, et tout le projet s'effondre.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### ➤ Diversification des écoles éducatives

Etre autodidacte n'est pas mauvaise ou chose facile. Mais d'après notre constatation, Madagascar privilégie l'enseignement général qui se fait dans un endroit bien précis et avec la participation d'un instituteur avec comme but de rendre les enfants lettrés et alphabétés. Ce fut le but de la scolarisation juste après l'indépendance et durant l'ère socialiste.

L'essor de Madagascar dépend de sa jeunesse et celle-ci doit pouvoir appréhender son contexte immédiat avec le moins du risque possible. La faute se trouve dans le fait que nous avons cru qu'on peut traiter tous les cas de la même manière. Or, chaque région a sa spécificité, donc requiert des solutions précises. Cela doit répondre aux attentes décidées par la décentralisation.

Néanmoins, la commune ne peut à elle seule prendre des décisions sans le consentement de l'Etat Central puisque l'éducation relève de la compétence de ce dernier. Alors, la spécification est la première ouverture vers le développement durable, ainsi il n'est plus besoin de travailler pendant longtemps (années) pour un résultat que l'on pourrait avoir en un court délai.

Cela ne signifie pas qu'on doit négliger le système de l'éducation actuel, seulement, il faut l'adapter en fonction des spécificités de chaque région.

### ➤ Formation des paysans.

Pour ce travail, nous avons beaucoup insisté sur les formations, non seulement des formations pour les responsables et dirigeants locaux et/ou d'une collectivité territoriale décentralisée c'est-à-dire au niveau des communes, mais aussi pour les paysans qui sont les acteurs et les bénéficiaires du développement.

Alors, pour rendre la décentralisation effective, il faut encourager les paysans pour qu'ils s'épanouissent.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

Avec la mondialisation et l'industrialisation, il est suggéré de nos moderniser les techniques afin d'avoir une meilleure production rendement mais cela «exclut pas la priorisation de la technique de gestion financière.

Bref, le but à atteindre est d'avoir des prévisions à l'achat des matières premières et des produits de stockage.

### **Conclusion de la troisième partie :**

Pour conclure, nous avons vu dans la dernière partie d'une part, les apports de la décentralisation et de l'autre part les perspectives de la décentralisation pour le développement local.

A propos des apports de la décentralisation, nous avons évoqué en premier temps, les apports positifs en second temps, les impacts négatifs et en troisième temps les freins et les blocages à la décentralisation.

Enfin, pour ce qui est des perspectives de la décentralisation pour le développement local, nous avons vu d'abord, les perspectives de la commune et après nous avons donné notre solution personnelle.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### **CONCLUSION GENERALE.**

Pour conclure, la décentralisation est une mode d'organisation administrative. Elle se traduit par la répartition de compétences et le transfert de pouvoirs de l'Etat à des collectivités territoriales. A Madagascar, nous avons deux niveaux de décentralisation, à l'échelon des régions et des communes. La commune est la collectivité territoriale décentralisée qui s'avère la plus proche de la population.

Nous avons remarqué que la décentralisation est une des meilleurs moyens d'administration puisqu'elle tient compte de la participation du peuple dans la manière de gouverner 1e pays cela peut se voir à travers l'élection ou le vote des représentants donc elle exprime bien la notion de démocratie.

La décentralisation, plus qu'une simple technique administrative est une stratégie de développement, qui conduit au développement local participatif et autocentré par le biais des microréalisations. Elle peut être une solution proposée pour sauver l'Afrique de ses maux que sont le sous-développement chronique, la pauvreté, le développement déséquilibré des régions ou des communes, le manque d'organisation et de prise de conscience. etc.

La décentralisation est un choix politique. Quand un gouvernement s'engage à décentraliser l'administration, cela devrait reposer sur une déconcentration administrative. La condition indispensable à la décentralisation est un gouvernement fort qui maîtrise le fonctionnement de toutes les administrations, de l'engagement solidaire de toute l'équipe gouvernementale. Le gouvernement doit mettre à la disposition des collectivités territoriales décentralisées les moyens financiers adéquats pour leur permettre de fonctionner, de s'auto-développer.

A part la subvention de l'Etat, la commune a ses propres recettes et ses propres dépenses pour faire marcher la machine administrative et de gérer les affaires locales.

Concernant la commune d'Ankadikely Ilafy, la localité où nous avons mené nos recherches et nos enquêtes nous avons pu constater que c'est une des communes- pilotes

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

puisque elle reflète le modèle de décentralisation et favorise le développement local. Cela peut être vérifié par la prise en compte ou la consultation des habitants dans la priorisation des projets, la participation efficiente de la population dans la mise en œuvre des activités sociales; l'utilisation à bon escient du Budget Communal, un bon résultat du Plan Communal de Développement ou PCD et une autonomisation de la commune.

De même, ces hypothèses que nous avons préétablies ont été confirmées d'après les informations collectées auprès des usagers ainsi que les données venant des responsables.

De plus, pour ce qui est de la transparence, la gestion financière et la qualité de service est très satisfaisante car à l'entrée, il y a les instructions nécessaires comme le service qui va nous prendre en charge ainsi que les noms des personnes qui vont nous recevoir, la durée et le coût des services, etc. Cela s'est appuyé par l'emblème de la commune: « Fitantanana mangarahara no banjinina, Ankadikeiy mandroso no Tanjona» et «Isika miaraka mandresy ny kolikoly ». Ce qui veut dire «notre vision est une gestion transparente, le but c'est le développement d'Ankadikely » et « «ensemble, nous vaincrons la corruption ».

Même si les objectifs de la commune ont été atteints, cela ne veut pas dire qu'il faut se contenter de cette situation mais essayer de trouver de nouveaux objectifs et toujours aller de l'avant et faire en sorte que ce développement soit durable.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### **BIBLIOGRAPHIE.**

#### **OUVRAGES GENERAUX.**

1. BLANCHET. (Alain) et TROGNON. (Alain), *La psychologie des groupes*, Nathan, Paris, 1994, 127 pages.
3. CROZIER. (Michel), *le Phénomène bureaucratique*, Paris, Edition Seuil, 1963, 413 pages.
4. DUVERGER. (Maurice), *Méthodes des sciences sociales*, PUF, Paris, 1964, 501 pages.
5. GAKNAGE. (Elias), *Institution et développement*, PUF, 1966, 175 pages.
6. GUICHAOUA. (André), GOUSSAULT. (Yves), *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin, 1993, 190 pages.
7. MONTOUSSE. (Marc), RENOUARD. (Gilles), *100fiches pour comprendre la sociologie*, Edition Bréal Rosny, 1937. 234 pages.
8. REY. (Pierre-Philippe), *L'anthropologue et le développement de la politique à la pratique, Etat des savoirs sur le développement*, Paris, Karthala, 1993, 177 pages.
9. Olivier de SARDAN (Jean Pierre), *Réussites et Découvertes du développement dans le tiers-monde*, Edition Harmattan, Paris, 1992.
10. Olivier de SARDAN (Jean Pierre), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille: APAD, Paris, Karthala, Éditeur, 1995. 221 pages, Collection: Hommes et sociétés.

#### **OUVRAGES SPECIFIQUES.**

11. ABDELMALKI Lahsen. MUNDLER. (Patrick), *Economie du développement-Les théories, les expériences, les perspectives*, Hachette, Paris, 1995, 312 pages.
12. BOUKHARI, *Le développement humain durable*, INDH, 22 août 05.
13. CHARVET(E), *Finances locales et cadre fiscale gérant les relations Etat collectivités territoriales décentralisées*. PAIGEP- Banque Mondiale, août 1997.
14. CLAUZEL (J), *La décentralisation à Madagascar*, coopération française, octobre 1997.
15. DELCAMP (Alain), *La décentralisation dans les Etats de l'Union européenne*, Paris. La documentation française, 2003, 430pages.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

16. Fan-Nougaret (Matthieu.), *La conditionnalité démocratique Etude de l'action des actions internationales*, Thèse de doctorat en droit. Bordeaux. 17 décembre 2004, 604 pages.
17. GENDARME. (René), L'économie de Madagascar. Diagnostic et perspective de développement, Collection Etudes Malgaches, Centre d'Etudes économiques I, Paris, Edition Cujas, 1960.
18. GOHIN (Olivier), *Institutions administratives*, LGDJ, 5ème édition 2006.
19. GUETTIER (Christophe.), *Institutions administratives*, Dalloz, collection cours, 3ème éd., 2005.
20. JAN (Pascal), *Institutions administratives*, Litec, coll. objectif droit, 2005
21. LEGOUTE. (J-R), *Définir le développement historique et dimension d'un concept plurivoque*, cahier de recherche volume I. n°1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université de Québec, Février 2001.
22. ESOAVELOMANDROSO Manassé et allii « *Démocratie et développement : Mirage ou espoir raisonnable ?* » Acte du colloque international sur Pouvoir et Etat dans l'Histoire de Madagascar et du Sud-ouest de l'océan Indien, Karthala, Omalysyanio, Antananarivo, 6-12 mai 1992, p.341-352.
23. OBERDORFF (Henri), *Les institutions administratives*, Dalloz, Sirey. 5ème éd.2006.
24. PASSET. (René), *Economie politiques : 4ème année ; Politique de développement*, Dalloz, 1969, 440 pages.
25. PERROUX. (François), *Dictionnaire économique et social*, Paris. 1990, 115 pages.
26. SELLIER. (François), *Dynamique des besoins sociaux*, Ouvrières, 1970, 256 pages.
27. TERRAZZONI (André), « *Administration territoriale en France* », collection décentralisation et développement local, Paris, 1992.
28. THOMAS Bierschenk et Olivier de SARDAN (Jean Pierre), « *Les pouvoirs aux villages ; le Bénin rural entre la décentralisation et la démocratisation* », Edition Karthala 1998. 22- 24BoulevardAragoParis 75013, 297 pages.
29. TEULON. (Frédéric), *Croissance, crise et développement*, Paris. P.U.F, 1992.
30. TREMBLAY (Suzanne), *Du concept du développement au concept de l'après développement : trajectoire et repères théoriques* — Université de Québec à Chicoutimi, collection « Travaux et études du développement régional », décembre 1999.

## « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

### **DOCUMINTS OFFICIELS.**

31. Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D), 1988, *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve! Les publications du Québec. Montréal.
32. MAP, *Plan d'Action de Madagascar*, 2007-2012.
33. *Les Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2008.
34. Programme des Nations Unies le Développement (P.N.U. D), *Rapport mondial sur le développement humain*, 2001.
35. *Rapport mondial sur le développement humain du PNUD*, (2007 -2008)

### **WEBOGRAPHIE**

36. *La Décentralisation à Madagascar*, [madavenir.fr.gd/Organisation-Administration.htm](http://madavenir.fr.gd/Organisation-Administration.htm) du 10.12.13.
37. LATOUCHE. (Serge), *A bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale!*, <http://www.decroissance.org/textes/latouche.htm>, consulté le 31 Août 2004.
38. TOURAIN. (Alain), *regard-anthropologique-sur-le-développement*, consulté le 27 Septembre 2011.
39. [www.nocah.ca](http://www.nocah.ca), *Un développement économique : un déterminant social de la santé des premières nations*, Inuits et métis-Canada.

### **AUTRE.**

40. Microsoft® Encarta® 2008. © 1993-2007 Microsoft Corporation.

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## TABLE DES MATIERES.

<b>INTRODUCTION GENERALE:</b>	<b>1</b>
I. GENERALITES	1
II. MOTIF DU CHOIX DU THEME ET DU TERRAIN	2
III. OBJET DE RECHERCHE	3
a. Objectif global.	3
b. Objectifs spécifiques.	3
IV. PROBLEMATIQUE.	3
V. HYPOTHESE.	3
VI. METHODE D'APPROCHE	4
a. Base théorique.	4
b. Approche	4
VII. METHODOLOGIE.	5
VIII. LIMITE DE LA RECHERCHE	7
 <b>PREMIERE PARTIE: CADRAGE GENERAL, ET THEORIQUE SUR LES CONCEPTS DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT.</b>	 <b>8</b>
<u>CHAPITRE I: FONDEMENT DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT.</u>	8
SECTION I: CONCEPT DE LA DECENTRALISATION.	8
1. Historiques et objectifs :	10
a. Décentralisation dans le monde.	10
b. Décentralisation en Afrique.	10
c. Décentralisation à Madagascar.	13
2. Principes et mécanismes de la décentralisation.	16
a. Principes de vision.	16
b. Principes d'organisation.	17
c. Dimensions de la décentralisation.	18
 SECTION II: CONCEPT DE DEVELOPPEMENT.	 23
1. Définitions.	23
2. Evolutions,	26

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

3. Types de développement.	27
a. Développement humain.	28
b. Développement local.	29
c. Développement durable/soutenable.	30
 <b><u>CHAPITRE II: LA RELATION ENTRE DECENTRALISATION</u></b>	
<b><u>ET DEVELOPPEMENT</u></b>	33
 <b>SECTION I: THEORIES DE DEVELOPPEMENT LIEES A</b>	
<b>LA DECENTRALISATION.</b>	33
1. Paradigme macroéconomique.	34
2. Théorie de développement lié à l'espace.	35
a. Théorie des pôles de croissance.	35
b. Théories du développement endogène.	36
c. Autres théories.	36
 <b>SECTION II: ENJEUX DE LA DECENTRALISATION SUR</b>	
<b>LE DEVELOPPEMENT.</b>	37
1. Accès au bien-être.	38
2. Démocratisation.	39
3. Efficacité.	40
4. Civisme et citoyenneté.	41
5. Développement local.	42
6. Frein au développement.	43
A. Relation entre décentralisation et déconcentration	45
B. Impacts de la déconcentration sur le développement local	47
 Conclusion de la première partie	48

 <b>DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTION DE LA DECENTRALISATION AU</b>	
<b>DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ANKADIKELY ILAFY.</b>	49
 <b><u>CHAPITRE III : DECENTRALISATION ET CONTEXTE DE LA COMMUNE.</u></b>	49
 <b>SECTION I: CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION</b>	49
a. Lettre de la Politique sur la Décentralisation et la Déconcentration (LP2D).	50
b. Le Programme National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D).	51

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

## SECTION II: PRESENTATION DE LA COMMUNE RURALE

D'ANKADIKELY IIAFY	51
1. L'identification de la commune	51
a. Historique de la Commune.	51
b. La superficie.	52
c. Nombre de Fokontany et de population.	52
d. Situation géographique.	55
e. Les Communes riveraines.	55
f. Les équipes de la Commune.	55
2. La répartition des activités des habitants par secteur et les catégories socioprofessionnelles des habitants de la commune.	56

## SECTION III : COMPETENCES, POUVOIRS ET RESSOURCES ACCORDÉES AUX COMMUNES.

a. Compétences.	57
b. Pouvoirs.	58
c. Ressources financières.	59
d. Organisation des Communes.	60

## CHAPITRE IV : LES RESSOURCES DE LA COMMUNE ET RESULTATS

<u>D'ENQUETE.</u>	62
1. Les principes de la comptabilité publique et Les caractères généraux des budgets locaux.	62
a. Les principes de la comptabilité publique.	62
b. Les caractères généraux des budgets locaux.	65
2. Le Plan Communal de Développement ou PCD de la commune.	66
3. La gestion financière et la liberté de la commune.	67
a. L'autonomie financière des collectivités territoriales	67
b. L'autonomie administrative	75

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

SECTION II: LES RESSOURCES DE LA COMMUNE.	76
1. les recettes de la Commune et ses services.	76
a. Les recettes de la Commune.	76
b. Les services offerts par la Commune.	80
SECTION III: RESULTATS D'ENQUETE, INTERPRETATION ET ANALYSE.	84
1. Les résultats d'enquêtes et interprétation.	84
2. Analyses sur la contribution de la décentralisation au développement de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy.	92
Conclusion de la deuxième partie	95
<b>TROISIEME PARTIE: APPORTS ET PERSPECTIVE DE LA COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.</b>	<b>96</b>
<b><u>CHAPITRE V: APPOINT DE LA DECENTRALISATION.</u></b>	<b>96</b>
SECTION I : APPORT POSITIF.	96
a. Amélioration de la gestion des affaires communales.	96
b. Amélioration de la participation citoyenne.	97
SECTION II: IMPACT NEGATIF.	98
a. Dépendance technique et financière.	98
b. Désorganisation au niveau des acteurs.	99
SECTION III: FREINS ET BLOCAGES A LA DECENTRALISATION	100
1. Menace à la décentralisation.	103
a. Un déclin des Communes par le bas.	103
b. Un déclin des Communes par le haut.	103
c. Un déclin des régions par le haut.	103
2. Réflexion pour le futur de la décentralisation.	104

# « Contribution de la décentralisation au développement local : Cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy »

---

<b>CHAPITRE VI: PERSPECTIVE DE LA DECENTRALISATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.</b>	<b>105</b>
SECTION I: PERSPECTIVE DE LA COMMUNE.	105
1. Développement des partenariats.	105
2. Amélioration des capacités d'intervention de la Commune.	105
3. Renforcer les actions d'appui et d'accompagnement.	106
4. Opérationnalisation des hypothèses ou vérification des hypothèses.	106
SECTION II: SOLUTION PERSONNELLE.	107
1. Formations des autorités locales.	107
2. Une formation appropriée au niveau intellectuel des responsables à former.	107
3. Une formation périodique et permanente.	108
4. Augmenter la capacité de la commune en autonomie financière.	108
5. Création d'emploi pour les jeunes, diversification des écoles ou des institutions éducatives et la formation aux paysans.	109
Conclusion de la troisième partie	111
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>112</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>114</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>117</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
<b>ACRONYME</b>	
<b>LISTE DES ANNEXES</b>	

## **LISTE DES TABLEAUX.**

<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
TABLEAU N°1 : Récapitulatif des niveaux de déconcentration et de décentralisation à Madagascar pendant la Première République au Troisième République	15
TABLEAU N°2 : Les compétences et les ressources de collectivités.	16
TABLEAU N°3 : Répartition de la population par sexe, par Fokontany, par foyer, par superficie et par densité-année 2013.	53
TABLEAU N ° 4: Répartition de la population par sexe et par âge –année 2013.	54
TABLEAU N°5 : Indice de développement humain (en pourcentage) année 2011; d'après l'enregistrement du service de l'Etat civil.	55
TABLEAU N°6 : Mouvements migratoires des nationaux donnés par les 18 Fokontany.	55
TABLEAU N°7 : Répartition des activités des habitants par secteur en pourcentage (%)	56
TABLEAU N°8 : Répartition de la population par activité en pourcentage (%)	57
TABLEAU N°9 : Recettes de fonctionnement 2009	69
TABLEAU N° 10: Recettes d'Investissement 2009.	70
TABLEAU N° 11: Dépenses de fonctionnement 2009.	70
TABLEAU N° 12: Dépenses d'investissements 2009.	71
TABLEAU N°13: Recettes de fonctionnement 2010.	72
TABLEAU N° 14: Recettes d'investissement 2010.	72
TABLEAU N°15: Dépenses de fonctionnement 2010.	73
TABLEAU N°16 Dépenses d'investissements 2010.	74
TABLEAU N° 17: Liste des enquêtés selon la consultation des habitants dans les priorisations des projets.	85
TABLEAU N°18: Liste des enquêtés selon la participation des habitants dans le actions communautaires.	87
TABLEAU N°19 : Liste des enquêtés selon le degré de satisfaction des usagers sur la qualité de service.	89
TABLEAU N°20: Liste des enquêtés selon leur satisfaction vu les projets déjà élaborés	91

## **LISTE DES FIGURES.**

<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
FIGURE N° 1: Priorisation des projets au niveau de la population locale.	86
FIGURE N° 2: Degré de participation de la population dans les activités locales.	88
FIGURE N° 3: Degré de satisfaction concernant la qualité de service.	90
FIGURE N° 4: Degré de satisfaction concernant les projets antérieurs.	92

## **ACRONYMES.**

A.F.D	: Agence Française de Développement.
A.G	: Assemblé Générale.
A.R.E	: Assemblé des Régions d'Europe.
BAD	: Banque Africaine de Développement.
B.T.P	: Bâtiments et Travaux Publics.
C.D.C	: Comité de Développement Communal.
C.E.E	: Communauté Economique Européenne.
C.E.G	: Collège d'Enseignement Général.
CLSCO	: Circonscription Scolaire.
C.M.E.D	: Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
C.R.U	: Commune Rurale d'Ankadikely llafy.
C.S.B	: Centre de Santé de Base.
C.T.D	: Collectivité Territoriale Décentralisée.
D.C.P.E	: Document Cadre de la Politique Economique.
D.E.A	: Diplôme d'Etude Approfondie.
D.S.R.P	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté,
E.P.A	: Etablissement Public à caractère Administratif.
E-P.I.C	: Etablissement Public à caractère industriel et commercial.
E.P.P	: Ecoles Publiques Primaires.
E.R.P	: Evaluation Rurale Participative.
F.D.L.	: Fonds de Développement Local.
F.I.D	: Fonds d'intervention pour le Développement.
F.M.I.	: Fonds Monétaire international.
F.R.A.M	: Fikambanan'ny Raiaman-dreninny Mpianatra.
I.D.E.	: Indicateur de Développement Economique.
I.D.H	: Indicateur de Développement humain.
I.F.P.B	: Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties.
I.F.T	: Impôt Foncier sur le terrain.
I.L.	: Impôt de licence.
I.S	: Impôt Synthétique.
J.C.I	: Jeune Chambre International

LP2D	: Lettre de Politique sur la Déconcentration et la Décentralisation.
MADT	: Ministère de l'Aménagement du territoire et du Développement Territorial.
M.A.P	: Madagascar Action Plan.
M.A.R.P	: Méthode Accélérée de Recherche Participatif.
O.M.D	: Objectif du Millénaire pour le Développement.
O.N.G	: Organisation Non Gouvernemental.
O.T.A.N	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
PA.D.E.P.P	: Partenariat pour le Développement de l'Ecole Primaire Publique.
P.C.D	: Plan Communal de Développement.
P.I.B	: Produit Intérieur Brut.
P.I.C	: Programme d'Investissement Communal.
P.I.C	: Pôle Intégré de Croissance.
PN2D	: Programme National de Décentralisation et de Déconcentration.
P.N.U.D	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
P.T.F	: Proposition Technique et Financière. Service de Santé de District.
ST.D	: Service Technique Déconcentré.

## **ANNEXES**

## **LISTE DES ANNEXES.**

Annexe n°1 : Statut juridique de la Commune.

Annexe n°2 : les attributions.

Annexe n°3 : Organigramme de la commune d'Ankadikely Ilafy.

Annexes n°4 : Les compétences et les ressources de collectivités.

Annexe n°5 : Plan Communal de Développement.

Annexe n°6 : Chartes de responsabilité pour la mise en œuvre et la réactualisation du Plan Communal de Développement (PCD).

Annexe n°7 : Questionnaire.

## **ANNEXE N°1 : STATUT JURIDIQUE**

Cadre Juridique régissant la Commune.

- Commune rurale de première catégorie en vertu du décret n°2011-0042 du 26 janvier 2011 portant classement des Communes urbaines et en Communes rurales.
- Constitution
- Loi 94007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des collectivités territoriales décentralisés.
- Loi 94 008 du 26 avril 1995 fixant la règle à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de collectivités territoriales décentralisées.

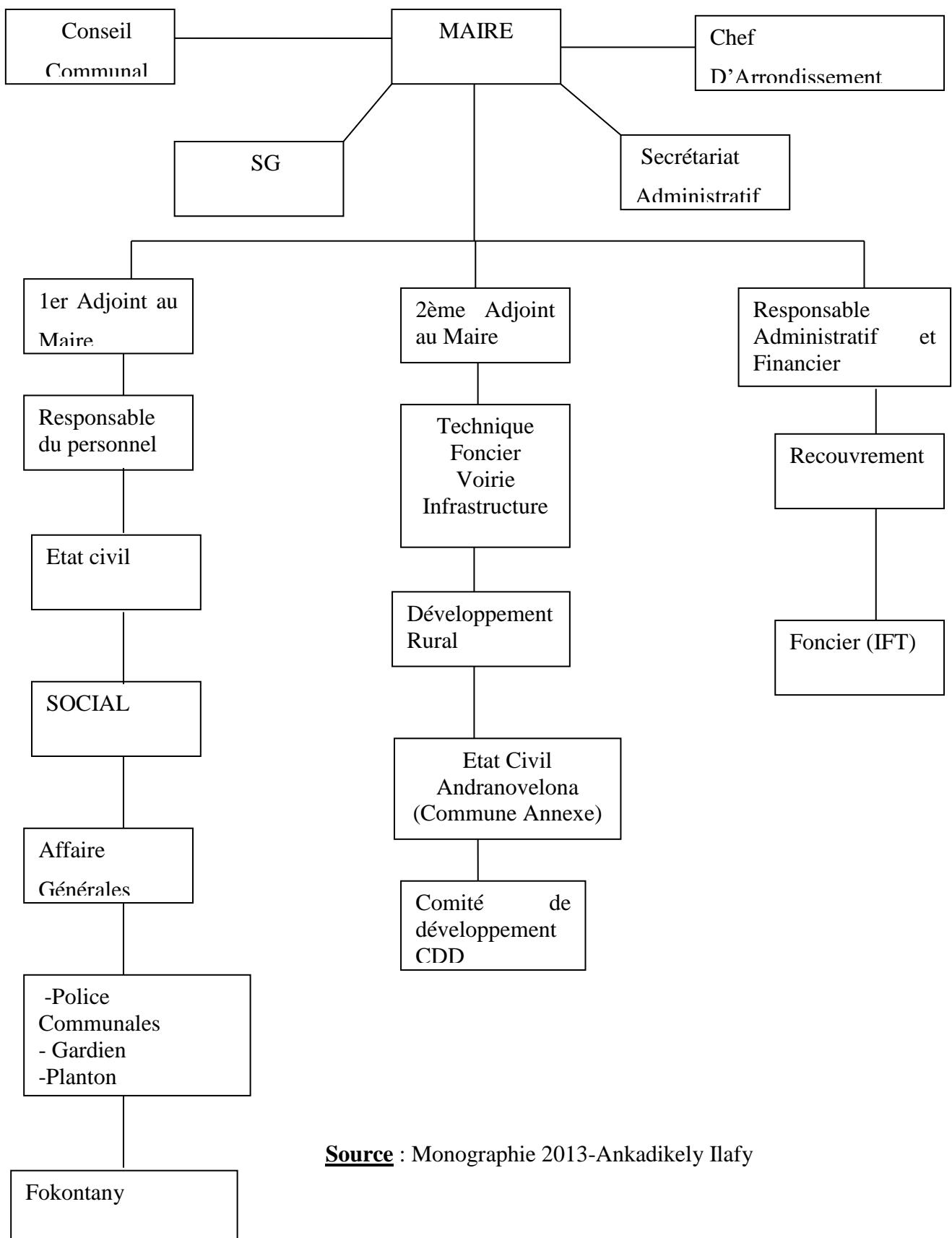
## ANNEXE N°2 : ATTRIBUTIONS

<b>LE CONSEIL COMMUNAL</b> <b>- Composé de sept (07) conseillers communaux</b>	-Bureau du conseil: 1 Président ; 1 Vice-Président ; 2 Rapporteurs
	-Assemblée Général assemblée délibérante organe de contrôle et suivi de l'exécution des délibérations et/ ou décisions du conseil
	-Commissions permanentes et non permanentes)
<b>LE MAIRE</b> <b>-Premier magistrat de la Ville</b> <b>-Président du Bureau Exécutif</b> <b>- Chef de l'administration de la Commune</b>	<p><b>Premier magistrat de la Ville</b>  -Il représente la commune dans tous les actes de la vie civile et administrative ;  -Sur le plan judiciaire il est le représentant de la commune.</p> <p><b>Président du Bureau Exécutif (B.E) de la Commune</b>  Le bureau exécutif est composé de 5 membres :  -Le Maire ;  -Le Secrétariat Général ;  -Le Premier Adjoint au Maire ;  -Le Deuxième Adjoint au Maire ;  -Le Responsable Administratif et Financier.  Le Bureau Exécutif est l'organe chargé de l'exécution des décisions du Conseil.</p> <p><b>Chef de l'administration de la commune</b>  - Le Maire est chargé de préparer l'ordre du jour du Conseil, lequel est arrêté de concert avec le Président du conseil.  - Il prépare et propose le budget de la collectivité  - Il assure l'exécution des décisions du Conseil  -Il est l'ordonnateur de crédit  - Il exerce ses attributions sous le contrôle du Conseil et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat territorialement compétent.  -Il est le Chef de services créés et financés par la commune.</p>
<b>LE SECRETARIAT GENERAL</b> <b>-Le Secrétaire Général est l'ordonnateur délégué</b>	<p><b>Ordonnance délégué</b>  -Il peut être ordonnateur de crédit et de manière à la place du Maire.</p> <p><b>Coordinateur général</b>  -Responsable de relations extérieures  -Responsable des services Techniques et Infrastructure</p>
<b>C.A.A</b> <b>-Chef d'Arrondissement Administratif Représentant de L'Etat au niveau de la commune</b>	-Carte d'identité Nationale  -Recouvrement des impôts et taxes sur rôles  -Acte Administratif
<b>SECRETAIRE PARTICULIER</b>	-Responsable de l'exécution de tous les travaux de secrétariat pour le compte du Maire en particulier et le SG ainsi que les deux adjoints au Maire. - Travaux de rédaction et de saisie

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de courrier de toute la Commune, enregistrement de l'arrivée et de départ, dispatching, suivi, classement</li> <li>-Gère l'audience du Maire</li> <li>- Tient l'Agenda de réunion et de rendez-vous du Maire</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>CONSEILLERS TECHNIQUES SPECIAUX</u></b></p> <p><b>-Il y a des CTS (permanent et non permanent)</b></p>	<p>CTS permanents : chargés d'instruire les dossiers et les affaires qui leur sont confiés par le Maire et en assurent le suivi</p> <p>CTS non permanents : regroupements des gens qui ont des responsabilités importants au sein de l'administration ou du secteur privé (Ex : SG ou Directeur de ministère, juriste, opérateur économique, chef d'entreprise, etc.)</p> <p>A titre consultatif, les CTS non permanent de donner des conseils au Maire.</p>
<p><b><u>1<sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE</u></b></p> <p>Sous l'autorité directe du Maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Il agit au nom du Maire</li> <li>-Il remplace le Maire en cas d'absence de ce dernier</li> <li>-Il peut recevoir la délégation de signer au nom du Maire</li> <li>-Il est l'officier de l'Etat Civil en même temps que le Maire, c'est- à-dire, il assure cette fonction même en présence du Maire</li> <li>-Il est le responsable directe des services de la commune suivants : Service de l'Etat Civil, Service Socioculturel, de jeunesse et sport, service des affaires générales.</li> </ul>	<p>Service de l'Etat Civils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-tous les actes concernant l'Etat Civil (en même temps que le Maire et le 2<sup>ème</sup> adjoint)</li> <li>-Naissance</li> <li>-Adoption</li> <li>-Mariage</li> </ul> <p>Service des Affaires Socioculturel, de la jeunesse et sport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Affaire sociales : santé, hygiène /propreté/salubrité publique, assistance sociale, cataclysmes naturelles.</li> <li>-Affaires culturelles : éducation et enseignements, cultures traditionnelles</li> <li>-Jeunesse et sport : loisir, spot, formation, organisation, compétition.</li> </ul> <p>Service des affaires générales : certification/Légalisation des actes civils et administratifs</p> <p>Fokontany : Tutelles et contrôles assistance, formations, réglementation.</p>
<p><b><u>2<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE</u></b></p> <p>Sous l'autorité directe du Maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Il agit au nom du Maire</li> <li>-Il remplace le Maire en cas d'absence de ce dernier suivant l'ordre de suppléance</li> <li>-Il peut recevoir la délégation de signer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décès</li> <li>-Mariage</li> </ul> <p>Service des affaires économiques et développement rural-Technique</p>
<p>Au nom du Maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est l'officier de l'Etat Civil en même temps que le Maire, c'est-à-dire, il assure cette fonction même en présence du Maire</li> <li>Il est le responsable directe des services de la Commune suivants : Département des</li> </ul>	<p>Affaires économiques transport de personne et de marchandises. commerces/marché industries, artisans.</p>

affaires économiques et du développement rural	
<p><b><u>RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)</u></b></p> <p>Sous l'autorité directe du Maire. Il agit au nom du Maire</p>	<p>Service Administratif et Financier</p> <p>-Chef personnel gestionnaire des ressources humaines</p> <p>-Responsable financier: gestionnaire de budget, comptabilité et trésorerie</p> <p>-Responsable logistique : approvisionnement gestion des biens (mobiliers et immobiliers), équipement</p>

### ANNEXE N°3 : ORGANIGRAMME



**Source :** Monographie 2013-Ankadikely Ilafy

**ANNEXES N°4 : LES COMPETENCES ET LES RESSOURCES DE COLLECTIVITES.**

<b>Républiques</b>	<b>Compétences</b>	<b>Ressources</b>
République I	<p>Il n'y a plus l'idée de l'administration de domination dans les relations entre les services publics et les populations. Les services publics sont responsables de l'appui technique à disposer pour soutenir la réalisation des programmes de développement des différentes communautés populaires. Les services publics seront en conséquence essentiellement techniques et s'interdisent de s'immiscer dans les affaires du Fokonolona.</p>	<p>Les moyens financiers des structures à mettre en place seront constitués par des ressources propres, des prêts et des dotations publics.</p> <p>La gestion des structures de la maîtrise populaire du développement devra être conçue pour être véritablement opérationnelle, comme une gestion du type commerciale et comportera un état prévisionnel des dépenses et un compte d'exploitation.</p>
République II	<p>Les collectivités décentralisées dirigent, à leur échelon respectif l'activité locale visant notamment le développement économique, sociale, culturel et édilitaire.</p> <p>Le principe du centralisme démocratique défini par la Charte de la Révolution socialiste malgache, s'applique aux collectivités décentralisées. Des services publics peuvent être créés ou maintenus pour faciliter la coordination économique, l'action administrative et l'appui technique sur le plan local.</p>	<p>Ressources propres, des prêts et des dotations publics, produit des impôts et taxes, dons et revenus de patrimoine.</p>
République III-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnalité morale, autonomie financière des collectivités.</li> <li>- Cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités.</li> <li>- Assemblés locales élues pour 4 ans au suffrage universel direct.</li> <li>- Les collectivités territoriales assurent avec l'Etat, la sécurité publique, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie.</li> </ul>	<p>Les collectivités sont libres de déterminer et gérer en toute liberté le budget pour le fonctionnement et pour l'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits des impôts et taxes votées par les assemblées des Collectivités Territoriales.</li> <li>- La part qui leur revient de droit sur le produit des impôts et taxes perçues au profit du budget de l'Etat.</li> <li>- Produits des dotations attribuées par l'Etat.</li> <li>- Produits des emprunts contractés par les Collectivités.</li> <li>- Produits des extérieurs remboursables.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits des dons.</li> <li>- Revenus de patrimoine.</li> </ul>
République III-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'administration des collectivités locales, l'organisation des offices et organismes administratifs à caractère provincial, la police urbaine et rurale, les foires et marchés, les services publics d'intérêt provincial, les allocations d'études et de bourses provinciales. La loi de l'Etat prime sur la loi des provinces autonomes.</li> <li>- Les provinces autonomes assurent avec le concours du pouvoir central la sécurité publique, la défense civile, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie.</li> </ul>	<p>La province jouit de l'autonomie financière. Elle élabore et gère librement son budget. Les ressources comprennent le produit des impôts et taxes, la part qui lui revient de droit sur le produit des impôts et taxes perçues au profit du budget de l'Etat, le produit de subventions consenties par le budget de l'Etat, les emprunts contractés par la province, le produit des aides extérieures non remboursables et le produit des dons, les revenus de son patrimoine.</p>
République III-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie administrative et financière ;</li> <li>- Assure avec l'Etat la sécurité publique, la défense civile, l'Administration et l'aménagement du territoire, le développement économique et l'amélioration de cadre de vie.</li> <li>- Les régions, à vocation économique et sociale dirigent, planifient, coordonnent, dynamisent les actions de développement et l'aménagement du territoire.</li> <li>- Les Communes sont des Collectivités Territoriales de base. Elles concourent au développement économique, social et culturel du territoire. Leurs compétences tiennent compte des principes de proximité, de promotion et de la défense des intérêts des habitants.</li> <li>- Possibilité de se constituer du groupement pour des projets de développement communs.</li> </ul>	<p>Selon l'Article 150 de la Constitution révisée de 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits des droits et taxes</li> <li>- La part qui leur revient de droit sur le produit des impôts et Taxes perçues au profit du budget de l'Etat.</li> <li>- Produit des subventions affectées ou non affectées consenties par l'Etat.</li> <li>- Revenu de leur patrimoine</li> <li>- Sommes perçus au titre de l'utilisation des services locaux.</li> </ul>

Source : La Décentralisation à Madagascar, [madavenir.fr.gd/Organisation-Administrative.htm](http://madavenir.fr.gd/Organisation-Administrative.htm), du 10.12.13.

**ANNEXE N°5: PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**  
**D'ANKADIKELY ILAFY**

*Priorisation des actions/Projets dans l'espace et dans le temps*

**AXE STRATEGIQUE 1:**

**Amélioration de l'autosuffisance alimentaire des ménages dans la commune d'Ankadikely Ilafy**

**OBJECTIF 1-1 : Accroître le rendement de la production agricole**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A1	Financement	A2	A 3	A 4	A 5
Diversification des semences améliorées et intrants agricoles	18 Fokontany	CRAI	18 Fokontany	X	BC(63111)				
Formation des paysans en matière de cultures à cycle court	18 Fokontany Ambohitraina Manjaka Masinandriana	CRAI	18 Fokontany	X	BC(63111)				
Formation des paysans en matière des techniques culturales améliorées	18 Fokontany	05 Secteurs  Antanimenakely Nord Est Sud	05  m		X				
Formation sur la production de compost	Arnbohipanja	Par Fokontany Au bureau du Fokontany	18 Fokontany 01	X  X	FAR				
Mise en place de lieu de vente des intrants et semences agricoles amélioré	Ankadikely Ilafy	Antanety Andombontany	02		FAR	X			
Mise en place des organisations paysannes	18 Fokontany	CRAI	18 Fokontany				X		

**OBJECTIF 1-2 : Intensifier les productions animales et artisanales et développer l'approche filières**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A1	Financement	A2	A 3	A 4	A 5
Création des associations des éleveurs	Antanandrano	Fokontany	1					X	
	Belanitra	Fokontany	1					X	
Formation professionnelle des artisans	I 8 Fokontany	Fokontany					X		
		Fokontany							
		Fokontany							
		Fokontany							
		18 Fokontany							
Formation sur la production des provendes	18 Fokontany	CRAI						X	
Formation sur la technique d'élevage des vaches laitières	COMMUNE	Fokontany					X		
Implantation d'un complexe sericulture	Andranovelona	Andranovelona Ambohimiadana Ambonisoa					X		

**OBJECTIF 1-3 : Promouvoir l'écotourisme par la gestion et la valorisation des ressources naturelles et potentiels touristique de la commune**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALIS ATIONS	QUANTI TES	A1	Financeme nt	A2	A 3	A 4	A 5
Campagne de reboisement	Antsahamar ofoza	Ampanarin-Joaridira	1	X	BC(6548)				
Clôture de jardinage SITE	CRAI	18 Fokontany				X			
Construction d'une galerie d'Art	Ilafy	Ilafy	1			X			
Création d'une espace verte	Ilafy	Rova				X			
Sensibilisation des habitants sur l'utilisation des pare feu	Ilafy Antanelibe Ambohitaina Ambohibe Antsahamarofoza Antsapandrano ano Manazary Manjaika Masinandrina		A réaliser Par les Fokontany						

**OBJECTIF 1-4: Promouvoir l'accès des jeunes et des femmes aux facteurs de productions**

PROJET/SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A 1	Finance ment	A 2	A 3	A 4	A 5
Création d'un centre de formation professionnelle	Commune	Au niveau de la commune				X			
	Commune								
Sensibilisation des chers FKT pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux crédits	18 Fokontany	Par Fokontany						X	

**OBJECTIF 1-5 : Favoriser l'accès de la population aux marchés et aux débouchés**

PROJETS ANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A 1	Finance ment	A 2	A 3	A 4	A 5
Construction	Antanandrano	Ambaniatsimo		X	BC(2138 ) Abattoir commun al				
Création d'un marché hebdomadaire au niveau de la Commune									
	Commune	Commune	01					X	

**AXE STRATEGIQUE 2 :**

**Amélioration de l'accès de la population de la Commune aux services sociaux de base**

**OBJECTIF 2-1 : Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement de la population  
tians la commune**

PROJET/SAN CTIONS	FOKONTANY	LOCALISAT IONS	QUANT ITES	A1	Financem ent	A 2	A 3	A 4	A 5
Construction et réhabilitation de bassin lavoir	Ankadikely	Ankadikely	04			X			X
	Antanandrano	Amhany Atsimo Àmbany Avaratra	02						
	Antanetibe	04 secteurs	02			X			
	Ilafy	Antenony Andrefan'Ilafy	01			X			
	Manjaka	Secteur IV	01	X	BC(2142)				
	Masinandriana	Nord,Sud,Est Ouest	03 réhabilita tion	X	BC(2142)				
Construction	Ambohipanja	Pour le Fokontany	01			X			
	Andafiavaratra	Pour le Fokontany	01			X			
	Ambohitraina	Pour le Fokontany	01			X			
	Manjaka	Pour le Fokontany	01			X			
	Antanandraio		01						
Curage des Canaux d' évacuation	Ambohitraina		01						X
	Ambohitrarahaba		01						X
	Antanandrano	Matindrano- Antanety- Andranomena	Limitrop he						
		Griffy- Manjaka	600m						X
	Antanetibe	Atsimo Andrefana	100m						X
	manjaka	04 secteurs							
Dotation de camion de décharge des ordures	Commune			X	BC(2172)				
Installation des bacs à ordures	Commune	Commune		X	BC(2172)				
	Manjaka	04 secteurs du fokontany	04	X	BC(2172)				
	18 fokontany	Tout		X	FAR				

		fokontany			(USAID)				
	Ambohipanja	SERANINA Ambohimanan dray		X	BC(2142)				
	Masinandriana			X	BC(2142)				
	Ambohipanja	Imamba		X	BC(2142)				
	Ambohitraina			X	BC(2142)				
	Andranovelona				BC(2142)				
	Antanetibe	Digue jakaranda andafiatrimo			BC(2142)		X		
	Antsapandrano				BC(2142)				
	Belanitra				BC(2142)				
	Commune	Tout fokontany	18		BC(6311)				

## OBJECTIF 2-2 : Améliorer l'accès de la population à l'eau potable

PROJETS ANCTIONS	FOKONTANY	LOCALIS ATIONS	QUANTIT ES	A 1	Financeme nt	A 2	A 3	A 4	A 5
Formation en matière de système de gestion de l'eau		Au niveau de Fokontany	01				X		

Installation de bornes fontaines	Ambohitrarahaba	01			X		
	Ambohibe	01			X		
	Ambohipanja	01			X		
	Antsapandrano	01			X		
	Antsahamarofoza	01			X		
	Manazary	01			X		
	Andranovelona	01			X		
	Belanitra	01			X		
	Ambohitraina	01			X		
	Andafiavaratra	01			X		

**OBJECTIF 2-3 : Amélioration de l'accès des enfants scolarisables à l'école.**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISAT IONS	QUANTIT ES	A 1	Financement	A2	A 3	A 4	A 5
<b>Extension EPP Logement</b>	Ambohibe	EPP				X			
	Ambohipanja	EPP	Bâtiment 3 salles			X			
	Ambohitrarahaba	EPP				X			
	Andafiaravaratra	EPP	6 salles			X			
	Andrononobe	EPP				X			
	Ankadikely	EPP				X			
	Ilafy	EPP	12 salles			X			
	Manazary	EPP	01			X			
	Masinandriana	EPP	03			X			
Extension CEG+Logement	Ankadikely					X			
Création d'un Lycée+Logement		CRAI					X		
Nouvelle construction «un EPP+Logement	Andranovelona						X		
	Antanandrano								X
Nouvelle construction d'un CES+Logement Extension CEG+Logement	Antanetibe	CEG Antanetibe	04 salles	X	BC(2132)				
Réhabilitation l'PP+logement	Ambohibe	EPP Ambohibe	01 Bâtiment				X		
Réhabilitation du bâtiment « cantine scolaire »	Andranovelona	EPP Andranovelona						X	
Sensibilisation des parents sur l'importance de copie d'acte de naissance	18 Fokontany			X	BC(6311)				

**OBJECTIF 2-4 : Consolidation de la qualité de l'éducation et les conditions d'apprentissage des élèves.**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALIS ATIONS	QUANTITES	A 1	Financement	A 2	A 3	A 4	A 5
Construction bibliothèque publique	Chef-lieu de commune							X X	
Dotation en tables bancs et équipement didactique	18 fokontany			X	BC(2132)				
Formation des enseignants FRAM	18 fokontany			X	BC(2132)				
Mise en place de cantine scolaire	Antanetibe	EPP CEG	80 80					X	
	Manazary							X	
	Manjaka							X	
Recrutement des enseignants	CRAI	CRAI				X			

**OBJECTIF 2-5 : Faciliter l'accès de la population aux services de santé**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A 1	Financement	A 2	A 3	A 4	A 5
Construction d'un CSB I	18 Fokontany	18 Fokontany	18			X			
Construction d'un CSB II	Chef-lieu de commune	Commune	1			X			
Construction d'un nouveau centre de santé accompagné d'une maternité	Chef-lieu de commune	Commune	1			X			

**OBJECTIF 2-6: Amélioration de la santé materno-infantile**

PROJET/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A 1	Financement	A 2	A 3	A 4	A 5
Création de «toby SECALINE»	Ambohitraina	Bureau Fokontany				X			
Redynamisation des COSAN	18 Fokontany	CSB II	18				X		
Sensibilisation des habitants en matière de traitement de l'eau	18 Fokontany	Commune	18				X		
Sensibilisation en matière de santé nutritionnelle et planning familial	18 Fokontany	Commune	18				X		

**OBJECTIF 2-7 : Amélioration de la circulation des biens ci des personnes dans la commune**

PROJET/SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A1	Financement	A2	A3	A4	A5
Aménagement des pistes et ruelles en pavé	Ambohihe	Mangarano	2	X	FAR				
	Ambohipanja	5 secteurs	5	X	FAR				
	Ambohitraina	Andranovelona jusqu'à Ambohitraina	01km	X	FAR				
	Antanandrano	Ankadikely		X	FAR				
	Antanetibe	Andafiatrimo (FIII)	Route 42 5m Digrette 90m	X	FAR				
	Belanitra	Secteur Nord-ouest, Sud-est	1200	X	FAR				
	Ilafy	Ankadivory	900m	X	FAR				
		Andohalo	600m	X	FAR				
		Anjakarihasina	600m	X	FAR				
		Vers CSB II Antanambao	500m	X	FAR				
		Vers Rova	300m	X	FAR				
	Antsamarofiza			X	FAR				
	Manjaka	FII, FIII, FIV	1 km	X	FAR				
	Antsampandrano	Antanamanjaka	800m	X	FAR				
Construction des ponts	Andranovelona	Ambohimiadana	01	X	FAR				
	Antsahamarofiza			X	FAR				
	Manazary			X	FAR				
	Antsampandrano	Pont d'Antanamanjaka		X	FAR				
	Manjaka	Ambohimananj (SOBATRA) Secteur (II)	4m*4m 4m*2,5m	X	FAR				
	Ilafy	Antanambao vers CSBII	3m	X	FAR				
Réhabilitation des ponts	Manazary	Antovontany (dalle)	Réhabilitation de pieds 4m	X	FAR				
	Belanitra	Ankadikely Belanitra (163) Antanandrano-Belanitra (150) Coop CTA			FAR				
	Ambohipanja	Ambohimanandray	16m*3m	X	FAR				
	Antanetibe	Ambaniandrefana (FIV)	4,25m*2,5m	X	FAR				

	Masinandriana	Antsahamamy	10m	X	FAR			
Installation de réseaux de transport	Ambohitraina + Ambohibe Bus	Andranovelona CEG		X	FAR	X		
	Antanetibe	Carrière- Bureau Fokontany		X	FAR			
	Manjaka	FII, FIV		X	FAR			
	Manazary	Vohibola près bureau fokontany	1	X	FAR			
Réhabilitation de la RIP dans le fokontany	Ambohipanja	Ankadikely-Ambohipanja	01km (en cours)	X	FAR			
	Antanandrano	Commune		X	FAR			
	Manazary	Commune		X	FAR			
	Belanitra	Tetezana-ECAR	1560m	X	FAR			
	Belanitra	Ankadikely-Belanitra	02 km (en cours)	X	FAR			
	Manjaka	Somacou FI à FIV	1km20	X	FAR			
	Ilafy	RIP 16 RIP 27		X	FAR			
Construction des ruelles	Antanetibe	Ambaniavaratra Ambohimanana Mandrosoa vers Antanetibe	3 ruelles (dist à définir)	X	FAR			
Réhabilitation des ruelles, escaliers dans les fokontany	Ambohipanja	Ambohimanandry	2	X	FAR			
	Ambohitrarahaba							
	Andafiaravaratra							
	Andranovelona	Andranovelona	2	X	FAR			
	Andrononobe			X	FAR			
	Antanandrano	Antanandrano Ambony		X	FAR			
	Antsapandrano	Bureau	1	X	FAR			
	Manazary	Vohibola-Manandona-Manazary	03km	X	FAR			
	Ambohibe		02	X	FAR			
	Ambohitraina			X	FAR			
	Manjaka	FIII, FIV	Ruelle 700m	X	FAR			
	Antanetibe	Andafiatrimo Ambaniandrefana Ambaniavaratra	1(80m) 2(40m-100m) 1(60m)	X	FAR			
	Ilafy	Vers Rova	300m	X	FAR			
	Masinandriana	Andrefatanana Atsinana-tanàna Antsahatsa Antsahamamy	Ruelle 600m Ruelle 500m Escalier	X	FAR			

			300m Ruelle 40m Escalier 100m					
	Réhabilitation d'un axe de contournement (Manjaka Antanetibe)	Manjaka-Antanetibe		X	FAR			
Réhabilitation d'un pont	Belanitra	Pont	01	X	FAR			

### **AXE STRATEGIQUE 3:**

#### **Amélioration de la gouvernance locale et de la participation citoyenne**

#### **OBJECTIF 3-1 : Améliorer la qualité des services administratifs locale et communale**

PROJETS/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A 1	Financement	A 2	A 3	A 4	A 5
Construction de bureau de fokontany et EPP	Ambohitraina	Ampitan'ny bureau Fokontany (priorité)	01	X	BC(2132)				
	Ilafy	Anehinoxy	03 Salles	X	BC(2132)				
	Manazary	Vohibola	02			X			
	Antanetibe	Antanamanjaka	02			X			
Réhabilitation et électrification du bureau de fokontany	Ambohibe								
	Andrononobe								
	Antanandrano		01						
	Ilafy								
	Manazary								
	Manjaka	Bureau fokontany	1			X			
	Masinandriana	Andrefan-tanàna	7mx4m			X			
	Ambohitraina					X			
	Antsapandrano	Antanamanjaka				X			

**OBJECTIF 3-2 : Promouvoir le respect des droits et la citoyenneté**

PROJETS/ SANCTIONS	FOKONTA NY	LOCALISATI ONS	QUANTITES	A 1	Financement	A 2	A 3	A 4	A 5
Création de commission d'urbanisme	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Organisation de campagne d'établissement d'extraits d'actes de naissance	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Sensibilisation en matière de genre	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Sensibilisation en matière de la citoyenneté et civisme	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Sensibilisation sur les droits des enfants	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Vulgarisation normes de construction des habitats	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			
Vulgarisation des textes relatifs aux droits humains	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X			

**OBJECTIF 3-3 : Assurer la sécurité (les biens et des personnes dans la commune).**

PROJETS/ ANCTIONS	FOKONTAN Y	LOCALISATIONS	QUANTIT ES	A 1	Finan ceme nt	A 2	A 3	A 4	A 5
Création d'une structure de suivi et d'application des lois relatives à la lutte contre la drogue	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany	X	BC (6788 - 2153)				
Dotation en équipement des quartiers mobiles	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany	X	BC(6 3111)				
Eclairage public dans les ruelles, escaliers et RIP	Ampohipanja	Sur RIP 27	2	X	FAR				
	Amhohitaina	1Km d'Andranovelona CEG jusqu'à Amhohitaina		X	FAR				
	Ambohitrarahaba			X	FAR				
	Andranovelona	Anibonisoa	02	X	FAR				
	Andrononobe			X	FAR				
	Ankadikely Ilafy	Ankadikely	5 Secteurs	X	FAR				
	Antanandrano	Antananadrano	5 Secteurs	X	FAR				
	Antanetibe	Secteur II, III, IV		X	FAR				
	Antsahamarofaza			X	FAR				
	Antsapandrano	FJKM Antanimandry Avaratra	1	X	FAR				
	Belanitra	Fokontany teo aloha vavahady CFP	1	X	FAR				
	Ilafy	Manohy Ankadivory Andrefan'Ilafy vers CSB II	4 4 4 3	X	FAR				
	Mandrosoa			X	FAR				
	Manjaka	Secteur I ,II,III,IV	40 Poteaux	X	FAR				
	Masinandriana			X	FAR				
	Manazary			X	FAR				
Formation des Quartiers mobiles et les commissions de sécurité au niveau du fokontany	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany	X	BC(6 3111)				
Campagne de	18 Fokontany	Commune	18	X	BC(6				

sensibilisation sur la lutte contre la drogue			Fokontany		788-2153)			
Redynamisation des « comité de vigilances »	18 Fokontany	Commune	18 Fokontany			X		

**AXE STRATEGIQUE 3 :**

**Promotion d'un système de protection sociale pour les jeunes**

**OBJECTIF 4-1: Promouvoir les activités de sport et loisir**

PROJETS/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATIONS	QUANTITES	A1	A 2	A 3	A 4	A 5
Organisation d'une compétition sportive et de loisir	Commune	Par Fokontany	18 Fokontany		X			

**OBJECTIF 4-2 : Améliorer les infrastructures de sport et de loisir**

PROJETS/ SANCTIONS	FOKONTANY	LOCALISATION S	QUANTITES	A1	A 2	A 3	A 4	A 5
Création d'un terrain de sport	Ambohibe	Amboasary	01			X		
	Antanandrano	Fokontany	01			X		
	Antanetibe	EPP CEG (terrain de basket)	01			X		
	Manazary	Vahibola	01			X		
	Masinandriana		01			X		
Création d'un centre de loisir et animation culturelle au niveau de la commune	Chef-lieu de Commune	Commune	01					X
Création d'une salle polyvalente	CRAI	Centre Ambohipanja	01					
		Fokontany	01					
			01					
		Fokontany	01					
		Ilafy Rova	01					
		Fokontany	01					
			01					
		Vohibola	01					
Réhabilitation du terrain du sport	Ambohitraina		Privé					
	Ambohitrarahaba							
	Ankadikely							
	Ilafy	Rova	24m x 20m					
	Andranovelona		01					
	Manazary	Vohibola	01					
	Mandrosoa							

BC : Budget Communal  
CRAI : Commune Rural d'Ankadikely Ilafy  
FAR : Financement à Rechercher  
Code chiffré : Compte

## **ANNEXE N°6 : CHAPITRE DE RESPONSABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA REACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD).**

### **1.1. *Le Maire***

Le Maire, Chef du Bureau Exécutif, a différentes responsabilités dans la mise en œuvre du PCD:

- ✓ Être le premier responsable de la réalisation des projets;
- ✓ Etablir le Budget Communal en tenant compte de la priorisation définie. Les apports bénéficiaires doivent aussi être estimés ;
- ✓ Sensibiliser les différentes entités et pour les aides financiers et techniques afin de réaliser les projets ;
- ✓ Valider les différents documents concernant les projets et assurer leur cohérence avec le PCD ;
- ✓ Harmoniser le suivi et l'évaluation de la réalisation des projets.

### **1.2 *Le Comité de Développement Communal (CDC)***

*Cadre juridique :*

Le CDC est une entité agissant au niveau communal qui à travers ses rôles et attributions, n'empêtre en aucun cas les prérogatives de la commune. Il les renforce en fournissant aux élus les éléments de prise de décision nécessaires à leur administration. Il garantit la continuité de l'effort de développement selon la Loi 94.007 du 26 avril 1995, dans son article 18 qui stipule que « A chaque niveau de collectivité territoriale décentralisée, des structures de concentration à caractère sectoriel et à vocation globale devront être créées aux fins d'harmonisation des actions initiées et réalisées à tous les niveaux ».

Le CDC est une :

- ✓ Plateforme de réflexion pour l'élaboration du PCD ;
- ✓ Plateforme de réflexion pour la mise à jour du PCD ;
- ✓ Plateforme de réflexion pour l'élaboration du Plan d'investissement Communal (PIC).

Il est composé de personnes dynamiques et motivées pour la mise en œuvre du processus PCD et reflétant la représentation spatiale et sociale de la Commune.

Le Comité Communal de Développement de la Commune Rurale d'Ankadikely comprend 9 commissions opérationnelles, à savoir :

- ✓ La Commission Infrastructures ;
- ✓ La Commission Santé ;
- ✓ La Commission Education ;
- ✓ La Commission Sports, Loisirs et Culture ;
- ✓ La Commission Eau ;
- ✓ La Commission Sécurité ;
- ✓ La Commission Élevage et Agriculture ;
- ✓ La Commission Environnement ;
- ✓ Et la Commission Artisanat.

## **ANNEXE N°7: QUESTIONNAIRE**

### **POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE D'ANKADIKELY ILAFY.**

1. Qu'entendez-vous par le terme décentralisation ?
2. Comment se manifeste cette décentralisation au niveau de la commune?
3. Comment se présente le processus décisionnel au niveau de la commune
4. Pouvez-vous nous parler et donner:
  - Historique de la commune d'Ankadikely Ilafy;
  - L'organigramme de la commune avec les fonctions de chaque responsable respectif;
5. Combien de Fokontany regroupe la commune «Ankadikely Ilafy»?
6. Et pouvez-vous nous donner le nombre exact de chaque habitant par Fokontany ?
7. Pouvez-vous nous évaluer à peu près le nombre des populations actives et non-actives dans chaque Fokontany?
8. Quelles sont les catégories socioprofessionnelles des habitants de la commune ?
9. Quels sont les objectifs de la commune d'Ankadikely Ilafy?
10. Est-ce qu'ils sont atteints?  
 Oui (avec quel condition?)  
 Non (pourquoi?)  
 Autres à préciser.
11. Avez-vous un PCD ou Plan Communal de Développement?  
 Oui.  
 Non (pourquoi?)  
 Autres à préciser.
12. Quelles sont les ressources de la commune d'Ankadikely Ilafy?
13. Qu'est-ce que vous faites si les contribuables ne payent pas d'impôts?
14. Comment gérez-vous ces impôts irrécouvrables ?
15. Est-ce que la commune d'Ankadikely Ilafy a des partenaires?  
 Oui (lesquels?)  
 Non  
 Autres à préciser.

16. Quels étaient les projets déjà financés par ces partenaires ?
17. Lesquels de ces projets ont le plus intéressés les habitants?
18. Parmi les différents projets, lesquels ont connu de réussite? Pourquoi ?
19. Parmi les différents projets, lesquels ont connu d'échecs? Pourquoi?
20. Quelles sont les dépenses de la commune d'Ankadikely Ilafy?
21. Pouvez-vous nous donner des chiffres sur les recettes et les dépenses de la commune d'Ankadikely Ilafy?

- Oui
- Non. (Pourquoi?)
- Autres à préciser.

22. Et est-ce que les recettes sont supérieures aux dépenses ?

- Oui
- Non. (Pourquoi?)
- Autres à préciser.

23. A qui dépend plus la commune?

- A l'Etat
- Aux partenaires
- Aux ressources internes
- Autres à préciser

24. D'après- vous, comment se définit le développement?

25. Est-ce que le fait de donner certains pouvoirs peut contribuer au développement local ?

- Oui
- Non. (Pourquoi ?)
- Autres à préciser.

26. D'après-vous, quels sont les lacunes et les atouts de la commune par rapport à d'autres communes voisines ?

27. Quels sont vos recommandations pour un développement et pour avoir une autonomie financière?

28. Quels sont vos suggestions pour atteindre un développement?

## **POUR LES USACERS**

1. Qu'entendez-vous par le terme décentralisation ?
2. Comment se fait l'élaboration des projets au niveau de la commune d'Ankadikely Ilafy ?
3. Est-ce que les responsables au niveau de la commune d'Ankadikely Ilafy vous sollicitent à définir les priorités pour le développement de la commune?

- Oui
- Non. (Pourquoi?)
- Autres à préciser.

4. Comment voyez-vous la qualité de service offert par la commune d'Ankadikely Ilafy ?

- Très satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante
- Autres à préciser

5. D'après-vous, quels sont les limites et les chances de la commune d'Ankadikely Ilafy?

6. Est-ce que vous participez aux actions collectives au niveau des Fokontany?

- Oui
- Non. (Pourquoi?)
- Autres à préciser.

7. Quels programmes vous ont plus touchés au niveau de la commune d'Ankadikely Ilafy ?

8. Est-ce que vous êtes satisfaites des projets déjà entamés par la commune d'Ankadikely Ilafy

- Très satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante
- Autres à préciser

9. Parmi les programmes déjà entamés, qu'est ce qui devraient être encore à améliorer ?

10. Qu'entendez-vous par développement?

11. Est-ce qu'on devrait toujours dépendre des aides ou des subventions de l'Etat et des partenaires pour se développer ?

- Oui (Pourquoi?)
- Non. (Quelles sont vos propositions?)
- Autres à préciser.

12. Est-ce que la décentralisation peut favoriser un développement au sein de la commune d'Ankadikely Ilafy?

Oui (par quels moyens?)

Non. (Pourquoi?)

Autres à préciser.

13. Quelles sont vos suggestions pour une décentralisation efficace et efficiente ?

**Nom et Prénoms:** RAFILIPSON Sariaka Anjatiana.

**Née le:** 11 Août 1988.

**Tél :** 032 71 866 06

**E-mail:** [rafilipson.rika@yahoo.fr](mailto:rafilipson.rika@yahoo.fr)

**Adresse de l'auteur:** LOT II S 7 BIS A Anjanahary - ANTANANARIVO.

**Titre :** « Contribution de la décentralisation au développement local: Cas de la Commune Rurale d 'Ankadikely Ilafy ».

**Rubrique :** Sociologie des organisations -Sociologie du développement

**Directeur de mémoire :** Monsieur ANDRIAMAMPANDRY Todisoa, Maître de conférences.

**Pagination :** 129      **Nombre de tableaux:** 20      **Nombre de figures:** 04

#### **Résumé:**

La décentralisation est un transfert de compétence et de pouvoirs de l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées. La décentralisation est un moyen permettant d'atteindre le développement local. Ce développement peut prendre plusieurs formes, à savoir le développement humain, le développement social, le développement autocentré, le développement intégré etc. Néanmoins, la décentralisation a ses limites, à cause de la présence d'un agent déconcentré qui contrôle la légalité de toutes ces actions, comme par exemple la légalité des actes administratifs pris au niveau de la commune.

A propos de notre recherche sur terrain, nous avons pu dire que les hypothèses sont confirmées et que pour le cas de la Commune Rurale d'Ankadikely Ilafy. La décentralisation a vraiment contribué au développement de la localité en question.

Bref, beaucoup de projets peuvent être encore réalisés si la commune développe ses partenariats.

**Mots-clés :** Décentralisation - Déconcentration - Développement local - Autonomie financière.

